

# 2014

ING Belgique SA

Rapport Annuel

---

# 1 Table des matières

<b>1</b>	<b>TABLE DES MATIÈRES.....</b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS D'ING BELGIQUE SA.....</b>	<b>6</b>
2.1	COMMENTAIRE SUR LES COMPTES FINANCIERS .....	6
2.1.1	<i>Changement dans le périmètre en 2014 .....</i>	<i>6</i>
2.1.2	<i>Points importants .....</i>	<i>6</i>
2.1.3	<i>Bilan consolidé.....</i>	<i>7</i>
2.1.4	<i>Compte de résultats consolidé.....</i>	<i>9</i>
2.2	PROFIL: ING EN BELGIQUE .....	10
2.3	BILAN SOCIAL .....	10
2.4	AQR ET STRESS TEST .....	10
2.5	GESTION DU RISQUE .....	11
2.6	EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE.....	11
2.7	INFORMATION RELATIVE AUX SUCCURSALES .....	12
2.8	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT.....	12
2.9	INFORMATION RELATIVE AU RECOURS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS.....	12
2.10	PREVISIONS .....	12
2.11	DISPOSITIONS LEGALES CONCERNANT LA COMPOSITION DU COMITE D'AUDIT.....	12
<b>3</b>	<b>ING BELGIQUE SA ET LES RÈGLES DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE.....</b>	<b>13</b>
3.1	LA SITUATION ACTUELLE .....	13
3.2	LA POSITION D'ING BELGIQUE A L'EGARD DU CODE BELGE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE .....	13
3.3	CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	13
3.4	COMITE DE DIRECTION.....	15
3.5	COMITES SPECIAUX .....	16
<b>4</b>	<b>ORGANES DE SUPERVISION, DE GESTION ET D'AUDIT EXTERNE D'ING BELGIQUE.....</b>	<b>17</b>
4.1	CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	17
4.2	COMMISSAIRE REVISEUR .....	18
4.3	COMITE DE DIRECTION (DECEMBRE 2014).....	18
<b>5</b>	<b>INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2014.....</b>	<b>19</b>
<b>6</b>	<b>COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS .....</b>	<b>21</b>
6.1	ETAT DE SITUATION FINANCIERE (BILAN) .....	21
6.2	COMPTE DE RESULTATS CONSOLIDE.....	23
6.3	ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL .....	25
6.4	ETAT CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE .....	26
6.5	ETAT CONSOLIDE DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES .....	28
6.6	INFORMATIONS CONCERNANT LES COMPTES CONSOLIDES.....	30
6.6.1	<i>Déclaration de conformité avec les IFRS.....</i>	<i>30</i>
6.6.2	<i>Informations sur l'entreprise .....</i>	<i>30</i>
6.6.3	<i>Base de présentation .....</i>	<i>30</i>
6.6.4	<i>Politiques comptables.....</i>	<i>35</i>
6.6.5	<i>Gestion des risques.....</i>	<i>47</i>
6.6.6	<i>Gestion du capital .....</i>	<i>64</i>
6.7	NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS .....	73
6.7.1	<i>Notes relatives au Etat de situation Financière .....</i>	<i>73</i>
	<i>Note 1: Trésorerie et équivalent de trésorerie auprès de banques centrales.....</i>	<i>73</i>
	<i>Note 2: Actifs financiers détenus à des fins de transaction.....</i>	<i>73</i>
	<i>Note 3: Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats.....</i>	<i>73</i>
	<i>Note 4: Actifs financiers disponibles à la vente .....</i>	<i>74</i>

Note 5: Prêts et avances.....	74
Note 6: Produits dérivés utilisés à des fins de couverture (reconnus à l'actif).....	75
Note 7: Immeubles, installations, machines et outillage.....	75
Note 8: Immeubles de placement.....	76
Note 9: Goodwill et autres immobilisations incorporelles.....	77
Note 10: Actifs d'impôts différés.....	77
Note 11: Investissements dans des entreprises liées, filiales et coentreprises.....	79
Note 12: Autres actifs.....	80
Note 13: Groupe d'actifs classé comme détenu en vue de la vente.....	81
Note 14: Passifs financiers détenus à des fins de transaction.....	83
Note 15: Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats.....	83
Note 16: Passifs financiers mesurés au coût amorti.....	83
Note 17: Produits dérivés détenus à des fins de couverture (reconnus au passif).....	84
Note 18: Provisions.....	84
Note 19: Passifs d'impôts différés.....	88
Note 20: Autres passifs.....	89
Note 21: Capital social remboursable sur demande.....	89
Note 22: Capital libéré.....	89
6.7.2 Notes relatives au compte de résultats.....	90
Note 23: Produits d'intérêts nets.....	90
Note 24: Produits de commissions nets.....	91
Note 25: Profits et pertes réalisés sur instruments financiers non désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats.....	91
Note 26: Profits et pertes nets sur les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction.....	92
Note 27: Profits et pertes nets sur les actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats.....	92
Note 28: Ajustements de la juste valeur dans la comptabilité de couverture.....	92
Note 29: Réévaluation des écarts de change.....	93
Note 30: Plus et moins-values réalisées suite à la décomptabilisation d'actifs non destinés à la vente.....	93
Note 31: Autres produits d'exploitation nets.....	93
Note 32: Frais de personnel.....	94
Note 33: Frais généraux et administratifs.....	94
Note 34: Dépréciations.....	95
Note 35: Charges d'impôts (produits) relatives au résultat des activités ordinaires.....	95
6.7.3 Informations complémentaires.....	97
6.7.4 Rémunération des membres du Conseil d'Administration et du Comité de Direction.....	121

<b>7 RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ ING BELGIQUE SA SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014.....</b>	<b>123</b>
---	------------

## 2 Rapport du Conseil d'Administration sur les comptes consolidés d'ING Belgique SA

Bruxelles  
20 mars 2015  
Rapport Financier 2014

### 2.1 Commentaire sur les Comptes Financiers

#### 2.1.1 Changement dans le périmètre en 2014

Le transfert des activités de marchés de ING Belgique SA vers l'ING Bank NV Belgian Branch (un siège étranger de ING Bank NV en Belgique) s'est poursuivi. En 2014, les dérivés exotiques sur taux d'intérêts ont été transférés.

#### 2.1.2 Points importants

Chiffres clé de 2014	
Résultat après impôts	EUR 1066 million (+ 9%)
Dépôts de clients	EUR 110 billion (+ 5%)
Prêts aux clients	EUR 101 billion (+ 5%)
Clients	+ 55.000 clients actifs en 2014
Tier 1 (Bâle II)	15,24%
Total capital ratio	16,72%
Leverage ratio (fully phased)	5,24%

ING Belgique SA améliore sa performance annuelle de 9% et enregistre un profit après taxes d'EUR 1.066 millions en 2014. Cette performance est la conséquence de bons résultats commerciaux associés à l'amélioration des marges.

La base clientèle active s'est accrue de 55.000 nouveaux clients pour atteindre 2.45 millions de clients en Belgique.

Les dépôts ont augmenté de 5% et atteignent un encours de EUR 110 milliards. ING Belgique, comme les années précédentes, continue de supporter activement l'économie : le portefeuille de prêts garantis aux clients a augmenté de 5% pour un encours de EUR 101 milliards.

ING Belgique a passé avec succès les épreuves de revue des actifs et de stress test organisées récemment par la Banque Centrale Européenne et l'Autorité Bancaire Européenne. Ceci confirme la stabilité de la position financière de notre Banque. Il s'agissait d'un exercice sans précédents. Contrairement à d'autres banques, ING a organisé cette révision quasiment entièrement en interne, utilisant sa propre expertise.

ING Belgique maintient une base de capitaux solide :

- Le ratio de solvabilité reste élevé avec un Tier 1 de 15.2% (définition Bâle III) et un ratio de capitaux totaux de 16.7%
- Un ratio d'effet de levier de 5.2%
- Une solide position de liquidité supportée par un très bon équilibre entre actifs et passifs.

Dans le chapitre suivant, nous commentons plus en détail la position financière d'ING Belgique.

### 2.1.3 Bilan consolidé

ING Belgique SA – Actifs			
En millions d'EUR	2014	2013	%
cash et cash sur créances sur les banques centrales	1.995	1.648	21%
Actifs financiers HFT et à la juste valeur par pertes et profits	19.944	18.692	7%
Actifs financiers AFS	19.653	19.845	-1%
Prêts et avances	101.175	96.609	5%
Dérivés de couverture	5.397	3.771	43%
Autres actifs	3.644	2.905	25%
<b>Total Actifs</b>	<b>151.809</b>	<b>143.470</b>	<b>6%</b>

Le total de l'actif d'ING Belgique a augmenté de EUR 8,73 milliards ou 6% et se situe à EUR 152 milliards. Les actifs disponibles à la vente (principalement le portefeuille titres de la banque) sont restés stables. Le portefeuille de négociation ou évalué à la juste valeur via le compte de pertes et profits est également resté stable en volume. L'augmentation en valeur est le résultat de la diminution des taux d'intérêts en 2014.

Les dérivés utilisés à des fins de couverture sont en hausse de EUR 1,6 milliards et se situent à EUR 5,4 milliards.

ING Belgique SA - Prêts et avances			
En millions d'EUR	2014	2013	%
Aux banques	8.685	10.729	-19%
Avances à terme fixe et roll-over	42.200	38.879	9%
Crédits hypothécaires	32.145	30.577	5%
Avances en comptes-courants	8.924	7.879	13%
Titres	2.239	2.902	-23%
Autres crédits	6.982	6.467	8%
<b>Total des Prêts et avances</b>	<b>101.175</b>	<b>96.609</b>	<b>5%</b>

Les prêts accordés par la banque ont augmenté en 2014 de EUR 4,6 milliards .

La hausse est principalement localisée en Belgique et montre une fois de plus la forte contribution de ING Belgique à l'économie belge.

La hausse des actifs est principalement visible dans les portefeuilles :

- Prêts à terme et roll-over (EUR + 3,3 milliards : + 9%) principalement accordés aux corporate, midsize et clients institutionnels.
- Crédits hypothécaires (EUR + 1,6 milliards : + 5%) accordés aux clients individuels
- Avances crédits (EUR + 1 milliard : +13%) dont l'augmentation est principalement visible dans le segment des gouvernements régionaux.

Les prêts et avances aux autres banques ont diminué de EUR 2 milliards

### ING Belgique SA - Passifs et fonds propres

En millions d'EUR	2014	2013	%
Dépôts de la banque centrale	1.622		
Passifs financiers HFT et à la juste valeur par pertes et profits	21.361	20.180	6%
Passifs financiers au coût amorti	108.862	105.411	3%
Dérivés de couverture	6.986	4.798	46%
Autres passifs	2.981	3.206	-7%
Fonds propres	9.996	9.875	1%
<b>Total Passifs</b>	<b>151.809</b>	<b>143.470</b>	6%

Le total du passif et des fonds propres a augmenté de EUR 8,3 milliards ou 6% et se situe à EUR 152 milliards.

Les fonds propres se situent à EUR 10 milliards et restent stables en comparaison avec 2013.

Le portefeuille du passif 'détenu à des fins de transaction' ou évalué à la juste valeur par pertes et profits reste stable en volume, la hausse en valeur (EUR + 1,2 milliards) est le résultat de la baisse des taux d'intérêts en 2014. Les dérivés utilisés comme couverture augmentent de EUR 2,3 milliards.

### ING Belgique SA - Passifs financiers au coût amorti + dépôts de la banque centrale

En millions d'EUR	2014	2013	%
Dépôts d'établissements de crédits	8.886	9.923	-10%
Compte d'épargne	40.738	39.460	3%
Dépôts à vue	37.294	32.502	15%
Comptes à terme	10.183	10.886	-6%
Autres dépôts	5.116	5.199	-2%
Dettes représentées par titres	8.267	7.441	11%
Total des Dettes envers la clientèle	<b>110.484</b>	<b>105.411</b>	5%

Les dépôts ont augmenté en 2014 de EUR 5.1 milliards et cela principalement dans les comptes courants. Tous les types de clientèles ont contribué à cette hausse.

Malgré la forte baisse des taux sur dépôts, ING Belgique réalise une augmentation de Eur 1.2 milliards de son encours en compte d'épargne (+3%).

Les dépôts à long terme et de maturité fixe chutent de Eur 0.7 milliard.

ING Belgique a également participé au programme de prêts à long terme (TLTRO : Targeted Longer-Term Refinancing Operations) de la Banque Centrale Européenne pour un montant de EUR 1,6 milliards. Ce projet fait partie des mesures de la Banque Centrale Européenne pour accroître l'activité de prêts des banques dans le secteur privé non financier de la zone Euro (hors prêts au logement).

ING Belgique SA a émis lors du second trimestre un emprunt subordonné de EUR 750 millions qui a été souscrits par ING Bank NV afin d'augmenter son capital Tier II.

## 2.1.4 Compte de résultats consolidé

ING Belgique SA - Compte de résultats consolidé			
En millions d'EUR	2014	2013	%
Total des revenus	3.503	3.505	0%
<i>dont: produits d'intérêts nets</i>	2.752	2.735	1%
<i>dont: commissions et frais</i>	576	564	2%
<i>dont: autres revenus</i>	175	206	-15%
Total des dépenses	-1.851	-1.951	-5%
<i>dont: frais de personnel</i>	-1.139	-1.158	-2%
<i>dont: frais administratifs</i>	-695	-668	4%
<i>dont: dépréciations</i>	-111	-106	5%
<i>dont: provisions</i>	94	-19	-595%
<i>Provisions pour pertes sur crédits</i>	-180	-227	-21%
<i>Part d'entreprises selon la méthode de mise en équivalence</i>	2	3	-33%
Résultat avant impôts	1.474	1.330	11%
Impôts	-408	-356	15%
<b>Résultat après impôts</b>	<b>1.066</b>	<b>974</b>	9%
<i>intérêts de tiers</i>	-2	4	-150%
<b>Résultat net</b>	<b>1.064</b>	<b>978</b>	9%

ING Belgique a enregistré en 2014 un profit après taxes de EUR 1.066 millions. Ce résultat représente une augmentation annuelle de + 9%.

La hausse du résultat est principalement due à une gestion stricte de la base des coûts combinée à une reprise de provisions pour autres risques et charges et une baisse des provisions sur crédits.

Le revenu total (EUR 3.503 millions) reste stable par rapport à l'année précédente.

Le résultat d'intérêt a augmenté de 1% en comparaison avec 2013 et ceci dans un environnement où les taux de marché continuent de baisser :

- les revenus d'intérêts du portefeuille investissements ont diminué de EUR 72 millions
- la hausse en volume des prêts a partiellement compensé la baisse des revenus d'intérêts à EUR - 40 millions
- La hausse des volumes et des taux significativement plus bas sur les dépôts des clients ont diminué les intérêts payés de EUR 180 millions
- le résultat d'intérêts hors dérivés et autres opérations a diminué de EUR 46 millions.

Les revenus sur frais et commissions ont augmenté de EUR 12 millions, en grande partie grâce à l'augmentation de commissions sur titres et sur services de paiements.

Les autres revenus ont diminué de EUR 32 millions en comparaison avec 2013. Les résultats réalisés sur vente de titres d'investissement ont augmenté de EUR 62,4 millions. Les autres revenus sont négativement influencés par le paiement d'un goodwill négatif de 102 millions en relation avec le transfert des activités de marché vers ING Bank NV Belgian Branch. Ce goodwill négatif avait été totalement provisionné en 2012. La reprise de cette provision est localisée dans les dépenses. Les résultats sur opérations de trading restent stables par rapport à l'année passée.

Le total des dépenses a diminué de EUR 100 millions (-5%) à EUR 1.851 millions :

- suite à la réduction du nombre de membres du personnel, les coûts ont diminué de Eur 19 millions

- les autres coûts ont augmenté de EUR 26 millions. L'impact de la réduction des coûts effectuée dans diverses activités (IT, dépenses locales) a été annulé par l'augmentation des taxes (bank levies) payées en Belgique (+ EUR 38 millions)
- les réductions de valeur ont augmenté de EUR 5 millions
- les provisions moins élevées en 2014 tiennent compte de la reprise d'un goodwill négatif provisionné lié au transfert de l'activité d'opérations de marché vers ING Bank NV Belgian Branch (EUR 102 millions). Les provisions diminuent en total de EUR 112 millions.

Les provisions liées aux pertes sur crédits ainsi que les réductions de valeurs diminuent de Eur 47 millions et s'élèvent ainsi à EUR 180 millions (-21%). En 2014, les modèles de provisionnement pour pertes probables ont été revus, ce qui explique en grande partie la baisse des provisions en comparaison avec l'exercice 2013. Compte non tenu de ces adaptations, les provisions restent stables et le niveau reste bas.

L'augmentation des taxes sur les revenus de Eur 52 millions (+15%) est en ligne avec l'augmentation du profit avant taxes.

Le taux de taxation effectif passe de 26.8% à 27.7%.

## **2.2 Profil: ING en Belgique**

ING Group est une institution financière mondiale d'origine néerlandaise qui offre des services bancaires à travers sa division opérationnelle ING Banque. 52 898 employés d'ING Bank offrent des services bancaires de détail et commerciaux à des clients dans plus de 40 pays. ING se classe n ° 9 dans le Top 20 des banques européennes par sa capitalisation boursière. (Source: MSCI, Bloomberg 31 Décembre 2014)

ING Belgique SA est une institution financière concentrant ses activités de base sur le Retail & Private Banking et Commercial Banking. Elle dessert plus de 2,4 millions de clients avec une large gamme de produits financiers et via le canal de distribution de leur choix. La position de leader d'ING Belgique comme une banque axée sur le client a été mise en évidence en remportant en 2014 le titre de «Bank of the year - Belgium» décerné par The Banker pour la deuxième année consécutive.

## **2.3 Bilan social**

Au cours de l'année 2014, l'effectif total en équivalents temps plein (ETP) d'ING Belgique SA consolidé, a diminué de 2% de 10.945 ETP à 10.736 ETP. Bien que l'effectif total a diminué en 2014, la banque a été capable de recruter du nouveau personnel équivalent à 510 équivalents temps plein afin de rencontrer ses objectifs stratégiques opérationnels.

## **2.4 AQR et stress test**

En Novembre 2014, la BCE a repris les pouvoirs de surveillance sur toutes les banques de la zone euro, instituant le Single Supervisory Mechanism (SSM). En préparation à cette transition, la BCE a procédé pendant une année à une évaluation complète du secteur bancaire à l'échelle européenne en collaboration avec les régulateurs nationaux.

ING Belgique SA a fait l'objet de ce contrôle dans le cadre du groupe ING. L'exercice a été mené opérationnellement par De Nederlandsche Bank (DNB), assistée par la Banque Nationale de Belgique (BNB) pour les activités de ING Belgique SA.

L'objectif de la BCE était de favoriser la transparence, de rétablir et de renforcer la confiance. L'exercice visait finalement à fournir des détails sur toute insuffisance de capital et exiger des mesures correctives.

La BCE a établi des critères quantitatifs de comparaison sur divers points. Les banques en deçà de ces critères devront lever des capitaux supplémentaires dans les périodes de temps données.

L'évaluation globale, qui comprenait un examen de la qualité des actifs (AQR) et un test de stress, a commencé en Novembre 2013 et s'est conclu avec la publication des résultats le 26 Octobre 2014.

ING Group, en ce inclus ING Belgique SA a confortablement réussi l'AQR et le stress test reflétant sa situation en capital solide ainsi que la qualité de son bilan.

La phase AQR comprenait 10 blocs d'activités et se concentrait sur trois points; les 'Banking books', l'exposition du bilan en juste valeur et la révision des politiques et procédures comptables. L'AQR s'est penché sur les crédits et risques de marché en couvrant au moins 50% des actifs pondérés des risques de la Banque et 40% du bilan.

L'AQR était à la fois qualitatif et quantitatif en ce compris une large validation de l'intégrité des données, l'examen des dossiers sur place, l'évaluation de la garantie et le recalcul des provisions pour pertes sur prêt. La BCE et les régulateurs nationaux ont engagé des consultants spécialisés tels que cabinets comptables, experts immobiliers et entreprises de modélisation financière pour revoir les divers aspects du processus.

Ces consultants externes ont revu et discuté les données comptables et les processus de la Banque ING.

La phase de test de stress, menée en collaboration avec l'Autorité Bancaire Européenne (ABE), visait à tester la résistance des banques participantes à une évolution macro-économique défavorable. L'objet de cet exercice était de mesurer l'impact sur entre autres les réductions de valeurs, le revenu net d'intérêts et les actifs pondérés en risque à partir d'une situation de base et d'évolutions défavorables pour 2014-2016.

ING Bank, incluant ING Belgique SA, a utilisé des modèles internes pour ces estimations qui ont été strictement contrôlés et étalonnés par l'ABE et la BCE.

Toutes les entités d'ING ont exécuté ces travaux en grande partie avec le personnel interne de la banque se basant sur l'expertise existante. Cette stratégie a également permis à ING Bank de développer les connaissances nécessaires pour faire face à un processus de révision beaucoup plus axé sur les données. AQR et test de stress étaient des opportunités uniques pour le développement des compétences au sein de la banque permettant de répondre aux demandes futures en la matière.

En Décembre 2014, la BCE a partagé quelques observations qualitatives et quantitatives avec ING Group et ING Belgique SA suite à cette évaluation globale. Afin de procéder au renforcement continu des contrôles au sein de la banque, certains points ont déjà fait l'objet de changement en 2014 et d'autres ont été analysés et un plan d'action a été défini. Cette approche a été confirmée à la BCE en Janvier 2015. ING a un processus de suivi interne relatif aux éléments réglementaires et travaille en étroite collaboration avec la BCE pour répondre aux observations.

L'évaluation globale de la BCE était un projet intense et consommateur en temps dans lequel ING a activement participé en vue d'améliorer la transparence et restaurer la confiance dans le secteur bancaire dans son ensemble.

L'impact précis sur ING de ce nouveau mécanisme de supervision bancaire est à ce stade difficile à déterminer, mais il est certain que cet impact sera significatif.

## **2.5 Gestion du risque**

Voir le chapitre dans les comptes annuels consolidés (chapitre 6.6.5).

## **2.6 Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice**

Un contrat a été signé le 06/10/2014 entre ING Belgique SA et ING Bank NV pour la vente du siège de Madrid de ING Belgique SA. L'information au sujet de la vente du siège de Madrid est disponible sous l'annexe 13 : 'Groupe d'actifs destinés à la vente'.

Dans le courant de 2015 l'intention est de transférer également le Siège de Lisbonne de ING Belgique SA.

Aucun autre événement financièrement matériel n'est à signaler entre la clôture des états financiers et la date de mise sous presse.

## **2.7 Information relative aux succursales**

ING Belgique, au travers de ces succursales, est présente aux Pays-Bas (Breda), en Suisse (Genève, qui dispose d'une antenne commerciale à Zurich), en Espagne (Madrid) et au Portugal (Lisbonne).

Le siège de Breda est en 'run off modus'.

## **2.8 Recherche et développement**

Non applicable.

## **2.9 Information relative au recours aux instruments financiers**

Voir le chapitre dans les comptes annuels consolidés (chapitre 6.6.4.2).

## **2.10 Prévisions**

ING Belgique suit la décision du Conseil d'Administration du Groupe ING, qui a choisi de ne plus formuler de prévisions depuis 2004.

## **2.11 Dispositions légales concernant la composition du Comité d'Audit**

Selon les dispositions de l'article 526bis du Code des sociétés, au moins un membre du comité d'audit d'ING Belgique doit être administrateur indépendant (selon la définition de l'article 526ter). Cette personne est M. Christian Jourquin. Sur base de son curriculum vitae et de sa participation active au Conseil d'administration d'ING Belgique, il est évident qu'il dispose des compétences nécessaires en matière de comptabilité et d'audit.

## 3 ING Belgique SA et les règles de gouvernance d'entreprise

---

### 3.1 La situation actuelle

En Belgique, la gouvernance d'entreprise est en partie régie par la loi du 22 mars 1993 et en partie par la Circulaire PPB-2007-6CPB-CPA qui décrit les attentes prudentielles de l'autorité de contrôle (la Banque Nationale de Belgique) en matière de bonne gouvernance des institutions financières. En outre, ING Belgique respecte le « Code belge de gouvernance d'entreprise » en vigueur depuis le 1er janvier 2005. Selon le principe « comply or explain » (se conformer ou expliquer) issu du monde anglo-saxon, les recommandations du Code n'ont pas force de loi, mais les sociétés sont tenues de se justifier des règles qu'elles n'entendent pas appliquer. Dans le cas des banques, des mesures spécifiques ont été ajoutées afin d'éviter l'immixtion des actionnaires majoritaires dans les processus de prise de décision.

### 3.2 La position d'ING Belgique à l'égard du Code belge de gouvernance d'entreprise

Le Code belge de gouvernance d'entreprise ne s'applique normalement qu'aux seules sociétés cotées en bourse. Or, les actions représentant le capital social d'ING Belgique ne sont plus cotées à la Bourse de Bruxelles depuis le 1er juillet 1998 et sont intégralement détenues par le Groupe ING depuis 2004.

Comme ING Belgique exerce toutes les activités permises aux institutions financières basées en Belgique et fait notamment appel public à l'épargne et est également responsable de la direction de ses filiales belges et étrangères, la banque a décidé de respecter la plupart des règles s'appliquant aux sociétés cotées, en particulier en ce qui concerne la communication et la gouvernance d'entreprise.

Dans le même esprit, la banque a adopté le 29 juillet 2011 le Mémorandum de bonne Gouvernance, ainsi que les chartes du Conseil d'administration, du Comité de direction, du Comité d'audit et du Comité de Rémunération et de Nomination. Une nouvelle version de la charte du Comité d'audit a été approuvée lors du Comité d'audit du 14 novembre 2012.

ING Belgique satisfait actuellement aux principales recommandations du Code belge de gouvernance d'entreprise.

La banque diverge toutefois du Code sur les points suivants:

1. Sa charte de gouvernance interne est essentiellement basée sur la Circulaire PPB-2007-6CPB-CPA relative aux attentes prudentielles de la Banque Nationale en matière de bonne gouvernance des institutions financières.
2. Le terme des mandats au Conseil d'Administration reste uniformément fixé à six ans, y compris celui des administrateurs indépendants. La banque considère à cet égard qu'il est essentiel d'avoir une personne extérieure ayant un recul suffisant pour acquérir une vision globale de ses activités.
3. La banque considère aussi ne pas devoir être contrainte d'individualiser les informations concernant la rémunération de ses principaux dirigeants. Ceci dit, une analyse de la répartition des rémunérations versées aux membres exécutifs et non exécutifs du Conseil d'Administration est fournie ci-dessous, ainsi que les chiffres globaux pour chacun des postes du budget.

### 3.3 Conseil d'Administration

#### Composition

Conformément à l'Article 13 des Statuts, le Conseil d'Administration d'ING Belgique doit être composé d'au moins douze membres. Le 20 Mars 2015 le Conseil d'Administration compte quinze membres. Il n'y a pas de personne morale au Conseil d'Administration.

## Responsabilités

La principale responsabilité du Conseil d'Administration est de définir la politique générale de la banque et de superviser le Comité de Direction. Il nomme et relève de leurs fonctions le Président de la banque et les membres du Comité de Direction, après avoir consulté le Comité de Direction et obtenu l'aval de la Banque Nationale de Belgique. Il délègue la gestion quotidienne au Comité de Direction, s'assure de son bon déroulement et supervise la situation générale. Le Conseil d'Administration convoque les assemblées générales et décide de leur ordre du jour. Il fixe la date de distribution des dividendes. Le Conseil peut décider de distribuer des dividendes intérimaires pour la période courante, dans le respect des conditions imposées par la loi. Il fixe aussi le montant et les dates de ces versements.

## Dispositions des Statuts concernant les mandats

L'Assemblée Générale des actionnaires nomme les Administrateurs du Conseil d'Administration et peut les démettre de leurs fonctions à tout moment. En vertu de l'Article 13 des Statuts, le mandat des Administrateurs sortants expire à la fin de l'Assemblée Générale annuelle. Les Administrateurs sortants sont éligibles pour un nouveau mandat. L'ordre de rotation des mandats est décidé par le Conseil d'Administration, qui veille à ce qu'aucun mandat n'excède six ans et qu'un membre du Conseil au moins soit (ré-)élu chaque année.

Comme stipulé dans l'Article 15 des Statuts, le Conseil d'Administration choisit un président parmi les administrateurs qui ne sont pas membres du Comité de Direction, après avoir consulté la Banque Nationale de Belgique et obtenu son accord.

## Limite d'âge

L'Article 13 des Statuts stipule que le mandat d'un administrateur expire à la fin de l'Assemblée Générale annuelle se tenant l'année suivant l'année pendant laquelle l'administrateur en question atteint l'âge de 70 ans. Une Assemblée Générale ordinaire ou extraordinaire peut, sur proposition du président du Conseil, prolonger ou renouveler pour un mandat supplémentaire n'excédant pas deux ans le mandat d'un administrateur ayant atteint la limite d'âge. En vertu de l'Article 18 des Statuts, le mandat d'un Administrateur-délégué expire à la fin de l'année civile dans laquelle la personne concernée atteint l'âge de 65 ans<sup>1</sup>.

## Décisions du Conseil

Les pouvoirs décisionnels du Conseil sont établis par l'Article 16 des Statuts.

Excepté en cas de force majeure, résultant d'un conflit armé, de troubles sociaux ou d'autres calamités publiques, le Conseil ne peut délibérer et prendre des décisions valables que si la majorité de ses membres est présentes ou représentés, étant entendu que tout administrateur présent ne peut exercer plus de deux mandats.

Toutefois, lorsque le quorum n'est pas atteint lors d'une assemblée du Conseil, ce dernier peut délibérer, lors d'une seconde réunion tenue au plus tard dans les deux semaines qui suivent, sur les points à l'ordre du jour de la réunion précédente quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Les décisions du Conseil sont votées à la majorité simple.

Lorsqu'en vertu des Articles 523 et 529 du Code des sociétés, un ou plusieurs membres sont tenus de s'abstenir de voter, les résolutions peuvent être votées à la majorité simple de tous les membres présents ou représentés qui peuvent prendre part à la délibération.

En cas de parité des voix, l'Administrateur présidant la réunion a une voix prépondérante.

## Rémunération

En vertu de l'Article 14 des Statuts, l'Assemblée Générale des actionnaires fixe, jusqu'à nouvelle décision de sa part, le montant de la rémunération des membres du Conseil d'Administration<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Dans la pratique, les contrats individuels exigent la démission des administrateurs-délégués à l'âge de 60 ans, mais leurs mandats peuvent être prolongés.

<sup>2</sup> Pour plus d'informations, voir le chapitre des Rémunération des membres du Conseil d'Administration et du Comité de Direction.

## **Comités spéciaux**

Le Conseil d'Administration a créé en son sein un comité d'audit, un comité des risques, et un comité des rémunérations et un comité des nominations afin de respecter en ce sens la nouvelle loi bancaire d'avril 2014.

La gouvernance et règles de ces nouvelles répartitions seront étudiées et finalisées en 2015.

Les attributions du Comité des risques est d'aviser le Conseil d'Administration en ce qui concerne la stratégie et la tolérance face aux risques ; tous deux pour les risques présents et futurs. Le risque de la banque doit rester dans les limites de risque définies. Le cadre délimitant l'appétit au risque doit être défini pour les classes de risques suivantes : marché, opérationnel, conformité, stratégique réputation et de liquidité.

Le premier Comité des Risques s'est tenu le 4 février 2015. La gouvernance et la liste des risques a été travaillée en profondeur.

Les attributions du comité d'audit couvrent ING Belgique et ses filiales belges et étrangères. Ce comité s'est réuni quatre fois au cours de l'année 2014. Les matières qu'il a traitées incluent l'examen des résultats financiers de la banque en 2013 et des résultats provisoires de 2014. Le comité a délibéré sur la gestion du risque et les fonctions externes exercées par les administrateurs et cadres supérieurs de la banque. Le comité a également étudié les rapports rédigés par l'auditeur général et le Global compliance officer. Il a passé en revue les prêts sous surveillance spéciale et les litiges. Le comité d'audit rend compte au Conseil d'Administration lors du Conseil qui suit chacune de ses propres réunions.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations doivent soumettre au Conseil d'Administration des propositions concernant la nomination des membres du Conseil, du Président de la banque, des membres du Comité de Direction et des membres du Top Management. Il doivent également faire des recommandations au Conseil d'Administration concernant :

- les principes relatifs aux politiques de rémunération (y compris le budget) applicables à l'intérieur d'ING Belgique et de ses filiales et leur conformité aux règles imposées par les autorités de contrôle;
- Les propositions de rémunération pour le Comité de Direction et les Identified Staff, tenant compte de l'évaluation de leur performances.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations se réunit au moins deux fois par an. Une de ces réunions précède la réunion pendant laquelle le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels et décide de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires.

## **3.4 Comité de Direction**

### **Composition et responsabilité**

Actuellement composé de sept membres, le Comité de Direction est responsable de la gestion quotidienne de la banque en conformité avec la politique générale définie par le Conseil d'Administration. Ses membres sont Administrateurs-délégués et son président est le Président de la banque.

### **Attribution de responsabilités et prise de décision**

Chaque membre du Comité de Direction est directement en charge d'un certain nombre d'entités de départements de la banque. Ces responsabilités sont détaillées dans la section « Organes de supervision, de gestion et d'audit externe d'ING Belgique » au chapitre suivant.

Toutes les décisions du Comité de Direction sont toutefois prises sur une base collégiale; chaque décision engage tous les membres du Comité.

Le Comité de Direction délègue à son tour la gestion de domaines des affaires de la banque à un certain nombre de personnes dont le rang, les responsabilités, l'autorité et la rémunération sont fixés par le Comité.

Comme mentionné plus haut, les activités du Comité de Direction sont régies par une charte depuis le 9 mars 2006, revue le 29 juillet 2011. Cette charte s'applique également à tous les principaux comités placés sous la responsabilité directe du Comité de Direction et dont les pouvoirs sont décrits ci-dessous.

## Rémunération

L'Article 18 des Statuts de la banque stipule que le Conseil d'Administration fixe, sur avis du Président de la banque, la rémunération des membres du Comité de Direction. Le Conseil d'Administration prend sa décision sur base de la recommandation du Comité des Rémunérations et Nominations.<sup>3</sup>

## Activités

Le Comité de Direction se réunit généralement une fois par semaine. Des réunions supplémentaires sont convoquées au cas où un grand nombre de points ou une question urgente doivent être débattus. Outre des décisions spécifiques concernant la gestion quotidienne de la banque, le Comité de Direction reçoit un relevé annuel détaillé des prestations et des perspectives de chacune des unités centrales de la banque (centres de profit et services de support) et de toutes les principales filiales belges et étrangères. Le Comité de Direction examine les résultats mensuels de la banque, décomposés par segment<sup>4</sup>. Il étudie les rapports périodiques dressés par l'auditeur général. Aux dates de clôture du 30 juin et du 31 décembre, le Comité de Direction et les cadres supérieurs du département crédit passent en revue les crédits exigeant une attention particulière. Le Comité de Direction examine régulièrement les questions concernant la gestion du personnel.

## 3.5 Comités spéciaux

Trois comités spéciaux rendent compte directement au Comité de Direction: l' Assets and Liabilities Management Committee (ALMAC), le Financial Markets Committee (FMC) et le Non Financial Risk Committee (NFRC). Le Comité de Direction reste toutefois l'unique organe de prise de décision de la banque.

---

<sup>3</sup> Pour plus d'informations, voir chapitre des Rémunération des membres du Conseil d'Administration et du Comité de Direction.

<sup>4</sup> Les résultats sont examinés en détail tous les trimestres.

## 4 Organes de supervision, de gestion et d'audit externe d'ING Belgique

---

### 4.1 Conseil d'Administration

#### Composition (au 1/1/2015)

<b>Eric Boyer de la Giroday</b> Président du Conseil d'Administration	(2018)	<b>Baron Luc Bertrand</b> Président du Comité exécutif, Ackermans & van Haaren	(2018)
<b>Rik Vandenberghe</b> Président de la banque	(2017)	<b>Baron Philippe de Buck van Overstraeten</b>	(2018)
<b>Michael Jonker</b> Administrateur-délégué	(2016)	Administrateur de sociétés Membre du Comité économique et social européen	
<b>Colette Dierick</b> Administrateur-délégué	(2020)	<b>Christian Jourquin</b> Membre de l'Académie royale de Belgique	(2018)
<b>Frank Stockx</b> Administrateur-délégué	(2019)	<b>Comte Diego du Monceau de Bergendal</b> Administrateur-délégué, Rainyve	(2017)
<b>Johan Kestens</b> Administrateur-délégué	(2020)	<b>Michèle Sioen</b> CEO, Sioen Industries NV	(2017)
<b>Emmanuel Verhoosel</b> Administrateur-délégué	(2020)	<b>Paul Mousel</b> Président Arendt & Medernach Avocats	(2020)
<b>Tanate Phutrakul</b> Administrateur-délégué	(2016)	<b>Koos Timmermans<sup>6</sup></b> Vice Chairman Board of Directors ING Bank NV	(2017)

---

#### Comité d'Audit (composition à partir du 1/1/2015)

##### Président

Comte Diego du Monceau de Bergendal

##### Membres

Baron Philippe de Buck van Overstraeten  
Christian Jourquin<sup>7</sup>

#### Comité des Risques (composition à partir du 1/1/2015)

##### Président

Comte Diego du Monceau de Bergendal

##### Membres

Baron Philippe de Buck van Overstraeten  
Christian Jourquin

#### Comité de Rémunération (à partir du 1/1/2015)

##### Président

Eric Boyer de la Giroday

##### Membres

Koos Timmermans  
Paul Mousel

#### Comité de nomination (à partir du 1/1/2015)

##### Président

Eric Boyer de la Giroday

##### Membres

Koos Timmermans  
Paul Mousel

---

<sup>5</sup> Situation fin 1/1/2015. La date normale d'expiration du mandat est indiquée à côté de chaque nom de Directeur.

<sup>6</sup> Administrateur non exécutif qui représente le seul actionnaire.

<sup>7</sup> Membre du Comité d'audit indépendant de l'organe légal d'administration au sens de l'article 526ter du Code d'entreprise et indépendant en comptabilité et/ou audit.

## 4.2 Commissaire Réviseur

### Ernst&Young      Réviseurs d'entreprises SCCRL (B160)

Représentée par **Jean-François Hubin, Associé (jusqu'à l'Assemblée Générale en 2016)**

## 4.3 Comité de Direction (décembre 2014)

<b>Rik Vandenberghe</b> Chief Executive Officer	Corporate Communication & Relations Corporate Audit Services Human Resources Financial Markets Brussels Transformation Office ING Luxembourg Continental Western Europe
<b>Guy Beniada (jusqu'au 31/12/2014)</b> <b>Tanate Phutrakul (à partir du 1/1/2015)</b> Managing Director	Finance Facility Management Capital Management Procurement Tax Corporate Development
<b>Michael Jonker</b> Managing Director	Operational and Compliance Risk Market Risk Management (ALM) Market Risk management (Trading) Credit Risk Management Legal
<b>Frank Stockx</b> Managing Director	Product Management & Client Services -Daily Banking Services -Savings & Investments Services -Lending & Insurance Services -Commercial Banking Client Services -ING Lease & ING Commercial Finance
<b>Philippe Masset (jusqu'au 31/05/2014)</b> <b>Emmanuel Verhoosel (à partir du 1/11/2014)</b> Managing Director	Commercial Banking Belgium & Luxembourg -Midcorps & Institutionals -Corporate Clients -Event Finance -Corporate Finance -Equity Markets -Acquisition & Leveraged Finance -Economic research -Local Structured Finance -Working Capital Solutions
<b>Colette Dierick</b> Managing Director	Retail Sales Private banking Direct Channels Marketing Record Group
<b>Johan Kestens</b> Managing Director	<b>Information technology services for:</b> Domestic Applications Transformation delivery services Infrastructure Services Shared Commercial Banking Services Group Services Continuous Improvement Services

## 5 Information sur la société au 31 décembre 2014

---

En français, ING Belgique SA; en néerlandais, ING België NV; en anglais ING Belgium SA/NV; en allemand, ING Belgien AG.

### Siège social

Avenue Marnix 24  
B-1000 Bruxelles

### Registre des personnes morales

La banque est inscrite au registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro d'entreprise 0403 200 393.

### Forme juridique, constitution, publication

ING Belgique SA est une société anonyme de droit belge, constituée le 30 janvier 1935, sous le nom de Banque de Bruxelles SA, par acte passé devant Me Pierre De Doncker, notaire à Bruxelles, publié aux Annexes du Moniteur belge du 17 février 1935, sous le n° 1459.

Ses statuts ont été modifiés à diverses reprises et, pour la dernière fois, le 27 octobre 2006, par acte passé devant Me Sophie Maquet, notaire-associé à Bruxelles, publié par extraits aux Annexes du Moniteur belge du 27 novembre 2006, sous les numéros 06176870 et 06176871.

ING Belgique SA est un établissement de crédit au sens de l'article 1er de la loi du 22 mars 1993, relative au statut et au contrôle des établissements de crédit.

### Durée

La durée de la société est illimitée.

### Objet social

Aux termes de l'article 3 de ses statuts, la société a pour objet de faire, pour elle-même ou pour le compte de tiers, en Belgique ou à l'étranger, toutes opérations relevant, dans le sens le plus large, de l'activité bancaire, entre autres toutes opérations se rapportant aux dépôts d'espèces et de valeurs, les opérations de crédits de toute nature, toutes opérations financières, de bourse, de change, d'émission, de commission et de courtage.

Elle peut également exercer toutes autres activités qui sont ou seront permises aux banques, en Belgique ou à l'étranger, telles que, notamment, tous courtages et commissions d'assurances, toutes locations-financements et locations sous quelque forme que ce soit de tout bien mobilier ou immobilier, tous conseils et études pour le compte de tiers dans le cadre de ses activités.

La société peut posséder des parts d'associés et des participations dans d'autres sociétés et ce, dans les limites permises par la loi et les règlements.

La société peut acquérir et posséder tous immeubles et tous droits réels immobiliers utiles à son service ou à la réalisation de son objet social. Elle peut aussi acquérir des immeubles, toutes les fois que l'acquisition est nécessaire ou utile pour le remboursement de ses créances.

Elle peut se livrer à toutes entreprises et faire toutes opérations commerciales, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet ou de nature à en favoriser la réalisation.

### Structure du capital social

Le capital social d'ING Belgique SA s'élève à 2,35 milliards d'euros. Il est représenté par 55.414.550 actions ordinaires, sans désignation de valeur nominale.

La banque n'a émis aucune autre catégorie d'actions.

Les actions de la banque ne sont plus cotées sur la bourse de Bruxelles depuis le 1er juillet 1998. Depuis le 6 août 2004, elles sont toutes détenues par le groupe ING.

### **Souscriptions d'actions, à des conditions préférentielles, réservées au personnel**

Il n'existe aucun plan d'investissement en actions de la banque, à l'intention des membres de son personnel ou de ses dirigeants.

### **Actions de la société détenues par les membres de ses organes d'administration et de gestion**

Les membres du Conseil d'administration d'ING Belgique SA ne sont en possession d'aucun titre de la société.

### **Fonctions externes exercées par les administrateurs et les membres de la direction de la banque**

L'exercice de fonctions externes par les administrateurs et les membres de la direction d'institutions financières basées en Belgique est sujet à la réglementation détaillée dans la circulaire PPB-2006-13-CPB-CPA émise par la Commission Bancaire, Financière et des Assurances de Belgique le 13 novembre 2006.

Chaque institution est tenue de publier les détails de tous ces mandats par les moyens décrits au point I(4)(e) de la circulaire.

**ING Belgique SA a décidé de rendre cette information disponible au public sur son site Internet.**

## 6 Comptes Annuels Consolidés

### 6.1 Etat de Situation Financière (Bilan)

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014

<b>ACTIFS</b>			
<b>En milliers d'EUR</b>	<b>Note</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie auprès de banques centrales	1	1.994.517	1.648.292
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	2	19.872.700	18.419.397
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	3	71.389	273.149
Actifs financiers disponibles à la vente	4	19.652.854	19.845.088
Prêts et avances	5	101.175.488	96.608.892
Produits dérivés utilisés à des fins de couverture	6	5.397.150	3.771.249
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille		304.625	57.163
Immobilisations corporelles		959.873	989.500
<i>dont immeubles, installations, machines et outillage</i>	7	912.184	977.241
<i>dont immeubles de placement</i>	8	47.689	12.259
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	9	136.715	126.680
Actifs d'impôts		186.305	260.554
<i>dont impôts exigibles</i>		55.745	90.998
<i>dont impôts différés</i>	10	130.560	169.556
Participations dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence	11	76.484	80.502
Autres actifs	12	1.980.558	1.389.720
Actifs disponibles à la vente	13	-	-
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>151.808.659</b>	<b>143.470.186</b>
<b>PASSIFS</b>			
Avances des banques centrales		1.622.235	195
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	14	18.317.525	17.136.393
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	15	3.043.519	3.043.757
<i>dont dettes subordonnées</i>		12.350	41.706
Passifs financiers évalués au coût amorti	16	108.862.227	105.411.047
<i>dont dettes subordonnées</i>		866.428	204.342
Passifs financiers associés à des actifs transférés		3.462	34.028
Produits dérivés utilisés à des fins de couverture	17	6.986.202	4.798.313
Provisions	18	357.157	387.164
Passifs d'impôts		395.110	277.921
<i>dont impôts exigibles</i>		48.809	61.999
<i>dont impôts différés</i>	19	346.301	215.922
Autres passifs	20	2.120.814	2.396.491
Passifs disponibles à la vente		0	-
Capital social remboursable sur demande	21	104.813	110.107
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>141.813.064</b>	<b>133.595.416</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital attribuable aux propriétaires de la société mère	22	9.977.275	9.857.850
Intérêts minoritaires		18.320	16.920
<b>CAPITAUX PROPRES DU GROUPE</b>		<b>9.995.595</b>	<b>9.874.770</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF</b>		<b>151.808.659</b>	<b>143.470.186</b>

## Etat financier retraité pour la présentation du siège de Madrid destiné à la vente

<b>ACTIFS</b>	<b>retraité</b>	<b>Consolidé</b>
<b>En milliers d'EUR</b>	<b>2014</b>	<b>2014</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie auprès de banques centrales	1.994.467	1.994.517
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	19.872.700	19.872.700
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	71.389	71.389
Actifs financiers disponibles à la vente	19.652.849	19.652.854
Prêts et avances	100.067.736	101.175.488
Produits dérivés utilisés à des fins de couverture	5.397.150	5.397.150
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	304.625	304.625
Immobilisations corporelles	959.837	959.873
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	136.715	136.715
Actifs d'impôts	180.534	186.305
Participations dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence	76.484	76.484
Autres actifs	1.975.905	1.980.558
Actifs disponibles à la vente	1.118.267	
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>151.808.659</b>	<b>151.808.659</b>
<b>PASSIFS</b>		
Avances des banques centrales	1.622.235	1.622.235
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	18.317.525	18.317.525
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	3.043.519	3.043.519
Passifs financiers évalués au coût amorti	107.750.213	108.862.227
Passifs financiers associés à des actifs transférés	3.462	3.462
Produits dérivés utilisés à des fins de couverture	6.986.202	6.986.202
Provisions	357.157	357.157
Passifs d'impôts	395.110	395.110
Autres passifs	2.104.757	2.120.814
Passifs disponibles à la vente	1.128.071	
Capital social remboursable sur demande	104.813	104.813
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>141.813.064</b>	<b>141.813.064</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital attribuable aux propriétaires de la société mère	9.977.275	9.974.275
Intérêts minoritaires	18.320	18.320
<b>CAPITAUX PROPRES DU GROUPE</b>	<b>9.995.595</b>	<b>9.995.595</b>
<i>dont le siège de Madrid de ING Belgique disponible à la vente</i>	<i>-9.805</i>	
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF</b>	<b>151.808.659</b>	<b>151.808.659</b>

## 6.2 Compte de Résultats Consolidé

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014

<b>Compte de résultats consolidé</b>				
<b>En milliers d'EUR</b>	<b>Note</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>	
<b>Produits et charges financiers et d'exploitation</b>		<b>3.502.602</b>	<b>3.505.403</b>	
Produits d'intérêts nets	23	2.752.498	2.735.313	
Dividendes		82	53.284	
Produits de commissions nets	24	575.620	564.240	
Profits et pertes réalisés sur les actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	25	142.868	80.473	
Profits / pertes nets sur les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction	26	47.027	-58.132	
Profits / pertes nets sur les actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	27	-69.060	-3.666	
Ajustements de la juste valeur dans la comptabilité de couverture	28	25.433	-619	
Réévaluations des écarts de change	29	24.482	101.766	
Profits et pertes sur la décomptabilisation d'actifs autres que destinés à la vente	30	15.645	-4.092	
Autres produits d'exploitation nets	31	-11.992	36.836	
<b>Frais d'administration</b>		<b>1.833.761</b>	<b>1.826.189</b>	
Frais de personnel	32	1.139.495	1.158.289	
Frais généraux et administratifs	33	694.266	667.900	
<b>Amortissements</b>	7-9	<b>111.129</b>	<b>106.320</b>	
<b>Provisions</b>	18	<b>-93.823</b>	<b>18.631</b>	
<b>Dépréciations</b>	34	<b>179.509</b>	<b>227.255</b>	
Pertes de dépréciation sur les actifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats		177.278	220.647	
Autres dépréciations		2.231	6.608	
<b>Part de bénéfices et de pertes d'entreprises avec un lien de participation comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence</b>		<b>1.966</b>	<b>3.153</b>	
<b>Charges d'impôts (produits) liées aux résultats provenant des activités ordinaires</b>	35	<b>408.384</b>	<b>356.050</b>	
<b>Résultat opérationnel net</b>		<b>1.065.608</b>	<b>974.112</b>	
Attribuable aux intérêts minoritaires		1.536	-3.567	
Attribuable aux actionnaires		1.064.072	977.679	

## Etat financier retraité pour la présentation du siège de Madrid destiné à la vente

Compte de résultats	Retraité	Consolidé
En milliers d'EUR	2014	2014
<b>Produits et charges financiers et d'exploitation</b>	<b>3.458.063</b>	<b>3.502.602</b>
Produits d'intérêts nets	2.737.553	2.752.498
Dividendes	82	82
Produits de commissions nets	552.593	575.620
Profits et pertes réalisés sur les actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	141.732	142.868
Profits / pertes nets sur les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction	46.644	47.027
Profits / pertes nets sur les actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	-69.060	-69.060
Ajustements de la juste valeur dans la comptabilité de couverture	25.433	25.433
Réévaluations des écarts de change	24.482	24.482
Profits et pertes sur la décomptabilisation d'actifs autres que destinés à la vente	15.645	15.645
Autres produits d'exploitation nets	-17.041	-11.992
<b>Frais d'administration</b>	<b>1.811.370</b>	<b>1.833.761</b>
Frais de personnel	1.128.004	1.139.495
Frais généraux et administratifs	683.366	694.266
<b>Amortissements</b>	<b>111.114</b>	<b>111.129</b>
<b>Provisions</b>	<b>-93.823</b>	<b>-93.823</b>
<b>Dépréciations</b>	<b>150.126</b>	<b>179.509</b>
Pertes de dépréciation sur les actifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	147.894	177.278
Autres dépréciations	2.231	2.231
<b>Part de bénéfices et de pertes d'entreprises avec un lien de participation comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence</b>	<b>1.966</b>	<b>1.966</b>
<b>Charges d'impôts</b>	<b>406.785</b>	<b>408.384</b>
<b>Résultat opérationnel du siège de Madrid</b>	<b>-8.849</b>	<b>0</b>
<b>Résultat opérationnel net</b>	<b>1.065.608</b>	<b>1.065.608</b>
Attribuable aux intérêts minoritaires	1.536	1.536
Attribuable aux actionnaires	1.064.072	1.064.072

### 6.3 Etat consolidé du résultat global

Tableau consolidé du résultat global			
En milliers d'EUR	Note	2014	2013
<b>Résultat net de la période</b>	23-35	1.065.608	977.679
<b>Autres éléments du résultat global:</b>	22	0	
Autres éléments du résultat global (après impôts)		0	-
Variation nette de la réserve des écarts de conversion des devises		18.079	-10.232
Variation nette de la réserve des couvertures d'investissements nets dans des activités à l'étranger		-17.226	10.327
Variation nette de la réserve d'évaluation des immeubles		-17.355	-1.882
Variation nette de la réserve d'évaluation des actifs financiers disponibles à la vente		68.406	-43.425
Variation nette de la réserve d'évaluation des couvertures de flux de trésorerie		215.005	-87.443
Variation nette des profits/pertes actuarielles sur plan de pension Defined Benefit		-47.634	-126.746
Variation nette de la quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence		0	-
Autres		0	0
<b>Résultat global</b>		<b>1.284.883</b>	<b>718.278</b>

L'impact fiscal sur les éléments du résultat global est détaillé dans les notes 10 et 19.

## 6.4 Etat Consolidé des Flux de Trésorerie

Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
En milliers d'EUR	Note	2014	2013
<b>Bénéfice net attribuable aux actionnaires</b>		<b>1.064.072</b>	<b>977.679</b>
<b>Ajustements visant à réconcilier le bénéfice et la trésorerie nette dégagée par les activités opérationnelles</b>		<b>692.927</b>	<b>241.163</b>
Intérêts minoritaires inclus dans le compte de résultats		1.536	-3.567
Produits d'impôts courants et différés reconnus dans le compte de résultats		-547.213	-225.283
Charges d'impôts courants et différés reconnues dans le compte de résultats		955.597	581.333
Profits nets latents		280.831	-130.869
<i>Dont:</i>			
<i>(profits) pertes de change latent(e)s</i>		-	-
<i>(profits) pertes latent(e)s comptabilisés dans le compte de résultats</i>		-2.580	-1
<i>profits nets latents de couvertures de flux de trésorerie</i>	23	215.005	-87.443
<i>profits nets latents d'investissements disponibles à la vente</i>	23	68.406	-43.425
<i>(profits) pertes net(te)s réalisé(e)s sur la vente d'investissements</i>		-32.299	-13.733
Amortissements		111.129	106.320
Dépréciations	35	2.231	6.608
Provisions nettes (recouvrements)		-93.825	18.631
Autres ajustements		14.940	-98.277
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant variations dans le capital d'exploitation</b>		<b>1.756.999</b>	<b>1.218.842</b>
<b>Variations des actifs provenant des activités opérationnelles (hors trésorerie et équivalents de trésorerie)</b>		<b>8.618.352</b>	<b>-24.554.355</b>
Comptes auprès de banques centrales (réserve monétaire)	1	172.948	24.321
Prêts et créances	5	4.922.733	-908.005
Actifs disponibles à la vente	4	-192.233	-859.892
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	2	1.452.463	-21.426.850
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	3	-201.760	-4.859
Dérivés d'actifs, utilisés pour couverture	6	1.625.901	-1.489.353
Produits courus d'actifs financiers		-	-
Autres actifs	12	838.300	110.283
<b>Variations des passifs provenant des activités opérationnelles (hors trésorerie et équivalents de trésorerie)</b>		<b>8.130.466</b>	<b>-23.677.461</b>
Avances de banques centrales	16	1.622.040	-24.550
Dépôts d'établissements de crédit	16	-1.995.556	-5.228.684
Dépôts autres que ceux des établissements de crédit	16	5.459.943	3.345.521
Certificats de dettes	16	-39.510	1.477.169
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	14	1.181.132	-21.342.831
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	15	-238	-298.999
Dérivés de passif, utilisés pour couverture	18	2.187.888	-1.490.980
Charges courues sur des instruments financiers		-	-
Autres passifs financiers		-4.263	1.224
Autres passifs	21	-280.971	-115.331
<b>Augmentation nette du capital d'exploitation</b>		<b>-487.886</b>	<b>876.894</b>
<b>Flux de trésorerie des activités opérationnelles</b>		<b>1.269.113</b>	<b>2.095.735</b>
Impôts sur le résultat (payés) remboursés		-349.808	-319.960
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles</b>		<b>919.305</b>	<b>1.775.775</b>

**Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement**

<b>En milliers d'EUR</b>		<b>2014</b>	<b>2013</b>
Acquisition d'immobilisations corporelles	7-8	-96.386	-92.780
Cession d'immobilisations corporelles	7-8	43.809	26.843
Acquisition d'immobilisations incorporelles	9	-6.236	-8.487
Cession d'immobilisations incorporelles	9	-	-
Acquisition de coentreprises, entreprises associées, filiales, nettes de trésorerie acquise	11	-4.114	-3.155
Cession de coentreprises, entreprises associées, filiales, nettes de trésorerie acquise	11	19.088	2.718
Autres sorties de trésorerie liées à des activités d'investissement		-	-
Autres entrées de trésorerie liées à des activités d'investissement		58.798	55.615
<b>Flux de trésorerie net provenant d'activités d'investissement</b>		<b>14.959</b>	<b>-19.246</b>

**Flux de trésorerie provenant d'activités de financement**

<b>En milliers d'EUR</b>		<b>2014</b>	<b>2013</b>
Dividendes payés		-1.192.521	-1.738.354
Produits de trésorerie tirés de l'émission de dettes subordonnées		-	-
Remboursements de trésorerie de dettes subordonnées		-118.552	-32.613
Produits de trésorerie tirés de l'émission d'actions ou d'autres instruments de capitaux propres		-	-
Paiements de trésorerie pour acquérir des actions propres		-	-
Produits de trésorerie tirés de la cession d'actions propres		-	-
Autres produits de trésorerie liés à des activités de financement		-	-
Autres charges de trésorerie liés à des activités de financement		-	-
<b>Flux de trésorerie net tiré d'activités de financement</b>		<b>-1.311.073</b>	<b>-1.770.967</b>
Effet des changements de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		-	-
<b>Variations en trésorerie et équivalents de trésorerie</b>		<b>-376.809</b>	<b>-14.439</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début de l'exercice		4.946.984	4.961.423
Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin de l'exercice		4.570.175	4.946.984

**La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent**

<b>En milliers d'EUR</b>		<b>2014</b>	<b>2013</b>
Cash disponible	1	602.831	535.671
Prêts avec des banques centrales autres que réserve monétaire	1	765.997	659.885
Avances et prêts	5	3.201.347	3.751.428
Bons d'Etat		-	-
A découvert		-	-
<b>Total</b>		<b>4.570.175</b>	<b>4.946.984</b>

**Note additionnelle sur les flux de trésorerie opérationnels**

<b>En milliers d'EUR</b>		<b>2014</b>	<b>2013</b>
Produits d'intérêts reçus	24	7.202.522	10.626.399
Charges d'intérêts payées	24	4.450.024	7.891.086
Dividendes reçus		40.421	53.284

## 6.5 Etat Consolidé des Variations des Capitaux Propres

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014

2014								
En milliers d'EUR	Capital	Prime d'émission	Réserves de réévaluations	Autres réserves	Résultat reporté	Résultat net de la période	Intérêts mino--ritaires	Total
<b>Balance à l'ouverture</b>	<b>2.350.000</b>	<b>451.511</b>	<b>94.704</b>	<b>0</b>	<b>5.983.957</b>	<b>977.679</b>	<b>16.919</b>	<b>9.874.770</b>
Augmentation / diminution (-) du capital	0	0	0	0	977.678	0	0	0
Achats / ventes d'actions propres	0	0	0	0	0	0	0	0
Païement basé sur des actions	0	0	0	0	4.961	0	0	4.961
Résultat net transféré aux réserves	0	0	0	0	977.678	-977.679	0	-1
Reclassements internes aux réserves	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres modifications	0	0	0	0	0	0	0	0
Dividende 2012	0	0	0	0	0	0	0	0
Dividende interimaire 2013	0	0	0	0	-1.192.521	0	0	-1.192.521
Résultat net de la période	0	0	0	0	0	1.064.072	1.536	1.065.608
Autres éléments du résultat global (après impôts)	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation nette de la réserve des écarts de conversion des devises	0	0	18.079	0	0	0	0	18.079
Variation nette de la réserve des couvertures d'investissements nets dans des activités à l'étranger	0	0	-17.226	0	0	0	0	-17.226
Variation nette de la réserve d'évaluation des immeubles	0	0	-17.355	0	0	0	0	-17.355
Variation nette de la réserve d'évaluation des actifs financiers disponibles à la vente	0	0	68.406	0	0	0	0	68.406
Variation nette de la réserve d'évaluation des couvertures de flux de trésorerie	0	0	215.005	0	0	0	0	215.005
Variation nette des profits/pertes actuarielles sur plan de pension defined benefit	0	0	-47.634	0	0	0	0	-47.634
Variation nette de la quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	23.637	0	-135	23.502
<b>Balance à la clôture</b>	<b>2.350.000</b>	<b>451.511</b>	<b>313.979</b>	<b>0</b>	<b>5.797.712</b>	<b>1.064.072</b>	<b>18.320</b>	<b>9.995.595</b>

## Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013

2013

En milliers d'EUR	Capital	Prime d'émission	Réserves de réévaluations	Autres réserves	Résultat reporté	Résultat net de la période	Intérêts mino--ritaires	Total
<b>Balance à l'ouverture</b>	<b>2.350.000</b>	<b>451.511</b>	<b>354.105</b>	<b>0</b>	<b>6.932.622</b>	<b>771.798</b>	<b>20.715</b>	<b>10.880.751</b>
Augmentation / diminution (-) du capital	0	0	0	0	0	0	0	0
Achats / ventes d'actions propres	0	0	0	0	0	0	0	0
Paiement basé sur des actions	0	0	0	0	9.092	0	0	9.092
Résultat net transféré aux réserves	0	0	0	0	771.798	-771.798	0	0
Reclassements internes aux réserves	0	0	-8.800	0	8.800	0	0	0
Autres modifications	0	0	0	0	0	0	0	0
Dividende 2012	0	0	0	0	0	0	0	0
Dividende interimaire 2013	0	0	0	0	-1.738.354	0	0	-1.738.354
Résultat net de la période	0	0	0	0	0	977.679	-3.567	974.112
Autres éléments du résultat global (après impôts)	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation nette de la réserve des écarts de conversion des devises	0	0	-10.232	0	0	0	0	-10.232
Variation nette de la réserve des couvertures d'investissements nets dans des activités à l'étranger	0	0	10.327	0	0	0	0	10.327
Variation nette de la réserve d'évaluation des immeubles	0	0	6.978	0	0	0	0	6.978
Variation nette de la réserve d'évaluation des actifs financiers disponibles à la vente	0	0	-43.425	0	0	0	0	-43.425
Variation nette de la réserve d'évaluation des couvertures de flux de trésorerie	0	0	-87.443	0	0	0	0	-87.443
Variation nette des profits/pertes actuarielles sur plan de pension defined benefit	0	0	-126.746	0	0	0	0	-126.746
Variation nette de la quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	-60	0	-1	0	-229	-290
<b>Balance à la clôture</b>	<b>2.350.000</b>	<b>451.511</b>	<b>94.704</b>	<b>0</b>	<b>5.983.957</b>	<b>977.679</b>	<b>16.919</b>	<b>9.874.770</b>

La variation nette des profits et pertes actuarielles contient les gains et pertes non réalisés transférés vers les autres Revenus (OCI) au 01/01/2013 (EUR 190.9 millions) moins les taxes différées.

## **6.6 Informations concernant les Comptes Consolidés**

### **6.6.1 Déclaration de conformité avec les IFRS**

ING Belgique SA a établi ses comptes annuels consolidés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne (UE). Dans le présent document, le terme 'IFRS' est utilisé pour se référer aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'UE, y compris les décisions prises par ING Belgique par rapport aux options disponibles sous les IFRS et les annexes supplémentaires requises par la loi belge.

L'établissement des comptes annuels consolidés conformément aux IFRS nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses. Ces estimations et hypothèses affectent les montants rapportés des actifs et passifs et les montants des passifs éventuels à la date du bilan, ainsi que les produits et charges rapportés pour l'année. Le résultat effectif peut donc dépendre de l'adéquation de ces estimations.

Le processus de fixation d'hypothèses est soumis à des approbations et procédures de contrôle interne ; il prend en considération des études internes et externes, les statistiques du secteur, les facteurs et tendances environnementaux et les exigences réglementaires.

### **6.6.2 Informations sur l'entreprise**

ING Belgique est une institution financière internationale active dans les services bancaires, d'assurance et de gestion d'actifs, filiale d'ING Bank NV.

ING Belgique a organisé son réseau commercial en deux secteurs d'activités, Retail & Private Banking d'une part, et Commercial Banking d'autre part, qui rendent compte d'un point de vue fonctionnel aux secteurs d'activités équivalents du Groupe ING.

ING Belgique, qui est une société anonyme, emploie 10.736 personnes. L'adresse de son siège social est: 24, avenue Marnix, 1000 Bruxelles.

Les présents comptes annuels consolidés ont été approuvés pour publication par le Conseil d'Administration le 20 mars 2015.

Les montants repris dans les notes des comptes annuels sont exprimés en milliers d'euros sauf mention contraire.

### **6.6.3 Base de présentation**

Les principales méthodes de valorisation utilisées dans la préparation des comptes annuels sont la juste valeur et le coût amorti.

La juste valeur des actifs et passifs financiers est déterminée en utilisant les cours du marché. Les cours du marché sont obtenus de négociateurs, courtiers et vendeurs indépendants. En général, les positions sont évaluées en prenant le cours acheteur pour une position à la hausse et le cours vendeur pour une position à la baisse. Dans certains cas où les positions sont indiquées comme étant la moyenne des cours acheteurs et vendeurs, un ajustement de la juste valeur est calculé.

En outre, des ajustements supplémentaires de la juste valeur peuvent être nécessaires pour la liquidité ou les données périmées parce que des transactions dans un instrument financier particulier n'ont pas lieu sur une base régulière.

Pour certains actifs et passifs financiers, y compris les instruments dérivés de gré à gré, aucun cours du marché n'est disponible. Pour ces actifs et passifs financiers, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation. Ces techniques d'évaluation considèrent, entre autres facteurs, les prix contractuels et cours du marché, les corrélations, la valeur temps de l'argent, le risque de crédit et de remboursement anticipé, les facteurs de volatilité, les courbes de rendement. Toutes les techniques d'évaluation utilisées sont approuvées par les fonctions internes appropriées.

De surcroît, les données de marché utilisées dans ces techniques d'évaluation sont validées sur une base journalière.

Les modèles s'avèrent subjectifs par nature et la détermination des justes valeurs d'actifs et passifs financiers implique une part significative de jugement. Les modèles supposent diverses hypothèses quant au prix sous-jacent, à la courbe de rendement, aux corrélations et à bien d'autres facteurs.

L'utilisation de différentes hypothèses et techniques d'évaluation est susceptible de produire des estimations matériellement différentes de la juste valeur.

Des tests de prix sont effectués afin d'évaluer si le processus d'évaluation a donné lieu à une juste valeur appropriée de la position et à un reflet adéquat des évaluations dans le compte de résultats. Des tests de prix sont réalisés pour minimiser les risques potentiels de pertes économiques dues à des modèles matériellement incorrects ou mal utilisés; ils s'appliquent à la fois aux positions négociées en bourse et aux positions de gré à gré.

L'écart entre le prix du modèle utilisé et le prix de la transaction, le 'day one profit', est enregistré dans le compte de résultats de la banque.

Cependant, lorsque la banque utilise des modèles développés en interne et/ou des données dérivées de prix observables, un ajustement de l'évaluation est effectué au titre de 'risque de modèle'. Cet ajustement prend en considération les différents aspects de ces modèles/données et le degré d'incertitude qui y est lié.

Selon la règle générale, le calcul de cet ajustement pour risque de modèle prend en compte:

- la classification interne du modèle en fonction de sa complexité;
- l'expérience acquise dans l'utilisation du modèle;
- la durée de vie restant à courir pour l'opération.

Ce calcul est exécuté transaction par transaction. Les deux premiers points font l'objet d'une revue régulière par le Risk Management.

Un ajustement spécifique est également appliqué pour le risque de corrélation. Cet ajustement est calculé en fonction de l'indicateur de sensibilité lié à ce facteur de risque.

Un ajustement de valeur est également enregistré pour le risque crédits. Celui-ci est élaboré par MRM et tient compte du modèle de risques. Ces deux ajustements de valeurs (Credit Valuation Adjustment – CVA) et (Debit Valuation Adjustment – DVA – risque de défaut propre à ING) sont prises en considération pour déterminer la juste valeur.

En raison d'une modification dans les pratiques du marché pour l'évaluation des dérivés, ING Belgique a adopté en 2011 une courbe d'actualisation qui reflète l'Overnight Indexed Swap (« OIS ») en lieu et place du taux à terme de l'EURIBOR.

Depuis 2011, un portefeuille de couverture des crédits hypothécaires à taux variable s'est ajouté aux stratégies comptables de couverture déjà existantes. Ce nouveau portefeuille est basé sur la version du 'carved out' de l'IAS 39. Ceci implique que les options implicites couvertes (le cap compris dans l'intérêt du crédit hypothécaire) est évalué à la juste valeur par pertes et profits tout comme le dérivé utilisé pour la couverture. En 2012, ING Belgique SA a également implémenté la macro couverture à la juste valeur pour les crédits hypothécaires à taux fixes.

Le coût amorti d'un actif financier ou d'un passif financier est le montant auquel l'actif financier ou le passif financier est reconnu à l'origine moins les remboursements en principal, plus ou moins l'amortissement cumulé, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre le montant initial et le montant à l'échéance, et moins toute réduction de valeur actée (directe ou via l'utilisation d'un compte de provision).

ING Belgique rapporte depuis 2013 selon la méthode du 'dirty price' (cours brut). Cela implique que depuis cette date, les intérêts courus sont comptabilisés avec les instruments financiers concernés et non plus séparément.

Les comptes annuels sont établis sur la base d'une approche de continuité de l'activité.

### 6.6.3.1 Estimation des impacts des modifications aux règles IFRS

Cette section présente les impacts attendus dans les états financiers d'ING Belgique suite aux modifications récentes ou futures dues aux IFRS.

Nouvelles modifications IFRS		
IFRS	Application à l'exercice ouvert à compter du ...	Adoption par l'UE
IFRS 10	01/01/2014	Oui
IFRS 11	01/01/2014	Oui
IFRS 12	01/01/2014	Oui
Révision d'IAS 27	01/01/2014	Oui
Révision d'IAS 28	01/01/2014	Oui
IFRIC 21	01/01/2014	Oui
IFRS 14	01/01/2016	Non
IFRS 15	01/01/2017	Non
IFRS 9	01/01/2018	Non

L'IFRS 10 élargit la définition de la notion de contrôle. Une entité a le contrôle d'une autre si tous les éléments suivants sont réunis:

- elle détient le pouvoir sur l'entreprise détenue;
- elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entreprise détenue ;
- elle a la capacité d'utiliser son pouvoir d'influence pour modifier le montant des revenus futurs.

Ces modifications pourraient impliquer des changements mineurs au niveau des contrôles.

L'IFRS 11 contient les exigences en matière de classification d'un partenariat sous forme de coentreprise 'joint venture' ou d'activités conjointes 'joint operation'.

Une opération de partenariat correspond à la mise en commun, par diverses parties, de leurs actifs et opérations dans le but d'obtenir des revenus.

Une coentreprise est un partenariat établi en vue de donner aux associés une part des résultats nets de la coentreprise. Une coentreprise est comptabilisée selon la méthode de mise en équivalence. Un coparticipant dans les activités conjointes reconnaît ses propres actifs, passifs, revenus et dépenses.

L'IFRS 12 intègre et exige des annexes fouillées pour les filiales, les partenariats, les entreprises associées et pour les entités structurées. L'intention liée à la mise en place de la plupart de ces nouvelles annexes est d'explicitier les arguments qui ont menés à déterminer l'existence ou non de contrôle, contrôle conjoint ou d'une importance significative.

L'IAS 27 revu contient uniquement les règles de comptabilisation des participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées dans les états financiers individuels de l'investisseur. Les exigences pour les états financiers consolidés sont incluses dans l'IFRS 10.

La révision de l'IAS 28 contient les exigences pour la comptabilisation des investissements dans des entreprises associées et dans des coentreprises. Toutes deux doivent être comptabilisées suivant la méthode de mise en équivalence.

IFRS 14 permet à une entité qui adopte pour la première fois les normes internationales de continuer à comptabiliser, avec quelques modifications limitées, pour 'les soldes de comptes de report réglementaires »conformément à son référentiel comptable antérieur, à la fois sur l'adoption initiale des IFRS et ultérieure états financiers. Soldes de comptes de report réglementaire, et les mouvements en eux, sont présentés séparément dans l'état de la situation financière et l'état du résultat net et les autres éléments du résultat étendu, et fournir des informations spécifiques sont nécessaires.

IFRIC 21 fournit des indications sur le moment de comptabiliser un passif pour un prélèvement effectué par un gouvernement, tant pour les prélèvements qui sont comptabilisés conformément à la norme IAS 37, Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels et ceux où le calendrier et le montant du prélèvement est certain.

IFRS 15 'Revenus de contrats avec des clients'

En mai, l'IASB a édité l'IFRS 15 'Revenus de contrats avec des clients'. Cette réglementation est effective pour les périodes comptables commençant ou postérieures au 1 janvier 2017 avec possibilité d'adoption anticipative.

L'IFRS 15 n'est pas encore approuvé par la Communauté Européenne.

L'IFRS 15 propose une approche de base pour la reconnaissance des revenus et introduit le concept de la reconnaissance lorsque l'exécution de l'engagement a été satisfait. Cette norme devrait en principe être adoptée anticipativement mais avec quelques exceptions. ING analyse actuellement l'impact de cette norme.

L'IFRS 9 'Instruments financiers', émis en 2010 devait être d'application pour 2013.

Cependant, en juillet 2011 l'IASB a proposé de postposer l'application de l'IFRS 9 jusqu'en 2015.

Cette norme n'est pas encore approuvée par l'Europe et ne fait donc pas encore partie des IFRS applicables au niveau européen.

Le 24/07/2014 l'IASB a publié la version finale de l'IFRS 9 qui prendra effet au 1er janvier 2018.

L'approbation de l'Union Européenne est espérée avant 2018.

L'implémentation de l'IFRS 9 par son nouveau modèle de provisionnement/réduction de valeur pourrait avoir un impact significatif sur les fonds propres ou les résultats d'ING Belgique SA.

## **6.6.3.2 Principes de consolidation**

### **6.6.3.2.1 Filiales**

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad-hoc) sur lesquelles ING Belgique a le pouvoir de gestion des politiques financières et opérationnelles, s'accompagnant généralement d'une participation de plus de 50% des droits de vote. L'existence et l'effet de droits de vote potentiels actuellement exerçables ou convertibles est considérée pour évaluer si ING Belgique contrôle ou non une entité. Les filiales sont entièrement consolidées à partir de la date où ING Belgique exerce le contrôle. Elles sont déconsolidées à la date où cesse le contrôle.

En ce qui concerne les filiales faisant l'objet d'une consolidation globale, la maison mère veille, dans les limites du pourcentage de sa participation et abstraction faite des risques politiques, à ce que les dites filiales soient à même de tenir leurs engagements.

La méthode de consolidation globale est utilisée pour comptabiliser les filiales acquises par ING Belgique. Le coût d'une acquisition est mesuré comme la juste valeur des actifs donnés, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange. Les actifs identifiables acquis, les passifs et passifs éventuels assumés dans un regroupement d'entreprises sont initialement mesurés à leur juste valeur à la date d'acquisition, indépendamment de la portée de tout intérêt minoritaire. L'excédent du coût d'acquisition par rapport à la juste valeur de la part de la banque dans les actifs nets identifiables acquis est enregistré comme goodwill. Si le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la part de la banque dans les actifs nets de la filiale acquise, la différence est directement comptabilisée dans le compte de résultats. Le badwill est seulement reconnu dans le compte de résultats après réévaluation de tous les actifs acquis et passifs supposés correctement identifiés.

Les soldes des comptes et les profits non réalisés sur des transactions entre les entités d'ING Belgique sont éliminés. Les pertes non réalisées sont également éliminées, sauf si la transaction fournit la preuve d'une dépréciation de l'actif transféré.

Lorsque cela s'avère nécessaire, les comptes des filiales ont été retraités afin d'assurer la cohérence avec les politiques comptables adoptées par ING Belgique.

Filiales consolidées 2014								
En milliers d'EUR					Etats Financiers de l'Entité à la date de clôture			
Nom de l'entité	Siège social	Activité	Numéro de l'entreprise	Pourcentage de détention	Actif <sup>(1)</sup>	Passif <sup>(1)</sup>	Compte de résultats <sup>(1)</sup>	Capitaux propres
CEL Data Services SA/NV	Brussels	IT	BE 0435.463.880	100,00%	7.412	1.684	396	5.33
Immo Globe SA/NV	Brussels	Real Estate	BE 0415.586.512	100,00%	15.384	914	231	14.239
ING Belgium International Finance □Luxembourg SA	Luxembourg	Finance	-	100,00%	3.156.666	3.194.112	-17.762	-19.684
ING Contact center SA/NV	Brussels	Finance	BE 0452.936.946	100,00%	10.974	7.553	-862	4.282
ING Luxembourg	Luxembourg	Finance	-	99,99%	14.004.17	12.575.209	106.465	1.322.497
ING Lease Luxembourg	Luxembourg	Leasing	-	99,99%	211.29	191.64	1.648	18.002
Société Immobilière ING Luxembourg SARL	Luxembourg	Real Estate	-	99,99%	23.589	4.391	731	18.468
ING LUX Ré SA	Luxembourg	Insurance	-	99,99%	5.689	2.009	-	3.680
ING Technology Services	Brussels	IT	BE 0846.738.437	99,50%	1.702	702	-	1.000
Lease Belgium	Brussels	Leasing	BE 0402.918.402	100,00%	1.452.752	1.272.931	5.939	173.882
ING Equipment Lease Belgium	Brussels	Leasing	BE 0427.980.034	100,00%	1.873.244	1.769.313	13.942	89.989
ING Asset Finance Belgium	Brussels	Leasing	BE 0429.070.986	100,00%	612.584	576.455	4.340	31.790
ING Truck Lease Belgium	Brussels	Leasing	BE 0440.360.895	100,00%	177.315	166.920	843	9.552
Commercial Finance	Brussels	Factoring	BE 0470.131.086	100,00%	739.484	723.677	4.250	11.557
D'leteren Vehicle Trading NV	Brussels	Leasing	BE 0428.138.994	51,00%	40.226	28.924	798	10.503
New Immo-Schuman SA/NV	Brussels	Real Estate	BE 0428.361.797	100,00%	11.867	1.712	152	10.003
Record Bank SA/NV	Brussels	Banking	BE 0403.263.642	100,00%	18.713.458	17.986.116	67.984	659.358
Fiducré SA/NV	Brussels	Finance	BE 0403.173.372	100,00%	113.911	103.694	8.735	1.483
Logipar	Brussels	Real Estate	BE 0439.526.103	100,00%	7.381	2.523	-255	5.113
Record Credit Services SCRL/CVBA	Liege	Finance	BE 0403.257.407	16,42%	1.707.723	1.669.922	1.796	36.006
Sogam SA/NV	Brussels	Finance	BE 0402.688.075	100,00%	465	3	17	445
Soges-Fiducem SA/NV	Brussels	Finance	BE 0403.238.304	100,00%	38.145	34.568	342	3.236
Belgian Overseas Agencies Ltd.	Montreal	Finance	CA 0403.202.967	100,00%	24.329	24.117	4	207
Belgian Overseas Issuing Corp.	New York	Finance	CA 0403.203.066	100,00%	24.287	23.661	25	602

<sup>(1)</sup> Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques

Deux autres entités, Belgian Lion et Record Lion (SPV) sont comprises dans les états consolidés de ING Belgique SA. Ces entités sont des véhicules de titrisation pour lesquelles ING détient une part significative des risques ce qui explique que ces entités soient reconnues.

### 6.6.3.2.2 Entreprises avec un lien de participation

Les entreprises avec un lien de participation sont toutes les entités sur lesquelles ING Belgique exerce une influence significative mais ne possède pas de contrôle, s'accompagnant généralement d'une participation entre 20% et 50% des droits de vote.

Les investissements dans des entreprises avec un lien de participation sont comptabilisés en utilisant la méthode de la mise en équivalence et sont initialement comptabilisés au coût historique. Ils comprennent le goodwill (net de toute perte de dépréciation cumulée) identifié lors de l'acquisition.

La part de la banque dans les profits ou les pertes postérieurs à l'acquisition d'entreprises avec un lien de participation est comptabilisée dans le compte de résultats. Sa part dans les mouvements post-acquisition en réserves est comptabilisée dans les réserves. Les mouvements cumulatifs postérieurs à l'acquisition sont ajustés par rapport à la valeur comptable de l'investissement.

Lorsque la part d'ING Belgique dans les pertes d'une entreprise avec un lien de participation égale ou dépasse sa participation dans l'entreprise liée, y compris toute autre créance non garantie, la banque ne comptabilise pas de pertes supplémentaires, sauf si elle a contracté des obligations ou effectué des paiements pour le compte de l'entreprise en question.

Les profits non réalisés sur des transactions entre ING Belgique et les entreprises avec un lien de participation sont éliminés à concurrence de la participation de la banque dans ces entreprises. Les pertes non réalisées sont également éliminées, sauf si la transaction fournit la preuve d'une dépréciation de l'actif transféré.

Lorsque cela s'avérait nécessaire, les comptes des entreprises avec un lien de participation ont été retraités afin d'assurer la cohérence avec les politiques comptables adoptées par ING Belgique.

Entités avec un lien de participation mises en équivalence 2014							
En milliers d'EUR					Etats Financiers de l'Entité		
Nom de l'entité	Siège social	activité	Numéro d'entreprise	Pourcentage de détention	Actif <sup>(1)</sup>	Passif <sup>(1)</sup>	Compte de résultats
Isabel SA/NV	Brussels	Finance	BE 0455.530.509	25,33%	24.923	7.783	4.981
Synapsia	Luxembourg	Finance		34,84%			47.692
European Marketing Group Lu	Luxembourg	Leasing		100,00%	7.859	1.655	956

\* L'actif n'est pas égal au passif car ce dernier n'inclut pas les fonds propres

## 6.6.4 Politiques comptables

### 6.6.4.1 Conversion des devises étrangères

#### 6.6.4.1.1 Devise fonctionnelle et de présentation

Les postes inclus dans les comptes de toutes les entités d'ING Belgique sont établis en utilisant la devise de l'environnement économique principal dans lequel l'entité est active ('la devise fonctionnelle'). Les comptes annuels consolidés sont établis en milliers d'euros, qui est la devise de présentation.

#### 6.6.4.1.2 Conversions

Les transactions en devises étrangères sont converties dans la devise fonctionnelle en utilisant les taux de change prévalant à la date de la transaction. Les profits et pertes de change résultant de telles transactions, ainsi que les profits et pertes résultant de la conversion aux taux de change au terme de l'exercice d'actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères, sont comptabilisés dans le compte de résultats, sauf lorsqu'ils sont différés en capitaux propres en tant que couverture de flux de trésorerie éligible ou de couvertures d'investissement net.

Les différences de conversion sur les éléments non monétaires mesurés à la juste valeur par le biais du compte de résultats sont comptabilisées comme faisant partie du profit ou de la perte à la juste valeur. Les éléments non monétaires sont reconvertis à la date à laquelle leur juste valeur est déterminée. Les différences de conversion sur les éléments non monétaires mesurés à la juste valeur par le biais des réserves de réévaluation sont incluses dans les réserves de réévaluation en capitaux propres.

### **6.6.4.1.3 Résultats et situation financière des sociétés du groupe**

Les résultats et la situation financière des sociétés ING Belgique dont la devise fonctionnelle diffère de la devise de présentation sont convertis dans la devise de présentation:

- les actifs et passifs inclus dans leur bilan sont convertis au cours de clôture, à la date du bilan concerné;
- les produits et charges inclus dans leur compte de résultats sont convertis à des taux de change moyens ; toutefois, lorsque la moyenne ne constitue pas une approximation raisonnable de l'effet cumulé des taux prévalant aux dates de transaction, les produits et charges sont convertis aux dates de transaction;
- les différences de change en résultant sont comptabilisées dans une composante séparée des capitaux propres.

Lors de la consolidation, les écarts de conversion découlant de la conversion d'un élément monétaire faisant partie de l'investissement net dans une entité étrangère, ainsi que d'emprunts et d'autres instruments désignés comme couverture de tels investissements, sont comptabilisés dans les capitaux propres. Lorsqu'une activité étrangère est cédée, de tels écarts de conversion sont comptabilisés dans le compte de résultats comme faisant partie du profit ou de la perte sur vente.

Les ajustements de juste valeur et le goodwill découlant de l'acquisition d'une entité étrangère sont traités comme actifs et passifs de l'activité étrangère et convertis au cours de clôture.

### **6.6.4.2 Comptabilisation et décomptabilisation d'instruments financiers**

L'ensemble des acquisitions et cessions d'actifs financiers classés comme disponibles à la vente ou comme détenus à des fins de transaction, qui nécessitent une livraison dans le délai défini par une réglementation ou des conventions de marché (acquisitions et cessions 'à livraison régulière') est comptabilisé à la date de transaction, à savoir la date à laquelle ING Belgique s'est engagée à acquérir ou à céder l'actif. Les prêts et dépôts sont comptabilisés à la date de règlement.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits d'en percevoir les flux de trésorerie ont expiré ou lorsque ING Belgique a transféré tous les risques et avantages liés à leur propriété. Si ING Belgique transfère ou conserve partiellement les risques et avantages liés à la propriété d'un actif financier, elle décomptabilise cet actif lorsqu'elle ne le contrôle plus. En cas de transferts dans lesquels le contrôle sur l'actif est conservé, ING Belgique continue à comptabiliser l'actif à concurrence de son implication. L'étendue de cette implication est déterminée par la mesure dans laquelle ING Belgique se trouve exposée aux variations de la valeur de l'actif.

### **6.6.4.3 Compensation d'actifs et de passifs financiers**

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est comptabilisé dans le bilan lorsque ING Belgique détient un droit ayant force exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit, de régler sur une base nette, soit de simultanément réaliser l'actif et acquitter le passif.

### **6.6.4.4 Opérations de cession et de rétrocession**

Les titres cédés sous réserve d'accords de rachat ('repos') sont maintenus dans les comptes annuels consolidés. Il en résulte une dette incluse dans les passifs financiers associés aux actifs transférés.

Les titres acquis dans le cadre d'accords de revente ('reverse repos') sont comptabilisés comme prêts et avances ou comme actifs financiers détenus à des fins de transaction. La différence entre le prix de vente et de rachat est comptabilisée comme intérêt et imputée sur la durée de l'accord, en utilisant la méthode de l'intérêt effectif.

## **6.6.4.5 Actifs financiers**

### **6.6.4.5.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie auprès de banques centrales**

La trésorerie comprend l'argent détenu par ING Belgique, ainsi que l'argent déposé auprès d'autres institutions financières et pouvant être retiré sans préavis.

Les équivalents de trésorerie sont définis comme des investissements à court terme, hautement liquides, aisément convertibles en montants de trésorerie, et sujets à un risque négligeable de variations de valeur. Le classement d'un investissement à court terme en équivalent de trésorerie requiert non seulement que l'investissement réponde à la définition d'un équivalent de trésorerie, mais dépend également du but dans lequel l'investissement est détenu.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des comptes dont l'échéance est inférieure à trois mois à compter de la date d'acquisition, y compris les espèces, les comptes auprès de banques centrales, les prêts et avances à court terme, les titres d'État à court terme, les reverse repos et les découverts bancaires.

### **6.6.4.5.2 Actifs financiers détenus à des fins de transaction**

Les actifs détenus à des fins de transaction sont des actifs qui sont acquis principalement dans le but de générer des profits à court terme ou une marge de courtage. Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont initialement comptabilisés au coût d'acquisition. Par la suite, ils font l'objet d'une valorisation à la juste valeur, sans déduction de frais de transaction, à chaque date de bilan jusqu'à ce qu'ils soient décomptabilisés.

Les profits et les pertes découlant de variations de la juste valeur sont comptabilisés dans le compte de résultats de la période au cours de laquelle ils surviennent. Ils incluent les profits et pertes réalisés sur la cession d'actifs financiers et les profits et pertes non réalisés découlant de variations de la juste valeur.

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés séparément dans le compte de résultats.

ING Belgique désigne des actions, des obligations, les produits dérivés et les reverse repos comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction.

### **6.6.4.5.3 Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats**

Une telle désignation sera uniquement utilisée pour les actifs financiers lorsqu'elle répond à l'une des exigences suivantes :

- elle élimine ou réduit sensiblement une incohérence de valorisation ou de comptabilisation (parfois mentionnée comme 'décalage comptable') qui découlerait de l'évaluation d'actifs ou de la comptabilisation de profits/pertes liés à ces actifs sur une base différente;
- un groupe d'actifs financiers est géré et sa performance est évaluée sur une base de juste valeur, conformément à une stratégie de gestion des risques ou d'investissement documentée, et les informations relatives au groupe d'actifs concerné sont fournies en interne sur cette base;
- les actifs comprennent un ou plusieurs dérivés intégrés, sauf si le dérivé intégré ne modifie pas significativement les flux de trésorerie ou si la séparation du dérivé intégré est interdite.

Les profits et les pertes découlant de variations de la juste valeur de tels actifs sont comptabilisés dans le compte de résultats de la période au cours de laquelle ils surviennent. Ils incluent les profits et pertes réalisés sur la cession d'actifs financiers et les profits et pertes non réalisés découlant de variations de la juste valeur des actifs.

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés séparément dans le compte de résultats.

Il convient de noter que la désignation est irrévocable: l'évaluation à la juste valeur de tels actifs doit être maintenue jusqu'à la décomptabilisation.

#### **6.6.4.5.4 Prêts et créances**

Les prêts et créances sont des instruments non dérivés à paiements fixes ou déterminables.

Les prêts et avances sont initialement reconnus à la juste valeur, inclus les coûts directement attribuables à l'acquisition ou la délivrance de l'actif financier. Par la suite, les prêts et avances sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins toute réduction de valeur.

Les produits d'intérêt sont comptabilisés de manière prorataée en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### **6.6.4.5.5 Actifs financiers disponibles à la vente**

Lorsque des instruments financiers ne sont pas classés dans une autre catégorie, ils sont classés par défaut comme disponibles à la vente.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont mesurés à la juste valeur. Les profits et les pertes non réalisés découlant de variations de la juste valeur sont comptabilisés en capitaux propres. Lorsque les actifs sont cédés, les ajustements de juste valeur cumulés liés sont enregistrés dans le compte de résultats en tant que profits et pertes d'investissements.

#### **6.6.4.6 Dépréciation d'actifs financiers**

A chaque date de bilan, ING Belgique évalue s'il existe des indices objectifs qu'un actif financier ou qu'un groupe d'actifs financiers est déprécié. Les indications objectives qu'un actif financier ou qu'un groupe d'actifs financiers est déprécié comprennent notamment, sans toutefois s'y limiter:

- l'emprunteur a demandé la faillite ou une protection similaire ou a été placé en faillite, et cela empêche ou retarde le remboursement de l'actif financier;
- l'emprunteur a failli au remboursement du principal, des intérêts ou des frais, et cette situation s'est maintenue pendant une certaine période;
- l'emprunteur a connu des difficultés financières importantes ayant un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs de l'actif financier;
- l'obligation de crédit a été restructurée pour des raisons non commerciales. Ing Belgique a accordé des concessions pour des raisons économiques ou légales liées aux difficultés financières de l'emprunteur, dont l'effet est une réduction des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif financier.

##### **6.6.4.6.1 Dépréciation d'actifs financiers désignés comme disponibles à la vente**

En ce qui concerne les investissements en actions classés comme étant disponibles à la vente, une baisse importante (25%) ou prolongée (6 mois) de la juste valeur des actifs, liée à la qualité du débiteur, en deçà de leur coût d'acquisition, est considérée comme une indication objective de dépréciation. Si un tel indice existe, la perte cumulée – mesurée comme la différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute réduction de valeur sur l'actif financier précédemment comptabilisée dans le compte de résultats – est extraite des fonds propres et reconnue dans le compte de résultats. Les réductions de valeur sur actions reconnues dans le compte de résultats ne peuvent être extournées sauf si les actions sont vendues.

En ce qui concerne les instruments de dette, la même règle s'applique pour comptabiliser la dépréciation. Toutefois, si, lors d'une période subséquente, la juste valeur d'un instrument de dette classé comme disponible à la vente augmente, et si l'augmentation peut être liée objectivement à un événement survenant après la comptabilisation de la réduction de valeur dans le compte de résultats, celle-ci est extournée via le compte de résultats.

## 6.6.4.6.2 Dépréciation des crédits

ING Belgique va, avant tout, examiner s'il existe des preuves objectives de dépréciation, sur une base individuelle pour les prêts significatifs, et de manière collective pour les prêts qui ne sont pas individuellement significatifs. Les prêts dont la dépréciation est évaluée de manière individuelle et pour lesquels une réduction de valeur doit être comptabilisée ou maintenue ne sont pas pris en compte dans l'évaluation collective.

Pour les prêts non-significatifs individuellement, une provision globale est calculée.

Une provision globale est également constituée lorsqu'ING Belgique constate qu'il n'existe pas de preuve objective de dépréciation d'un actif ou d'un groupe d'actifs financiers, ceci en référence au principe « Incurred But Not Reported » (IBNR).

Les calculs de provisions globales sont basés sur des modèles. Lorsqu'il apparaît avec certitude que le résultat du calcul sous-évalue ou surévalue la perte attendue, par exemple en conséquence d'un futur changement de modèle, réglementaire, opérationnel ou de procédé d'optimisation, l'impact estimé du changement est inclus dans les provisions.

Une réduction de valeur sur un crédit intervient lorsqu'il est probable que la banque ne pourra récupérer toutes les sommes dues (principal et intérêts) conformément aux dispositions contractuelles. La recouvrabilité des crédits comprend le risque de crédit, lorsqu'un crédit ne peut être remboursé en raison de l'incapacité de l'emprunteur à respecter ses engagements. Elle comprend également le risque de transfert, lorsque le crédit n'est pas remboursé en raison de facteurs extérieurs à l'emprunteur, comme des restrictions monétaires résultant d'une crise économique dans son pays de résidence. L'accent doit être mis sur le calendrier des flux de trésorerie contractuels constitués des paiements en intérêts et des remboursements de principal. Si la banque s'attend à recouvrer l'ensemble des intérêts et le principal dû dans sa totalité, mais qu'il est probable que ces flux de trésorerie seront reçus plus tard que la date convenue dans le contrat original, une nouvelle évaluation de la réduction de valeur doit être faite. De surcroît, suite à l'introduction d'une nouvelle définition des prêts '*Non performing*' et de '*Forbearance*' par l'EBA en 2014, les prêts en '*Forbearance*' qui sont en défaut de paiement depuis plus de 30 jours sont considérés dépréciés et des provisions sont calculés en conséquence.

Si une créance est définitivement irrécupérable, elle est amortie et imputée sur la provision pour la réduction de valeur y relative. Les créances sont amorties lorsque toutes les procédures légales requises ont été entreprises et que le montant définitif de la perte sur crédits est déterminé. Les montants qui seraient remboursés ultérieurement à l'amortissement de la créance sont reconnus dans le compte de résultats en déduction de la provision constituée pour réduction de valeur.

Une réduction de valeur sur un crédit évalué au coût amorti est déterminée comme étant la différence entre la valeur comptable du crédit et la valeur actuelle des flux futurs attendus (à l'exclusion des pertes futures sur crédits qui ne sont pas encore apparues), actualisés en utilisant le taux de rendement effectif initial du crédit<sup>8</sup>. La valeur comptable de l'actif est réduite via la constitution d'une réduction de valeur reconnue dans le compte de résultats. Pour les crédits à taux variable, le taux d'actualisation permettant de déterminer la réduction de valeur correspond au taux d'intérêt effectif de l'actif considéré.

Si, lors d'une période subséquente, le montant de la réduction de valeur est repris et que cette reprise est liée à des événements survenus après que la réduction de valeur ait été comptabilisée (p.ex. une amélioration de la notation crédit du débiteur), l'extourne de la dépréciation se fera via le compte de pertes et profits.

La politique de la banque prévoit qu'il ne faut procéder à des amortissements que lorsque la perte est quasi certaine, e.g. notamment à la suite d'une restructuration, d'une faillite ou de la cession d'une facilité de crédit avec décote, après terminaison de toutes les tentatives de recouvrement.

Tant le prêt que les réductions de valeur sont reconnus dans les livres. Si la décision est prise d'amortir (partiellement) le crédit, le prêt comme la provision liée sont extournés et seule la différence entre les deux est portée au compte de résultats.

L'identification de la dépréciation et la détermination du montant récupérable résident, par nature, dans un processus incertain basé sur des hypothèses et des facteurs divers tels que la situation financière de la contrepartie, les flux futurs attendus, les prix de marché observables et les prix de vente nets estimés. Des événements postérieurs à la date de clôture du bilan peuvent indiquer que certaines pertes non-

---

<sup>8</sup> Actuellement, les flux futurs attendus sont actualisés en utilisant le taux de rendement contractuel.

réalisées à la date de clôture, vont conduire à la reconnaissance de réductions de valeur lors de périodes ultérieures, induisant un impact négatif sur le compte de résultats de ces périodes.

La détermination de la portée des réductions de valeur sur crédits nécessite beaucoup de discernement. Celui-ci se fonde sur l'évaluation, par la direction, du risque lié au portefeuille, de la situation économique courante, des expériences de pertes au cours des dernières années et des tendances en terme de concentration géographique et crédit. Des modifications en matière de jugement et d'analyse peuvent entraîner des variations des provisions au fil du temps.

#### **6.6.4.7 Passifs financiers**

##### **6.6.4.7.1 Passifs financiers détenus à des fins de transaction**

Un passif financier est détenu à des fins de transactions s'il est acquis principalement dans le but de générer un profit tiré de fluctuations à court terme du prix ou d'une marge de courtage. Les passifs détenus à des fins de transaction comprennent les positions « short » en valeurs mobilières.

Les passifs financiers détenus à des fins de transaction sont initialement enregistrés au coût historique, puis comptabilisés à leur juste valeur (sans déduction de frais de transaction) à chaque date de bilan jusqu'à la décomptabilisation des postes.

Les profits et les pertes découlant de variations de la juste valeur sont comptabilisés dans le compte de résultats de la période au cours de laquelle ils interviennent. Les profits et les pertes comprennent les profits et les pertes réalisés sur la cession de passifs financiers, et les profits et les pertes non réalisés découlant de changements de la juste valeur. Les intérêts sont comptabilisés séparément dans le compte de résultats.

##### **6.6.4.7.2 Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats**

La direction désigne des passifs financiers à la juste valeur par le compte de pertes et profits lorsqu'une des conditions suivantes est rencontrée :

- il élimine ou réduit significativement la reconnaissance d'une inconsistance (appelée 'accounting mismatch') qui pourrait se déclarer en évaluant les passifs ou en reconnaissant des profits ou des pertes sur des bases différentes
- un ensemble de passifs financiers est géré et sa performance est évaluée sur la base de la juste valeur, en accord avec une gestion du risque documentée ou d'une stratégie d'investissement et que l'information de ce groupe de passifs est fournie en interne sur cette base
- les passifs contiennent un ou plusieurs dérivés intégrés, à moins que le dérivé intégré ne modifie pas significativement les flux de trésorerie ou si une séparation du dérivé intégré serait interdite.

##### **6.6.4.7.3 Passifs financiers au coût amorti**

Le coût amorti d'un passif financier est le montant auquel le passif financier est enregistré lors de la comptabilisation initiale (la juste valeur), moins les remboursements en principal, plus ou moins l'amortissement cumulé utilisant la méthode de détermination de l'intérêt effectif, ou toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance. Ceci est la classification standard.

##### **6.6.4.8 Produits dérivés et activités de couverture**

Les produits dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date de conclusion du contrat et sont ensuite évalués à leur juste valeur. Tous les produits dérivés sont enregistrés comme actifs lorsque leur juste valeur est positive et comme passifs quand leur juste valeur est négative.

Certains produits dérivés intégrés dans d'autres contrats sont mesurés comme des produits dérivés séparés:

- lorsque leurs caractéristiques économiques et leurs risques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte;
- lorsque le contrat hôte n'est pas comptabilisé à la juste valeur par le biais du compte de résultats;

- lorsqu'un instrument séparé avec les mêmes termes que le produit dérivé intégré satisferait à la définition d'un produit dérivé.

La méthode de comptabilisation du profit ou de la perte résultant des variations de la juste valeur dépend du fait que le produit dérivé est désigné ou non comme instrument de couverture et, si oui, de la nature de l'élément faisant l'objet de la couverture.

Une comptabilité de couverture est utilisée pour les produits dérivés désignés de cette manière, à condition que certains critères soient satisfaits.

ING Belgique documente, à la création de la transaction, la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que son objectif de gestion des risques et sa stratégie pour entreprendre diverses transactions de couverture. La banque évalue, à la fois à la création de la couverture et sur une base continue, si les dérivés utilisés dans des transactions de couverture sont hautement efficaces pour compenser les variations de justes valeurs ou de flux de trésorerie des éléments couverts, notamment en utilisant la méthode d'évaluation de l'efficacité des instruments de couverture pour compenser l'exposition aux variations de la juste valeur de l'élément ou des flux de trésorerie attribuables au risque couvert.

ING Belgique utilise trois types de comptabilité de couverture.

#### **6.6.4.8.1 Couverture de la juste valeur**

Les variations de juste valeur de produits dérivés qui sont désignés comme couverture de la juste valeur et en remplissent les conditions sont comptabilisées dans le compte de résultats, ainsi que les ajustements de juste valeur à l'élément couvert attribuables au risque couvert. Si la relation de couverture ne satisfait plus aux critères de comptabilité de couverture, l'ajustement cumulé de l'élément couvert est, dans le cas d'instruments productifs d'intérêts, amorti dans le compte de résultats sur la période restante de la couverture originale ou comptabilisé directement lorsque l'élément couvert est décomptabilisé.

Les swaps de taux d'intérêts sont conclus de le book ALM (gestion de l'actif/passif) comme instruments de couverture afin de gérer l'entière du risque d'intérêts généré par l'activité commerciale de la banque. Les swaps de taux d'intérêts ainsi que les cap/floor (pour les crédits hypothécaires) sont utilisés.

ING utilise la version du 'carved out' de IAS39 comme adopté par la Commission Européenne en 2004.

Dans cette version, certains aspects du portefeuille de couverture à la juste valeur de risques de taux d'intérêts ont été assouplis afin d'éviter une complexité opérationnelle. La version traitant du 'carve out' permet notamment l'utilisation de l'approche 'bottom layer' pour les actifs payés anticipativement.

Chez ING Belgique deux types de relations de couverture bénéficient de la relaxation prévue dans la version du 'carve out' :

- Couverture de la juste valeur globale pour les crédits hypothécaires à taux fixe
- Couverture de la juste valeur globale de caps intégrés dans les crédits hypothécaires à taux flottants

Les produits dérivés utilisés sont les swaps de taux d'intérêts ainsi que les cap/floor (dans le cadre des crédits hypothécaires).

#### **6.6.4.8.2 Couverture de flux de trésorerie**

La partie efficace des variations de la juste valeur de produits dérivés qui sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie et en remplissent les conditions, est comptabilisée dans les capitaux propres. Le profit ou la perte lié à la partie non efficace est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultats. Les montants cumulés en capitaux propres sont recyclés au compte de résultats dans les périodes au cours desquelles l'élément couvert affectera le compte de résultats. Lorsqu'un instrument de couverture expire ou est cédé, ou lorsqu'une couverture ne satisfait plus aux critères de comptabilité de couverture, tout profit ou perte cumulé existant en capitaux propres à ce moment reste en capitaux propres et est comptabilisé lorsque la transaction prévue finit par être comptabilisée dans le compte de résultats. Lorsqu'une transaction prévue n'est plus attendue, le profit ou la perte cumulé qui est comptabilisé en capitaux propres est immédiatement transféré au compte de résultats.

Les swaps de taux d'intérêts sont conclus dans le book ALM comme instruments de couverture afin de gérer l'entière du risque de taux d'intérêts généré par l'activité commerciale de la banque.

### **6.6.4.8.3 Couverture d'investissements nets dans des activités étrangères**

Les couvertures d'investissements nets dans des activités étrangères sont comptabilisées de la même manière que les couvertures de flux de trésorerie. Tout profit ou perte sur l'instrument de couverture lié à la partie efficace de la couverture est comptabilisé en capitaux propres. Le profit ou la perte lié à la part non efficace est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultats. Les profits et les pertes cumulés en capitaux propres sont inclus dans le compte de résultats lorsque l'activité étrangère est cédée.

### **6.6.4.9 Immobilisations corporelles**

#### **6.6.4.9.1 Immeubles, installations, machines et outillage**

Les terrains et constructions pour usage propre sont repris à la juste valeur à la date du bilan.

Le coût d'un élément d'immobilisations corporelles comprend son prix d'acquisition, y compris les taxes d'achat non remboursables, après déduction de la remise et des ristournes. La juste valeur des terrains et constructions est leur valeur de marché.

ING Belgique réévalue les immeubles à chaque date du bilan et obtient une évaluation d'un expert indépendant professionnel sur une base suffisamment régulière, à savoir au moins tous les 5 ans.

Les augmentations de la valeur comptable découlant de la réévaluation des terrains et constructions pour usage propre sont créditées aux réserves de réévaluation dans les capitaux propres. Les diminutions qui compensent les augmentations précédentes du même actif sont imputées sur les réserves de réévaluation directement dans les capitaux propres. Toutes les autres diminutions sont imputées au compte de résultats. Les augmentations qui contre-passent une diminution de réévaluation sur le même actif précédemment comptabilisé dans le compte de résultats sont comptabilisées au compte de résultats.

L'amortissement est comptabilisé, en fonction de la juste valeur et de la durée de vie utile estimée de l'actif (en général 33 ans). L'amortissement est calculé sur la base de la méthode linéaire. Valeurs résiduelles et durées de vie utile sont revues et ajustées, le cas échéant, à la date de chaque bilan.

Les dépenses subséquentes sont incluses dans la valeur comptable de l'actif, lorsqu'il est probable que les futurs avantages économiques associés à l'élément reviendront à ING Belgique et que leurs coûts peuvent être mesurés de façon fiable. Tous les autres travaux de maintenance et réparations sont imputés au compte de résultats pendant la période comptable durant laquelle ils sont encourus.

À la cession, la réserve de réévaluation liée est transférée aux bénéfices non distribués.

Les terrains ne sont pas amortis.

Les machines et outillage sont repris au coût historique, moins l'amortissement cumulé et toute perte de dépréciation. Le coût de tels actifs est amorti sur la base de la méthode linéaire sur leurs durées de vie utile estimées.

Les dépenses d'entretien et de réparation sont imputées au compte de résultats lorsqu'elles sont encourues. Les dépenses pour des améliorations importantes sont portées à l'actif et amorties.

Les contrats de leasing conclus par ING Belgique sont principalement des leasing opérationnels. Les paiements totaux effectués dans le cadre de leasing opérationnels sont imputés au compte de résultats sur base de la méthode linéaire tout au long de la période.

Lorsqu'un leasing opérationnel est résilié avant l'expiration de la période de location, tout paiement dû au bailleur à titre d'indemnité de dédit est comptabilisé comme une dépense au cours de la période à laquelle la résiliation a lieu.

#### **6.6.4.9.2 Immeubles de placement**

Les immeubles de placement sont repris à la juste valeur à la date du bilan. Les variations de la valeur comptable résultant de réévaluations sont comptabilisées dans le compte de résultats. Lors d'une cession, la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable est comptabilisée dans le compte de résultats.

La juste valeur d'immeubles de placement est basée sur des estimations régulières menées par des experts indépendants qualifiés.

Les immeubles de placement ne sont pas amortis.

## **6.6.4.10 Goodwill et immobilisations incorporelles**

### **6.6.4.10.1 Goodwill**

Les acquisitions d'ING Belgique sont comptabilisées selon la méthode de l'achat pur et simple, dans le cadre de laquelle le coût des acquisitions est alloué à la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis. Le goodwill - à savoir la différence entre le coût d'acquisition (y compris la dette) et la participation de la banque dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis à la date d'acquisition - est porté à l'actif comme une immobilisation incorporelle. Les résultats des activités des sociétés acquises sont inclus dans le compte de résultats à partir de la date où le contrôle est obtenu.

Le goodwill est porté à l'actif uniquement pour les acquisitions effectuées après la date d'application des IFRS. La comptabilisation du goodwill pour les acquisitions précédant cette date n'a pas été ajustée. Le goodwill est alloué aux entités générant de la trésorerie dans le but de tester la nécessité d'appliquer une dépréciation. Ces entités générant de la trésorerie représentent le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Un test de dépréciation est réalisé annuellement ou plus fréquemment s'il existe des indicateurs de dépréciation. Celui-ci compare la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'entité, y compris le goodwill. Si la valeur recouvrable de l'entité excède sa valeur comptable, l'entité et le goodwill qui lui est affecté doivent être considérés comme ne s'étant pas dépréciés. Dans le cas contraire, l'entité doit comptabiliser la perte de valeur.

Les ajustements de juste valeur à la date d'acquisition, d'actifs et de passifs acquis qui sont identifiés dans l'année qui suit l'acquisition, sont comptabilisés comme ajustement au goodwill. Tout ajustement subséquent est comptabilisé comme produit ou charge. Cependant, la comptabilisation d'actifs d'impôts différés après la date d'acquisition est enregistrée comme un ajustement du goodwill, même après la première année.

Lors de la cession de sociétés du groupe, la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable (goodwill y compris) et le montant enregistré dans la réserve de conversion monétaire en capitaux propres est comptabilisé dans le compte de résultats.

Le goodwill est attribuable à la rentabilité élevée de l'activité acquise et aux synergies importantes attendues. La juste valeur d'actifs et de passifs acquis est basée sur le modèle de la valeur actualisée des flux de trésorerie.

### **6.6.4.10.2 Logiciels**

Les logiciels qui ont été acquis ou générés en interne pour usage propre sont comptabilisés au coût historique, moins les amortissements et les réductions de valeurs. L'amortissement est calculé sur base de la méthode linéaire. La durée d'utilité de l'actif est de minimum cinq ans. L'amortissement est inclus dans les autres charges.

Les logiciels générés en interne ne seront comptabilisés à l'actif que si l'ensemble des exigences suivantes sont remplies.

- la banque est en mesure de finaliser l'immobilisation incorporelle, de sorte qu'elle sera disponible pour utilisation ou vente;
- la banque a l'intention de finaliser l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre;
- la banque a la capacité d'utiliser ou de vendre l'immobilisation incorporelle;
- la banque doit être capable de démontrer que l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables; qu'il existe un marché pour la production de l'immobilisation incorporelle ou l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci est utilisée en interne, l'utilité de l'immobilisation incorporelle;
- la banque doit démontrer qu'elle dispose des ressources techniques, financières adéquates pour finaliser la mise au point de l'immobilisation incorporelle, l'utiliser ou la vendre;
- la banque est capable de mesurer de manière fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de sa mise au point.

Les charges relatives aux logiciels générés en interne pour usage propre sont capitalisées lorsque leur valeur dépasse 2.500.000 EUR.

### **6.6.4.10.3 Autres immobilisations incorporelles**

Les autres immobilisations incorporelles sont portées à l'actif et amorties sur leurs durées économiques attendues. Les immobilisations incorporelles à durée indéfinie ne sont pas amorties.

### **6.6.4.11 Provisions**

Une provision implique une obligation actuelle découlant d'événements passés, dont le dénouement devrait entraîner un décaissement pour la société de ressources représentant des avantages économiques, avec une incertitude quant à la date ou au montant. Sauf mention contraire, les provisions sont escomptées en utilisant un taux d'actualisation avant impôts afin de refléter la valeur de rendement. La détermination de provisions est un processus de nature incertaine, impliquant des estimations de montants et de flux de trésorerie. Les provisions de réorganisation comprennent les indemnités de cessation d'emploi, lorsque ING Belgique est tenu soit de mettre fin à des contrats d'employés actuels en vertu d'un plan formel détaillé sans possibilité de retrait, soit de payer des indemnités de cessation d'emploi par suite d'une offre faite afin d'encourager les départs volontaires.

En règle générale, une provision ou partie de provision doit être reprise uniquement lorsque :

- de la trésorerie est reçue, entraînant l'augmentation de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus en comparaison avec les estimations précédentes (reprise partielle) ou le dépassement de la valeur comptable (reprise totale);
- les passifs s'éteignent et aucune revendication de quelque forme que ce soit ne peut être attendue.

### **6.6.4.12 Avantages au personnel : engagements contractés au titre du régime de retraite**

#### **6.6.4.12.1 Plans de pension**

Les entités ING Belgique exploitent divers plans de pension. Ils sont généralement financés via des paiements à des compagnies d'assurances ou des fonds fiduciaires, déterminés par des calculs actuariels périodiques. ING Belgique possède à la fois des plans de pension à prestations définies et à cotisations définies.

Un plan de pension à prestations définies est un plan de pension qui détermine un montant de prestation de retraite qu'un employé recevra lors de son départ à la retraite, dépendant habituellement d'un ou de plusieurs facteurs tels que l'âge, l'ancienneté et la rémunération.

Le passif (ou l'actif) comptabilisé dans le bilan eu égard aux plans de pension à prestations définies est la valeur actuelle de l'obligation de prestations définies à la date du bilan, moins la juste valeur des actifs du plan. Les actifs du plan sont évalués à la juste valeur au bilan. Pour déterminer la charge de pension, le revenu des actifs du bilan est déterminé par l'utilisation du taux d'un titre de haute qualité identique au taux d'escompte utilisé pour déterminer l'obligation liée au plan de pension à prestations définies.

L'obligation de prestations définies est calculée annuellement par des actuaires internes et externes, en utilisant la méthode de répartitions des prestations projetées.

Les modèles actuariels comportent par nature des hypothèses concernant notamment les taux d'escompte, les taux d'indexation des niveaux des salaires et des prestations futurs, les taux de mortalité, les tendances de coûts des soins de santé, l'indice des prix à la consommation. Les hypothèses, basées sur les données de marché disponibles et la performance historique d'actifs du plan, sont actualisées chaque année.

Les hypothèses actuarielles peuvent différer sensiblement des résultats effectifs en raison des variations des conditions du marché, des tendances économiques et de mortalité, ainsi que d'autres hypothèses. Tout changement dans ces hypothèses pourrait avoir un impact significatif sur les passifs du plan de pension à prestations définies et les coûts futurs du régime de retraite. L'impact des changements des hypothèses actuarielles et les ajustements d'expérience sont comptabilisés via les fonds propres. Tous les coûts du passé sont reconnus en pertes et profits.

Pour les plans de pension à cotisations définies, ING Belgique paie des cotisations à des plans d'assurance pension de gestion publique ou privée sur une base obligatoire, contractuelle ou volontaire. Les cotisations sont comptabilisées comme charges d'avantages accordés au personnel lorsqu'elles sont échues. Les cotisations prépayées sont comptabilisées comme un actif dans la mesure où un remboursement de trésorerie ou une réduction des futurs paiements est disponible.

#### **6.6.4.12.2 Autres avantages postérieurs au départ à la retraite**

ING Belgique fournit des soins de santé ainsi que d'autres avantages à ses retraités. Le droit à ces avantages est habituellement conditionné à une durée de service minimale et au fait que l'employé reste en service jusqu'à l'âge de la retraite. Les coûts escomptés de ces avantages sont cumulés sur la période d'emploi, en utilisant une méthode comptable similaire à celle utilisée pour les plans de pension à prestations définies.

#### **6.6.4.13 Charges d'impôts sur le résultat**

Les impôts sur le résultat comprennent les impôts exigibles et différés. Ceux-ci sont comptabilisés dans le compte de résultats, excepté lorsqu'ils concernent des éléments directement comptabilisés en capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés en capitaux propres.

Les impôts différés sont fournis intégralement, en utilisant la méthode du report d'impôts variable, sur les différences temporaires survenant entre les assiettes fiscales d'actifs et de passifs et leurs valeurs comptables dans les comptes annuels consolidés. Les impôts différés sur le résultat sont déterminés selon les taux d'imposition et les lois qui ont été substantiellement promulgués à la date du bilan, et qui devraient s'appliquer lorsque l'actif d'impôts différés lié est réalisé ou lorsque le passif d'impôts différés est acquitté.

Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, contre lequel les différences temporaires peuvent être utilisées.

Des passifs d'impôts différés sont enregistrés sur des différences temporaires découlant d'investissements dans des filiales et des entreprises associées, excepté lorsque le calendrier de la reprise de la différence temporaire peut être contrôlé et qu'il est probable que la différence ne sera pas annulée dans un avenir prévisible.

Les effets fiscaux de pertes d'impôts sur le résultat disponibles pour report prospectif sont comptabilisés comme un actif lorsqu'il est probable que des bénéfices imposables futurs seront disponibles, contre lesquels ces pertes peuvent être utilisées.

Les impôts différés liés à une variation de la juste valeur d'investissements disponibles à la vente et de couvertures de flux de trésorerie, laquelle est directement imputée ou créditée en capitaux propres, sont également enregistrés en capitaux propres. Par la suite, ces impôts différés seront comptabilisés dans le compte de résultats, en même temps que le profit ou la perte différé.

#### **6.6.4.14 Comptabilisation du résultat**

##### **6.6.4.14.1 Revenus d'intérêts**

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés au compte de résultats, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Celle-ci calcule le coût amorti d'un actif financier ou d'un passif financier et alloue les produits ou charges d'intérêts sur la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les futurs paiements ou rentrées de trésorerie estimés sur la durée attendue de l'instrument financier ou, le cas échéant, sur une période plus courte à la valeur comptable de l'actif ou du passif financier. Lors du calcul du taux d'intérêt effectif, ING Belgique estime les flux de trésorerie en considérant l'ensemble des termes contractuels de l'instrument financier (p. ex. options de paiement anticipé) mais ne considère pas les futures pertes de crédit. Le calcul comprend tous les points de base et commissions payés ou reçus lesquels font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et toutes

les autres primes. Les produits et charges d'intérêts de positions commerciales et de produits dérivés sont classés dans une ligne séparée du compte de résultats. Les variations de la juste valeur sont incluses dans le revenu net dégagé sur les opérations.

Une fois qu'un prêt ou un portefeuille de prêts est déprécié à son montant recouvrable estimé, le produit d'intérêts reçu est comptabilisé, sur base du taux d'intérêt d'actualisation utilisé afin d'évaluer le montant recouvrable. La justification étant que, la valeur des flux futurs de trésorerie attendus augmente au fur et à mesure que le temps de réalisation diminue ; cet effet de libération ('unwinding effect') est comptabilisé comme produit d'intérêts.

Les applications opérationnelles sources sous-jacentes peuvent soit (i) suspendre le revenu d'intérêts dû sur des prêts dépréciés, soit (ii) continuer à le comptabiliser intégralement. Un ajustement du produits d'intérêts est requis dans les deux cas, afin de comptabiliser le montant d'intérêts correct : à la hausse (i) et à la baisse (ii).

Les rentrées d'intérêts réelles sur des prêts dépréciés devraient être imputées sur les intérêts courus ou le principal, en fonction de la probabilité de faillite de l'emprunteur. Les rentrées d'intérêts seront d'abord appliquées au principal lorsqu'une faillite est probable. Dans le cas contraire, celles-ci seront d'abord imputées aux intérêts courus.

#### **6.6.4.14.2 Produits de commissions**

Les commissions sont généralement comptabilisées lorsqu'un service a été fourni.

Les commissions d'engagement de prêts pour des crédits susceptibles d'être repris sont différées (ainsi que les coûts directs liés) et comptabilisées comme un ajustement du taux d'intérêt réel sur le prêt.

Les commissions découlant de négociations, ou de la participation à la négociation d'une transaction pour une tierce partie – comme par exemple l'arrangement de l'acquisition d'actions ou d'autres valeurs mobilières, ainsi que l'acquisition ou la vente d'affaires – sont comptabilisées au terme de la transaction sous-jacente.

Les commissions de gestion de portefeuille, de conseil et autres service sont comptabilisées lorsque le service est rendu sur la base des contrats de services applicables.

Les commissions de gestion d'actifs liées à des fonds de placement et les commissions de contrat d'investissement sont comptabilisées prorata temporis sur la période au cours de laquelle le service est fourni. Le même principe est appliqué aux services de planification et de garde qui sont fournis en continu sur une période prolongée.

#### **6.6.4.14.3 Dividendes**

Le produit est comptabilisé quand le droit d'ING Belgique de recevoir le paiement est établi.

#### **6.6.4.15 Description de la politique en matière de dividende**

Le Conseil d'Administration convoque des Assemblées Générales, dont il détermine l'ordre du jour. Il fixe la date de paiement des dividendes. Selon les conditions déterminées par la loi, il peut aussi décider du paiement d'acomptes sur le dividende de l'exercice en cours; il en fixe le montant et la date de paiement.

#### **6.6.4.16 Activités fiduciaires**

La banque intervient couramment en qualité de fiduciaire, entraînant la détention ou le placement d'actifs pour le compte d'individus, de trusts, de plans de prestations de retraite et d'autres institutions. Les actifs et produits en découlant sont exclus de ces comptes annuels, étant donné qu'ils ne sont pas propres à ING Belgique.

#### **6.6.4.17 Paiements fondés sur des actions**

ING Belgique accorde des options sur actions sur les parts du Groupe ING à un certain nombre de cadres supérieurs et de managers (transactions réglées en capitaux propres).

Le but, outre la promotion d'une croissance continue du groupe ING, est d'attirer, conserver et motiver les cadres supérieurs.

Le montant total à porter en charge sur la période d'acquisition est déterminé par référence à la juste valeur des options octroyées, à l'exclusion de l'impact de toutes les conditions d'acquisition hors marché (par exemple, objectifs de rentabilité et de croissance des ventes). Les conditions d'acquisition hors marché sont incluses dans les hypothèses quant au nombre d'options qui devraient devenir exerçables. À chaque date de bilan, l'entité revoit ses estimations du nombre d'options qui devraient devenir exerçables. L'impact de la révision éventuelle des estimations d'origine est comptabilisé dans le compte de résultats. Un ajustement correspondant est comptabilisé dans les capitaux propres pour le reste de la période d'acquisition.

Lorsque les options sont exercées, les produits reçus, nets de tout coût de transaction directement attribuable, sont crédités au capital souscrit (valeur nominale) et à la prime d'émission.

#### **6.6.4.18 Garanties financières**

Les contrats de garantie financière sont ceux qui requièrent que l'émetteur effectue des paiements spécifiques afin de rembourser le titulaire pour une perte encourue du fait qu'un débiteur spécifique soit en défaut de paiements à l'échéance, en vertu des termes d'un titre de créance. De telles garanties financières sont données aux banques, institutions financières et autres organismes pour le compte de clients afin de garantir des prêts, des découverts et autres facilités de crédit.

Les garanties financières données sont initialement comptabilisées pour le montant de la prime reçue à la date à laquelle la garantie a été donnée.

La prise en résultat de la prime reçue est répartie de manière linéaire sur la durée de vie des garanties financières.

Toute augmentation du passif liée à des garanties est portée au compte de résultats sous la rubrique autres produits d'exploitation.

#### **6.6.5 Gestion des risques**

Une banque commerciale a pour vocation traditionnelle de récolter des dépôts, à l'aide desquels elle octroie des crédits. Elle effectue de la sorte une double transformation : de montant et de durée.

À cette activité classique, dite "de bilan", s'ajoute un nombre croissant de nouveaux instruments financiers, dont l'objectif commun est d'aider à la gestion des différents types de risques : crédit, liquidité, taux d'intérêt, de change et risques de capitaux propres. Ces instruments sont appelés "produits dérivés" et n'engendrent généralement pas d'échange de fonds lors de leur conclusion.

Les risques de taux d'intérêt, de change et de capitaux propres sont habituellement regroupés sous le vocable générique de "risque de marché".

La gestion du risque de crédit relève du département Credit Risk Management, qui fait partie de la ligne de décision et politique crédit. Quant à la gestion des risques de liquidité, de marché et opérationnel, elle est prise en charge par le département Risk Management. Enfin, le département juridique assure la gestion du risque légal.

##### **6.6.5.1 Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque de perte découlant de la défaillance de débiteurs ou de contreparties. Les risques de crédit surviennent dans les activités de prêt, de « pre-settlement » et d'investissement de la banque, ainsi que dans les activités de marché. La gestion des risques de crédit est soutenue par des systèmes d'informations spécifiques au risque de crédit et des modèles de notation interne des débiteurs et des contreparties.

###### **6.6.5.1.1 Politique**

La politique de crédit d'ING Belgique vise à maintenir un portefeuille diversifié de crédits et de titres, tout en évitant les concentrations importantes.

La définition de la politique crédit applicable aux opérations de crédit et au portefeuille de placement de la banque est du ressort du comité de politique crédit ("Credit Policy Committee"), présidé par l'administrateur délégué en charge de la gestion des risques. Cette politique s'intègre dans celle du groupe ING. Elle est stipulée dans un manuel de politique de crédits et traduite dans des procédures crédit

destinés à l'ensemble des instances responsables de l'introduction, la décision et la surveillance des crédits.

### 6.6.5.1.2 Structures décisionnelles

Selon leur type et leur taille, l'octroi et la surveillance des crédits individuels font l'objet d'une délégation de pouvoirs strictement encadrée, aux différentes structures compétentes. Une procédure similaire est mise en place pour le risque opérationnel relatif au crédit, aux produits dérivés, à la prise de sûretés, à la surveillance des positions débitrices ainsi qu'au traitement des opérations contentieuses. Comme mentionné plus haut, le contrôle du risque légal est du ressort du département juridique.

Les pouvoirs de décision crédit sont séparés en trois structures distinctes :

- Mandats: Les niveaux de pouvoirs de décision sont exprimés en niveaux de mandats. Les mandats décident les lignes de crédit maximales octroyées à un client, dans le cadre de l'activité commerciale de la banque.

Toutes les décisions sont prises par maximum 2 niveaux de mandat:

- un niveau d'avis et
- un niveau décisionnel.

Un niveau de mandat déterminé est dans la plupart des cas composé comme suit (principe 'twins'):

- une "approval signatory" du front, et
- une "approval signatory" de risk.

Au-delà d'un certain niveau d'engagements l'intervention d'un analyste crédit est requise.

- Crédits standardisés: La banque a élaboré un système automatique de décision pour l'octroi de crédits standardisés. Le système est fondé sur le rating du client, sa capacité de remboursement, des données de notoriété internes et/ou externes, le montant global de ses engagements et quelques règles spécifiques liées au type de client et de produit.

- Comités d'investissement ("securities committees"): ils déterminent la politique d'investissement de la banque dans ses portefeuilles propres d'instruments financiers; le département Credit Risk Management effectue les analyses et établit les documents destinés au Central Securities Committee.

Les dossiers à problèmes sont suivis de près. Le cas échéant, des niveaux de mandats spécifiques imposent la mise en œuvre rapide de mesures préventives. La détection des dossiers à problème se fait notamment au moyen d'une série de clignotants automatisés.

### 6.6.5.1.3 Diversification des risques

Sur la base des règles définies par les autorités de tutelle pour le calcul des grands risques, aucun débiteur (qu'il s'agisse d'une entreprise, d'un établissement de crédit ou d'un groupe) ne représente un risque supérieur à 25% des fonds propres de la banque. L'exposition Intercompany est limitée à 100% des fonds propres. Le groupe ING a défini quelques "Golden Rules": elles déterminent, à l'échelle du groupe dans son ensemble, les limites d'octroi maximales par débiteur consolidé, exprimées en montants notionnels et en capital économique.

De la même manière, ING Belgique définit les limites d'octroi maximales par débiteur consolidé (Event Risk), exprimée en montant maximum de perte.

ING a aussi comme objectif de diversifier son portefeuille par secteur économique. ING Belgique a défini des limites de concentrations par secteur en combinant la taille et la sensibilité à la détérioration d'un secteur (Systemic Risk).

**Portefeuille de crédit d'ING Belgique: ventilation par secteur économique (% de l'encours).**

<b>En %</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Parc automobile	1,11%	1,03%
Constructeurs et entrepreneurs	3,82%	4,06%
Banques centrales	1,08%	0,89%
Gouvernements centraux	10,55%	11,95%
Chimies, Santé, Pharmaceutiques	2,97%	3,06%
Civique, Religieux, Organisations Sociales	0,47%	0,26%
Banques commerciales	8,41%	9,41%
Alimentation, boissons et soins personnels	3,28%	3,09%
Industries générales	5,69%	5,25%
Administration publique inférieure.	5,53%	4,10%
Media	0,81%	0,85%
Ressources naturelles	10,68%	11,42%
Institutions financières non bancaires	4,36%	4,69%
Individus privés	15,64%	15,50%
Immeubles	6,17%	5,35%
Banque de détail	2,33%	2,38%
Services	9,66%	9,45%
Technologie	0,43%	0,50%
Telecommunication	0,41%	0,53%
Transport et logistique	3,33%	3,09%
Utilitaires	1,28%	1,21%
Autre	2,00%	1,93%
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

<sup>(1)</sup> Base consolidé. Sur base des activités de crédit, de marché monétaire et d'investissement.

#### **6.6.5.1.4 Risques de contrepartie liés aux opérations sur produits dérivés**

Les produits dérivés conclus avec la clientèle sont couverts en grande partie avec une autre entité de ING Group. De plus, la banque signe avec ces institutions des contrats cadres, sur la base du modèle diffusé par l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA). Dans les principaux pays développés, ces contrats permettent la compensation des positions débitrices et créditrices d'une contrepartie défaillante, ce qui, dans de nombreux cas, a pour effet de réduire considérablement le risque. Certains contrats prévoient en outre le dépôt d'une sûreté ("collatéralisation"), si la position nette dépasse un montant préétabli.

La banque a mis en place une politique rigoureuse de suivi du risque de contrepartie lié à ce type d'opérations:

- à chaque contrat dérivé est associé un risque de crédit réel ("present value") et potentiel ("potential future exposure" - "PFE");
- les encours par contrepartie sont évalués en tenant compte des accords de compensation et de collatéralisation existants;
- toute contrepartie doit disposer d'une limite de crédit adéquate, octroyée par les instances de décision compétentes et gérée globalement en temps réel pour toutes les salles de marché.

Pour suivre en temps réel les risques sur ses principales contreparties, la banque dispose d'une application informatique qui lui donne à tout moment, en situation consolidée, l'état d'utilisation de ses limites de crédit dans toutes ses salles de marché. Elle a complété cet instrument par une base de données juridiques permettant de déterminer, automatiquement et en temps réel, si une nouvelle transaction peut juridiquement être compensée avec d'autres opérations de salles de marché. Cet outil permet un calcul efficace de la compensation des risques ("netting") et, dès lors, une utilisation productive des limites de crédit.

### 6.6.5.1.5 Exigences en fonds propres – Bâle III/CRR

Divers modèles internes pour le risque de crédit ((Probability of Default (PD), Loss Given Default (LGD), Exposure At Default (EAD)), le risque de marché et le risque opérationnel ont été élaborés conformément à l'implémentation de Bâle III en Règlementation Européenne (CRR). Ils sont utilisés dans l'ensemble du Groupe ING.

Un exercice de réconciliation a également été mis en place pour assurer l'exhaustivité et l'exactitude des données comptables rapportées. ING Belgique a développé également en étroite collaboration avec le Groupe ING son processus d'évaluation interne des capitaux propres réglementaires (Internal Capital Adequacy Assessment Process: ICAAP) comme préconisé par la BNB (Banque Nationale de Belgique).

### 6.6.5.1.6 Exposition au risque de crédit

L'exposition d'ING Belgique au risque de crédit est essentiellement liée aux crédits traditionnels accordés aux particuliers et aux entreprises. Les prêts aux particuliers représentent principalement des prêts hypothécaires, garantis par un immeuble résidentiel. Les crédits aux entreprises sont souvent collatéralisés, mais peuvent être non couverts, sur la base d'une analyse interne de la solvabilité des emprunteurs. Un risque de crédit lié au presettlement découle également d'activités de marché, par exemple à l'occasion de produits dérivés, d'opérations de rachat et de prêts/emprunts de valeurs mobilières. La banque utilise diverses techniques d'établissement des prix de marché et d'évaluation pour déterminer le montant du risque de presettlement. Ces techniques évaluent entre autres le risque potentiel futur d'ING Belgique sur les opérations tant individuelles que regroupées en portefeuilles. Des contrats cadres et des contrats collatéraux sont fréquemment conclus en vue de réduire ces risques de crédit.

Facteurs de risque de crédit		
En milliers d'EUR	2014	2013
Actions	1.951.373	1.278.216
Obligations	21.989.007	23.104.605
Prêts et avances	99.010.435	93.809.236
Dérivés	17.821.562	16.954.469
Autre	-	-
<b>Total</b>	<b>140.772.377</b>	<b>135.146.526</b>

Des classes de risques sont définies, en fonction de la qualité de crédit des débiteurs, allant «d'investment grade» à «problem grade». Dans le tableau ci-dessous, elles sont exprimées en équivalents de Moody's, S&P et d'autres agences de notation.

Portefeuille de crédits d'ING Belgique: ventilation par classe de risque <sup>(1)</sup> (% de l'encours).		
En %	2014	2013
AAA	3,96%	2,03%
AA	19,44%	20,23%
A	14,51%	17,08%
BBB	25,77%	25,87%
<b>Sous total cote d'évaluation élevée</b>	<b>63,68%</b>	<b>65,21%</b>
BB	22,69%	20,88%
B	9,06%	8,90%
Cote à surveiller/problématique	4,57%	5,00%
<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

<sup>(1)</sup> Base consolidé. Sur base des activités de crédit, de marché monétaire et d'investissement.

Le portefeuille de crédits d'ING Belgique fait l'objet d'une analyse critique de manière continue. Les dossiers dépassant un certain montant sont revus au moins une fois par an. En plus des comités de portefeuille par segment, auxquels participent le management de risk et de front, sont organisés une fois par trimestre.

Une étude formelle est réalisée chaque trimestre afin de déterminer les provisions pour d'éventuelles créances irrécouvrables, via une approche ascendante. Les conclusions sont débattues au Provisioning Committee d'ING, lequel conseille le Comité de Direction sur les niveaux de provision spécifiques. ING Belgique identifie comme 'dépréciés', les crédits pour lesquels il est probable, sur la base d'informations et événements actuels, que les montants de principal et d'intérêts dus contractuellement ne seront pas collectés conformément aux termes des contrats de crédit.

Les expositions hors-bilan d'ING Belgique concernent les garanties données, les lettres de crédit et les lignes de crédit.

Les garanties concernent les garanties de substitut crédit et de non-substitut crédit. Les garanties de substitut crédit sont données par ING Belgique eu égard à des crédits accordés à des clients par une tierce partie. Nombre d'entre elles sont susceptibles d'expirer sans être mobilisées et ne représentent dès lors pas nécessairement de futurs décaissements. Les garanties relèvent généralement du court terme. Des lettres de crédit (letters of credit) irrévocables garantissent principalement les paiements à des tiers pour les transactions commerciales nationales et internationales de clients, de manière à financer l'envoi de marchandises. Le risque de crédit de la banque dans ces opérations est limité étant donné que ces opérations sont collatéralisées par les marchandises expédiées et sont de courte durée. Les facilités irrévocables constituent surtout des lignes de crédit irrévocables octroyées à des entreprises clientes. Nombre de ces facilités sont de durée déterminée et sont porteuses d'intérêts à taux variable.

### 6.6.5.1.7 Risque pays

Le risque pays est spécifiquement attribuable à des événements survenant dans un pays ou un groupe de pays donné. Toutes les transactions et positions de marché générées par ING Belgique impliquent un risque pays. Ce dernier est en outre divisé en risque économique et risque de transfert. Le risque économique est le risque lié à tout événement dans le pays pouvant affecter des opérations, ainsi que les autres risques indépendants de la devise. Le risque de transfert est encouru en raison de l'incapacité des débiteurs de satisfaire à leurs obligations en devise étrangère en raison d'un événement spécifique au pays.

Dans les pays où la banque est active, le profil de risque du pays concerné est régulièrement évalué, avec pour résultat une notation du pays. Les limites attribuées à un pays sont basées sur cette notation. Les risques dérivés d'activités de crédit et d'investissement sont alors mesurés et rapportés quotidiennement en regard de ces limites par pays.

Portefeuille de crédits d'ING Belgique: ventilation par pays <sup>(1)</sup> (par encours)		
En milliards d'EUR	2014	2013
Belgique	82,74	79,13
Pays-Bas	11,46	13,73
Suisse	6,25	6,19
Grand-duché de Luxembourg	5,32	4,39
France	4,55	3,94
Allemagne	2,43	2,46
Etats-Unis	2,38	2,13
Espagne	2,25	2,71
Royaume-Uni	1,43	1,09
Singapour	1,09	1,29

<sup>(1)</sup> Base consolidée. Sur base des activités de crédit, de marché monétaire et d'investissements: les 10 plus grands.

### 6.6.5.1.8 Politiques de sûretés

À l'instar de toutes les institutions financières et des banques en particulier, ING Belgique est une entreprise dont le métier est notamment de prendre des risques de crédit. À ce titre, la solvabilité de ses clients, ainsi que de ses partenaires commerciaux est évaluée en permanence pour juger de leur capacité à satisfaire leurs obligations financières à l'égard d'ING Belgique. Au cours du processus d'évaluation de nouveaux crédits, ainsi que lors de leur révision, ING Belgique détermine le montant et le type de bien affecté en sûreté qu'un client peut devoir engager de manière à couvrir sa position. Généralement, plus la solvabilité perçue d'un emprunteur ou d'une contrepartie financière est faible, plus le bien affecté en couverture par le client ou la contrepartie devra être important. Les sûretés acceptées par ING Belgique dans le cadre de ses activités crédits concernent essentiellement des hypothèques, des biens mobiliers, des gages d'avoirs en dépôt, des instruments financiers et des cautions.

Lors de ses activités commerciales avec des contreparties, ING Belgique conclut activement divers accords légaux dans le cadre desquels les contreparties (ou ING Belgique) affectent des biens en garantie l'une envers l'autre afin de couvrir les fluctuations de marché de leurs positions relatives. Les législations des juridictions différentes influencent le type et le montant du bien affecté en garantie qu'ING Belgique peut recevoir ou donner. De surcroît, la banque conclura parfois des crédit default swaps, ainsi que d'autres instruments similaires, de manière à réduire le risque de crédit perçu sur un emprunteur ou un portefeuille donné.

#### Sûretés pour des crédits sains - 2014<sup>1</sup>

En milliers d'EUR	Encours	Montant de sûreté basé sur des méthodes internes d'évaluation d'ING								Encours sans sûretés	
		Hypothèques		Cash		Cautionnements		Autres			
Crédits hypothécaires	31.451.689	24.395.075	77,6%	145	0,0%	118	0,0%	4.653	0,0%	118.940	0,4%
Autre Retail	8.865.968	2.384.458	26,9%	31.007	0,3%	513.826	5,8%	1.399.079	15,8%	1.977.278	22,3%
Entreprises	46.151.662	4.201.975	9,1%	1.668.073	3,6%	13.821.055	29,9%	15.186.892	32,9%	7.826.643	17,0%
Institutions	7.877.879	49.655	0,6%	52.015	0,7%	1.163.502	14,8%	785.405	10,0%	4.964.117	63,0%
Gouvernements Centraux et Banques Centrales	4.461.362	15.497	0,3%	1.016	0,0%	506.194	11,3%	121.383	2,7%	3.665.214	82,2%
<b>Total</b>	<b>98.808.560</b>	<b>31.046.661</b>	<b>31,4%</b>	<b>1.752.256</b>	<b>1,8%</b>	<b>16.004.695</b>	<b>16,2%</b>	<b>17.497.412</b>	<b>17,7%</b>	<b>18.552.193</b>	<b>18,8%</b>

#### Sûretés pour des crédits en défaut - 2014<sup>1</sup>

En milliers d'EUR	Encours	Montant de sûreté basé sur des méthodes internes d'évaluation d'ING								Encours sans sûretés	
		Hypothèques		Cash		Cautionnements		Autres			
Crédits hypothécaires	914.392	801.767	87,7%	57	0,0%	0	0,0%	49	0,0%	8.798	1,0%
Autre Retail	403.832	205.261	50,8%	519	0,1%	24.636	6,1%	19.123	4,7%	41.925	10,4%
Entreprises	1.251.989	648.722	51,8%	94.031	7,5%	106.718	8,5%	269.478	21,5%	243.427	19,4%
Institutions	231	1.566	677,6%	0	0,0%	7	2,9%	3	1,1%	123	53,4%
Gouvernements Centraux et Banques Centrales	18	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	6	35,7%
<b>Total</b>	<b>2.570.462</b>	<b>1.657.315</b>	<b>64,5%</b>	<b>94.607</b>	<b>3,7%</b>	<b>131.361</b>	<b>5,1%</b>	<b>288.652</b>	<b>11,2%</b>	<b>294.280</b>	<b>11,4%</b>

1. Type de sûreté 'Hypothèques' ne contient pas les mandats hypothécaires. Les mandats hypothécaires sont repris dans la catégorie 'Autres'.

2. Les montants de sûreté sont basés sur les méthodes internes d'évaluation d'ING avant haircuts par type de sûreté.

3. Le montant d'une sûreté particulière n'est pas limité au montant du crédit c.à.d. l'excès du montant de sûreté pour un prêt particulier est également repris dans le montant de sûreté total qui est affiché dans le tableau.

4. Dans le cas où des sûretés multiples ont été reçues pour un prêt particulier, la somme des différents montants de sûreté est affichée (cette somme peut être supérieure au montant du prêt).

### 6.6.5.1.9 Provisions pour pertes de crédit

Mouvements de provision pour pertes de crédit				
En milliers d'EUR	Provisions spécifiques pour actifs financiers évalués individuellement et collectivement		Provisions pour pertes sur actifs financiers encourues mais non reconnues (« Incurred But Not Reported »)	
	2014	2013	2014	2013
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>723.231</b>	<b>658.025</b>	<b>101.090</b>	<b>95.374</b>
Changements dans le groupe	0	0	0	0
Amortissements imputés sur la provision	-84.285	-96.694	0	0
Montants mis de côté pour pertes de crédit probables estimées	225.724	290.154	23.923	20.054
Montants repris pour pertes de crédit probables estimées	-155.837	-126.248	-30.986	-15.148
Différences de taux de change	0	-645	0	-10
Intérêts de dégagement	0	-306	0	2.473
Autres ajustements	-3.577	-1.055	-2.108	-1.653
Transferts entre éléments	2.843	0	2.401	0
<b>Solde de clôture</b>	<b>708.099</b>	<b>723.231</b>	<b>94.321</b>	<b>101.090</b>

### 6.6.5.1.10 Actifs financiers échus mais non acquittés

ING Belgique examine, de manière continue, son portefeuille en termes d'arriérés de paiement. Particulièrement, les portefeuilles Retail font l'objet d'une surveillance mensuelle étroite afin de détecter les changements significatifs dans le niveau d'arriérés.

Généralement, une créance est considérée comme non acquittée si un paiement en principal ou en intérêt est en retard de plus d'un jour. En pratique, les 5-7 premiers jours sont considérés comme relevant du risque opérationnel.

Après cette période, des lettres sont envoyées au débiteur à titre de rappel de son obligation non acquittée. Si un paiement n'a pas été effectué après 90 jours, la créance est considérée comme dépréciée et est transférée dans une entité de suivi des 'créances problématiques'.

En vue de réduire le nombre des arriérés, la plupart des services d'ING Belgique encouragent les débiteurs à autoriser des débits automatiques de leur compte pour assurer la ponctualité des paiements. Les créances non acquittées 90 jours après l'échéance sont automatiquement classées comme dépréciées. Cependant, il peut aussi y avoir d'autres raisons pour déclarer la dépréciation d'une créance avant le délai de 90 jours. Ces raisons comprennent mais ne sont pas limitées à l'estimation par ING Belgique de l'incapacité du client à respecter ses obligations financières, à l'enregistrement pour faillite ou à la protection de la loi sur les faillites. Dans certains cas, une rupture significative des engagements financiers déclencherà également la classification d'une créance dans la catégorie des actifs dépréciés.

Le tableau ci-dessous fournit des informations à la fin de l'exercice sur les actifs financiers qui sont en souffrance mais pour lesquels aucune réduction de valeur n'a été reconnue.

## 2014

En milliers d'EUR	Jusqu'à 30 jours	De 30 jours à 90 jours	De 90 jours à 180 jours	De 180 jours à 1 an	Plus de 1 an
Titres de créance	0	0	0	0	0
Prêts et avances	2.890.195	695.270	0	0	0
Autres actifs financiers	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>2.890.195</b>	<b>695.270</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 2013

En milliers d'EUR	Jusqu'à 30 jours	De 30 jours à 90 jours	De 90 jours à 180 jours	De 180 jours à 1 an	Plus de 1 an
Titres de créance	0	0	0	0	0
Prêts et avances	1.780.017	543.553	47.707	1.981	5.658
Autres actifs financiers	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>1.780.017</b>	<b>543.553</b>	<b>47.707</b>	<b>1.981</b>	<b>5.658</b>

### 6.6.5.2 Risque de liquidité

#### 6.6.5.2.1 Définition

Le risque de liquidité est le risque qu'ING Belgique, ou l'une de ses filiales, ne puisse faire face à ses engagements financiers lorsqu'ils arrivent à échéance, à des coûts raisonnables et dans les délais prévus. Le risque de liquidité peut se matérialiser via les activités de « trading » (pour compte propre), ou à travers les activités avec la clientèle. Au sein d'ING Belgique, l'Assets and Liabilities Management Committee (ALMAC) a la responsabilité globale de la stratégie relative au risque de liquidité. Le principal objectif de la gestion du risque de liquidité est de maintenir à tout moment les liquidités nécessaires au bon fonctionnement des activités. A cette fin, le risque de liquidité est défini sous 3 angles différents : structurel, tactique et situation de crise.

## 6.6.5.2.2 Schéma du risque de liquidité



### 6.6.5.2.3 Risque de liquidité structurel

Le risque de liquidité structurel est le risque que la structure à long terme du bilan ne permette pas le financement des activités au moment opportun ou à un coût raisonnable. Dans cette approche, l'ensemble des positions du bilan et hors bilan sont considérées dans une perspective structurelle de gestion des actifs et passifs. L'objectif principal est de maintenir un profil de liquidité sain au moyen :

- d'une bonne diversification des sources de financement, en termes de types d'instruments, de fournisseurs de fonds, de marchés géographiques et de devises;
- de la détention d'un large portefeuille d'actifs facilement négociables qui peuvent être utilisés pour garantir le financement des besoins de liquidité;
- d'une position de liquidité structurelle adéquate compte tenu de l'ensemble des actifs et des diverses possibilités de financement d'ING Belgique;
- d'une méthodologie de « prix de transfert » (« fund transfer pricing ») dans laquelle le coût de liquidité est adéquatement reflété tant dans des circonstances normales que dans la perspective d'une situation de crise.

### 6.6.5.2.4 Risque de liquidité tactique

D'un point de vue tactique à court terme, la gestion du risque de liquidité couvre la trésorerie à court terme et les positions en collatéral. La gestion de la liquidité au jour le jour incombe au département Financial Markets qui est responsable de la gestion de la position globale de liquidité d'ING Belgique.

Au sein de Financial Markets, l'attention est portée principalement sur la trésorerie au comptant, tant en fin de journée qu'en cours de journée (« intraday »), et sur les positions en collatéral.

L'objectif est de faire face au jour le jour aux besoins de financement. A cette fin, la Trésorerie surveille l'échéancier des flux de trésorerie en parallèle avec l'évolution prévue des besoins de financement des activités de la Banque.

La gestion du risque de liquidité relève du département Market Risk Management (MRM) à qui il incombe d'identifier, mesurer et surveiller les positions de liquidité. L'accent est mis principalement sur la trésorerie au jour le jour et les positions en collatéral. MRM prend également en charge les tests du risque de liquidité en situation de crise (« stress testing »). Dans ce cadre, les positions de liquidité sont calculées conformément aux exigences réglementaires définies par la Banque Nationale de Belgique. En outre, ING Belgique a défini une politique qui fixe des limites globales hebdomadaires et mensuelles pour les positions de liquidité afin d'assurer des réserves de liquidité suffisantes.

Le tableau ci-dessous propose une analyse des dates d'échéances pour les actifs et passifs financiers et montre les échéances contractuelles.

Analyse de l'échéancier des actifs et passifs - 2014								
ACTIFS								
En milliers d'EUR	Jusqu'à 1 mois	1-3 mois	3-12 mois	Total moins de 12 mois	1-5 ans	plus de 5 ans	inconnu	Total
Cash	1.994.517	0	0	<b>1.994.517</b>	0	0	0	<b>1.994.517</b>
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	370.403	922.426	3.405.294	<b>4.698.124</b>	7.419.398	7.752.289	2.889	<b>19.872.700</b>
Actifs financiers détenus à la juste valeur	46.249	18.951	3.812	<b>69.011</b>	1.847	530	0	<b>71.389</b>
Actifs financiers à la vente	56.698	510.832	743.808	<b>1.311.338</b>	8.580.804	9.510.742	249.970	<b>19.652.854</b>
Avances et prêts	22.281.248	5.074.054	8.184.512	<b>35.539.815</b>	28.374.146	37.261.528	0	<b>101.175.488</b>
- dont avance et prêts aux banques	2.839.942	361.405	2.638.824	<b>5.840.171</b>	2.535.506	256.869	0	<b>8.632.546</b>
- dont avance et prêts aux clients	19.441.306	4.712.649	5.545.688	<b>29.699.643</b>	25.838.639	37.004.659	0	<b>92.542.942</b>
Dérivés de couverture	211.050	255.899	606.079	<b>1.073.029</b>	1.839.403	2.484.718	0	<b>5.397.150</b>
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	0	198	19.860	<b>20.058</b>	35.636	248.932	0	<b>304.625</b>
Immobilisations corporelles et incorporelles	0	0	0	<b>0</b>	0	0	1.173.073	<b>1.173.073</b>
Autres actifs	828.257	676.215	277.369	<b>1.781.841</b>	0	1.209	383.814	<b>2.166.863</b>
<b>Total</b>	<b>25.788.422</b>	<b>7.458.576</b>	<b>13.240.735</b>	<b>46.487.733</b>	<b>46.251.233</b>	<b>57.259.948</b>	<b>1.809.745</b>	<b>151.808.659</b>
PASSIFS								
En milliers d'EUR	Jusqu'à 1 mois	1-3 mois	3-12 mois	Total moins de 12 mois	1-5 ans	plus de 5 ans	inconnu	Total
Dépôts de Banques Centrales*	69			<b>69</b>	1.622.166			<b>1.622.235</b>
Passifs financiers détenus à des fins de transactions	516.575	607.634	2.438.782	<b>3.562.991</b>	6.747.070	8.037.202	-29.738	<b>18.317.525</b>
Passifs financiers détenus à la juste valeur	34.809	99.164	282.329	<b>416.302</b>	1.635.903	991.314	0	<b>3.043.519</b>
- dont emprunt subordonnés	1.181	3.870	7.299	<b>12.350</b>	0	0	0	<b>12.350</b>
Passifs financiers détenus au coût amorti	91.151.944	4.571.102	2.499.535	<b>98.222.581</b>	6.111.503	4.521.554	10.051	<b>108.865.689</b>
- dont banques	5.857.124	157.218	157.601	<b>6.171.943</b>	635.186	471.718	6.757	<b>7.285.604</b>
- dont clients	85.193.200	4.268.215	1.679.124	<b>91.140.539</b>	1.535.429	605.448	30.410	<b>93.311.826</b>
- dont emprunts subordonnés	-13	0	2.114	<b>2.101</b>	114.688	750.136	-497	<b>866.428</b>
- dont obligations	101.311	145.669	660.696	<b>907.676</b>	3.826.200	2.694.252	-26.619	<b>7.401.509</b>
- dont autres passifs financiers	322	0	0	<b>322</b>	0	0	0	<b>322</b>
Dérivés de couverture	167.317	139.271	588.025	<b>894.613</b>	1.281.857	4.886.587	-76.855	<b>6.986.202</b>
Autres passifs	1.952.821	243.378	309.481	<b>2.505.680</b>	174.634	192.767	0	<b>2.873.081</b>
Capital social remboursable sur demande	0	0	0	<b>0</b>	0	0	104.813	<b>104.813</b>
<b>Total</b>	<b>93.823.535</b>	<b>5.660.549</b>	<b>6.118.152</b>	<b>105.602.236</b>	<b>17.573.133</b>	<b>18.629.424</b>	<b>8.271</b>	<b>141.813.064</b>

\* Les dépôts de la banque centrale comprennent les prêts reçus en référence avec le programme de refinancement à long terme (Targeted Longer Term Refinancing Operations : TLTRO de la Banque Centrale Européenne : EUR 1,6 milliards, maturité 26/09/2018.

Analyse de l'échéancier des actifs et passifs - 2013								
ACTIFS	Jusqu'à 1			moins de 12		plus de 5		
En milliers d'EUR	mois	1-3 mois	3-12 mois	mois	1-5 ans	ans	inconnu	Total
Cash	1.648.292	0	0	1.648.292	0	0	0	1.648.292
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	68.867	727.358	2.706.998	3.503.223	7.721.610	7.194.564	0	18.419.397
Actifs financiers détenus à la juste valeur	12.704	0	238.933	251.637	21.512	0	0	273.149
Actifs financiers à la vente	62.949	482.629	1.979.540	2.525.118	8.666.245	8.600.436	53.289	19.845.088
Avances et prêts	21.287.300	5.432.253	6.919.023	33.638.576	26.659.142	36.306.464	4.710	96.608.892
- dont avance et prêts aux banques	3.389.771	361.657	2.655.626	6.407.054	3.741.938	531.974	0	10.680.966
- dont avance et prêts aux clients	17.897.529	5.070.596	4.263.397	27.231.522	22.917.204	35.774.490	4.710	85.927.926
Dérivés de couverture	253.024	24.878	617.615	895.517	1.727.909	1.147.823	0	3.771.249
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	26.455	9.461	8.164	44.080	0	13.083	0	57.163
Immobilisations corporelles et incorporelles	0	0	0	-	0	0	1.196.682	1.196.682
Autres actifs	244.390	996.734	138.653	1.379.777	237	55.989	214.271	1.650.274
<b>Total</b>	<b>23.603.981</b>	<b>7.673.313</b>	<b>12.608.926</b>	<b>43.886.220</b>	<b>44.796.655</b>	<b>53.318.359</b>	<b>1.468.952</b>	<b>143.470.186</b>
PASSIFS	Jusqu'à 1			moins de 12		plus de 5		
En milliers d'EUR	mois	1-3 mois	3-12 mois	mois	1-5 ans	ans	inconnu	Total
Dépôts de banques centrales	195	0	0	195	0	0	0	195
Passifs financiers détenus à des fins de transactions	405.686	1.054.497	3.865.028	5.325.211	7.726.308	4.200.688	-115.814	17.136.393
Passifs financiers détenus à la juste valeur	11.751	24.379	437.593	473.723	1.671.755	891.912	6.367	3.043.757
- dont emprunt subordonnés	2.353	3.047	23.717	29.117	12.589	0	0	41.706
Passifs financiers détenus au coût amorti	87.880.850	5.677.577	2.307.362	95.865.789	6.859.544	2.765.204	-45.462	105.445.075
- dont banques	8.598.072	95.904	78.389	8.772.365	610.539	567.406	0	9.950.310
- dont clients	79.073.007	5.143.220	1.388.015	85.604.242	1.559.645	681.067	0	87.844.954
- dont emprunts subordonnés	339	164	92.301	92.804	112.355	0	-817	204.342
- dont obligations	204.847	438.289	748.657	1.391.793	4.577.005	1.516.731	-44.645	7.440.884
- dont autres passifs financiers	4.585	0	0	4.585	0	0	0	4.585
Dérivés de couverture	287.306	288.934	1.142.430	1.718.670	2.781.251	819.427	-521.035	4.798.313
Autres passifs	1.594.444	176.646	553.830	2.324.920	474.207	134.540	127.909	3.061.576
Capital social remboursable sur demande	0	0	0	0	0	0	110.107	110.107
<b>Total</b>	<b>90.180.232</b>	<b>7.222.033</b>	<b>8.306.243</b>	<b>105.708.508</b>	<b>19.513.065</b>	<b>8.811.771</b>	<b>-437.928</b>	<b>133.595.416</b>

### 6.6.5.2.5 Risque de liquidité en cas de crise

Ce risque est abordé par une organisation et une planification particulière applicables en période de crise. ING Belgique dispose de son propre plan de financement en cas de crise (« Contingency Funding Plan »). Ce plan a été approuvé par l'Assets and Liabilities Management Committee (ALMAC) de ING Belgique. Il est également aligné avec celui d'ING Group via les lignes fonctionnelles qui existent, d'une part entre les trésoriers globaux et locaux, et d'autre part entre Risk Management au niveau du Groupe et les Risk Managers locaux.

L'objectif principal du plan de financement de crise est de permettre aux hauts responsables de prendre rapidement des décisions et d'agir efficacement lors de périodes de crise. Il est établi afin de faire face à des ruptures de liquidité, qu'elles soient temporaires ou de plus longue durée, causées par un événement au sein des marchés ou par un événement spécifique à ING. Il garantit que les rôles et responsabilités sont clairement définis, et que toutes les informations nécessaires à la gestion sont disponibles.

Une équipe spécifique est responsable de la gestion de la liquidité en temps de crise (« Liquidity Crisis Team »). Au niveau de ING Belgique, cette équipe se compose entre autres du « Chief Risk Officer » (CRO), du « Chief Financial Officer » (CFO), des membres du Comité de Direction en charge du Retail et du Commercial Banking, du responsable de MRM ALM, du responsable des activités Marchés Financiers et du responsable de la Trésorerie Marchés Financiers.

### **6.6.5.3 Risque de marché**

Le risque de marché concerne les pertes dues à des fluctuations des cours des actions, taux d'intérêt, taux de change ainsi que des prix des matières premières et de l'immobilier.

Le risque de marché découle d'activités de spéculation (« trading ») ou non. Les risques de marché de « trading » surviennent au sein du Commercial Banking d'ING Belgique essentiellement à travers la tenue de marché et la facilitation pour le compte de clients dans les marchés des valeurs à revenus fixes, des actions et des changes, ainsi que dans les marchés dérivés liés. Le risque de marché non trading sur des transactions de plus de 1 an en euros est transféré, centralisé et géré au niveau de l'Interest Rates Management (IRM - gestion des taux d'intérêt). Il s'agit de positions structurelles de non concordance de taux d'intérêt résultant d'activités bancaires commerciales.

#### **6.6.5.3.1 Structures décisionnelles et organes de surveillance**

Deux fois par mois, le Comité de Direction se réunit en comité ALMAC ("Assets and Liabilities Management Committee") pour analyser entre autres les écarts les plus importants entre actifs et passifs (bilan et hors bilan). Des modèles (Replicating models) sont utilisés pour fixer des échéances théoriques aux actifs et passifs dont l'échéance n'est pas contractuellement connue. Le Groupe de Travail Stratégique pour la Gestion de la liquidité et des taux d'intérêt ("Strategic Liquidity and Interest Management Task Group" ou SLIM) se réunit chaque semaine. Il conseille le comité ALMAC quant aux questions relatives aux taux d'intérêt, à la gestion du funding et du bilan. La responsabilité et les accords quant à la gestion des taux d'intérêt, de la liquidité et du bilan restent du ressort du comité ALMAC.

Les activités du département Financial Market et de ses départements de support sont analysées par un comité des marchés financiers (Financial Markets Committee) qui se réunit chaque semaine sous la responsabilité du membre du Comité de Direction en charge de ces activités.

Le département Market Risk Management coordonne la surveillance quotidienne des risques de marché, en situation consolidée. Il effectue également les analyses nécessaires au bon fonctionnement des comités ALMAC et marchés financiers.

#### **6.6.5.3.2 "Value at Risk"**

Les risques potentiels liés aux fluctuations de change, de cours, de taux d'intérêt et des facteurs de risque y relatifs doivent être maîtrisés.

Les transactions des salles de marché sont enregistrées, par catégorie stratégique, dans des "dealers books", qui sont eux-mêmes regroupés en "market books" selon le type d'activité. Les règles d'évaluation comptable sont établies au niveau des market books. Ceux-ci sont classés en « Banking » ou en « Trading », au sens de la Capital Adequacy Directive (CAD).

Les positions des market books sont suivies quotidiennement par la division Market Risk Management. Diverses limites ont été établies:

- une limite de risque sur position ouverte est fixée sur base de la Value at Risk (VaR), la VaR pour le risque de marché quantifiée, pour un intervalle de confiance unilatéral de 99%, la perte maximale d'un jour pouvant survenir du fait de changements dans les facteurs de risque (p. ex. les taux d'intérêt, les taux de change, les cours des actions, les différentiels de taux, les volatilités implicites), si les positions demeurent inchangées pour un intervalle de temps d'une journée;
- les sensibilités des paramètres importants de risque de marché ont une limite fixée par market books en Trading. Une sensibilité décrit l'impact d'une variation d'un paramètre de risque de marché sur le compte de Pertes et Profits;
- une limite en stop loss et en trigger point (exprimée en VaR) est appliquée au résultat global par market book, cumulé depuis le début de l'exercice. Quant à la limite « trigger point », elle déclenche l'analyse et le suivi précis de la position. Lorsque la limite « stop loss » est atteinte, la position est liquidée sur décision du Financial Market Committee.

Des exigences précises en matière de reporting ont été fixées au comité des marchés financiers. À cet égard, la banque a mis en œuvre les pratiques actuellement considérées comme les meilleures par le marché en calculant quotidiennement sa VaR consolidée.

Une approche cohérente de l'ensemble des risques a été privilégiée. En outre, les opérateurs des salles de marché reçoivent des informations sur la gestion du risque relative à leurs positions individuelles.

Enfin, la banque effectue régulièrement des estimations des impacts que provoqueraient sur la Value at Risk et les résultats des mouvements extraordinaires dans les marchés financiers ("stress testing"). Ces estimations complètent les calculs quotidiens de Value at Risk et du backtesting.

L'impact de mouvements de marché historiques sur le portefeuille actuel est estimé sur la base de mouvements de marché observés avec pondération identique des 260 jours ouvrables précédents.

L'accord de la BNB quant à l'utilisation de la Value at Risk Historique (HVaR) a été octroyé le 13 décembre 2011. L'accord de la BNB quant à l'utilisation de la Value at Risk Stressée (SVaR) et de l'Incremental Risk Charge (IRC) a été octroyé le 20 décembre 2011.

Le calcul de la Value at Risk par simulation historique s'effectue en générant des scénarios basés sur un échantillon de rendements historiques qui sont associés à chaque facteur de risque individuel. Ces rendements historiques sont appliqués au niveau actuel du facteur de risque afin de générer des scénarios simulés. La valorisation du portefeuille en fonction de ces différents scénarios donne une distribution des valeurs possibles du portefeuille. La Value at Risk est le chiffre de perte à un percentile prédéfini. Pour le suivi quotidien des portefeuilles de trading, ING utilise une Value at Risk à un horizon de temps de 1 jour avec un intervalle de confiance de 99%.

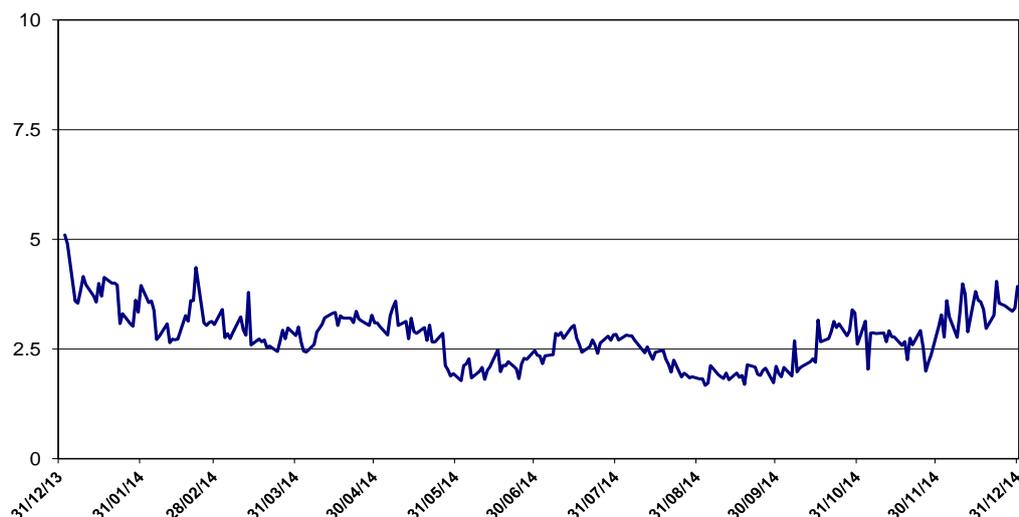
La Value at Risk Stressée est calculée avec exactement les mêmes paramètres que la Value at Risk Historique à 10 jours avec un intervalle de confiance de 99%, à l'exception de la période historique de données de marché utilisée. La période du 1er novembre 2007 au 31 octobre 2008 a été choisie pour cette période d'un an, car elle était une période de stress pour l'activité de Trading de la banque. Cette période de stress fait régulièrement l'objet d'un réexamen.

L'Incremental Risk Charge (IRC) est définie comme étant une estimation du risque de défaut et de migration des produits de crédit ne résultant pas de titrisation dans les portefeuilles de trading, sur un horizon en capital d'un an avec un intervalle de confiance de 99.9%. Le risque de défaut est défini comme étant l'impact en terme de Pertes et Profits dû à la défaillance d'un émetteur. Le risque de migration est défini comme étant l'impact en terme de Pertes et Profits dû à une détérioration dans le degré de solvabilité d'un émetteur.

Suivant les recommandations du Comité de Bâle, le calcul de la consommation en fonds propres (CAD), calculée pour la première fois pour la date situation du 31 décembre 2011, se base sur la plus élevée soit de la Value at Risk à 10 jours pour la dernière date, soit de la moyenne des 60 jours précédents de la Value at Risk à 10 jours multipliée par un facteur de multiplication du capital octroyé par le régulateur (actuellement fixé à 3). En outre, il faut tenir compte d'une charge additionnelle pour la Value at Risk Stressée à 10 jours multipliée par un facteur de multiplication du capital octroyé par le régulateur (actuellement fixé à 3) et pour l'Incremental Risk Charge (qui remplace la précédente charge pour risque de marché spécifique).

Le diagramme suivant montre le développement de la VaR à un jour pour le portefeuille Trading de la banque qui était géré par la gestion du risque de trading en 2014.

**Var Historique à 1 jour Commerciale Consolidée 2014  
(en millions d'EUR)**



<b>VaR commerciale consolidée à 1 jour</b>			
<b>En millions d'EUR</b>	<b>VAR au 31 décembre</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
VaR la plus élevée		5,10	10,1
VaR la plus basse		1,67	2,9
VaR moyenne		2,77	4,9
Exceptions au backtest		4	4

Bien que les modèles de VaR estiment les résultats futurs potentiels, les estimations étant fondées sur des données de marché historiques, la banque étudie en permanence la plausibilité et l'efficacité du modèle de VaR utilisé. La technique utilisée à cette fin est généralement celle du backtesting : le résultat journalier effectif est comparé à la VaR journalière calculée par le modèle. En plus d'utiliser les résultats effectifs aux fins de backtesting, la banque utilise également les résultats hypothétiques, lesquels mesurent les résultats en excluant l'effet des échanges et commissions intrajournaliers. Lorsque la perte effective ou hypothétique dépasse la VaR, une 'occurrence' a lieu. Sur la base de l'intervalle de confiance unilatérale d'ING Belgique de 99%, une occurrence est escomptée, en moyenne une fois tous les 100 jours ouvrables.

Étant donné que la VaR ne fournit en général pas une estimation des pertes potentielles qui peuvent survenir par suite de mouvements de marché extrêmes, la banque utilise un stress testing structuré pour contrôler le risque de marché dans ces conditions extrêmes. Les scénarios de stress sont basés sur des événements extrêmes historiques et hypothétiques. Le résultat du stress testing est un nombre de survenance d'événements à risque, qui constitue une estimation de l'effet sur le compte de résultats d'ING Belgique (Commercial Banking) causé par un événement potentiel et ses conséquences au niveau mondial. La politique en cas de survenance d'un événement à risque (et son exécution technique) est spécifique à ING Belgique, étant donné l'absence de méthode de calcul du risque de survenance d'événements extrêmes acceptée de manière générale par les autres banques et les organismes de réglementation (à l'instar du modèle Value at Risk). La politique de la banque se compose fondamentalement de paramètres de stress définis par pays et par marché (revenu fixe, actions, change et marchés dérivés liés).

Les changements se basent sur des variations relatives (en %) pour les marchés d'actions et de change. En ce qui concerne les marchés de taux d'intérêt et de différentiels de taux, des variations absolues sont utilisées. L'on suppose des périodes de dénouement différentes par région/marché. Suivant la liquidité du marché, une période de dénouement de deux, trois ou quatre semaines est utilisée pour estimer la plus grande variation observée historiquement dans le marché. La base pour la détermination des paramètres

est un historique de dix ans, en prenant effectivement en compte tous les événements survenus au cours des dix années précédentes.

Les scénarios et paramètres de stress sont testés sur base des mouvements de marché extrêmes survenant effectivement dans les marchés.

### **6.6.5.3.3 Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille non Trading**

Le risque de taux d'intérêt ou risque de transformation résulte des écarts d'échéances (échéances finales ou échéances de révision de taux) entre les actifs et les passifs du bilan et du hors bilan. Selon leur nature et l'évolution des taux, ils peuvent exercer un impact positif ou négatif sur la marge d'intérêt: si la position journalière nette de la banque est régulièrement emprunteuse en phase de baisse des taux, sa marge d'intérêt en bénéficiera; le contraire se produira si les taux se mettent à monter, sans que la banque ait inversé sa position.

Une prévision correcte de l'évolution des taux ne pouvant, d'évidence, être assurée en permanence, le risque de taux doit se gérer à travers des montants absolus autorisés d'écarts d'échéances pour chaque période future prédéfinie. Une relation directe existe, à ce niveau, entre volume et durée restant à courir des positions. ING Belgique utilise plusieurs méthodes afin de contrôler le risque de taux d'intérêt. Les plus importantes sont la Value at Risk (VaR), la basis point value (BPV), le Earnings at Risk (EaR) et la Net Present Value (NPV) at risk. La banque surveille en permanence ses échéanciers, sa sensibilité aux taux et sa Value at Risk . (par dealer book et/ou par activité)

### **6.6.5.3.4 Risque de change**

La banque s'expose aux risques de fluctuations de change sur sa situation financière et ses flux de trésorerie en devises étrangères. Les expositions en devises dans les portefeuilles non trading sont transférées par le biais d'opérations internes à Financial Markets Treasury, qui assure la gestion journalière de toutes les positions de change.

### **6.6.5.4 Risque opérationnel**

Le 'ING Belgium Operational & Compliance Risk Department' fait partie de la 'seconde ligne de défense' au sein de ING Belgique concernant la gestion des risques non financiers (risques opérationnels et compliance).

#### **6.6.5.4.1 Définition des risques opérationnels**

Le risque opérationnel est le risque de perte directe ou indirecte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance de processus, de personnes et de systèmes ou dû à des événements externes. Il comprend le risque de réputation de même que le risque juridique. Les risques stratégiques, quant à eux ne sont pas inclus. Le risque opérationnel peut être subdivisé en sous-catégories basées sur les catégories de risques de Bâle II :

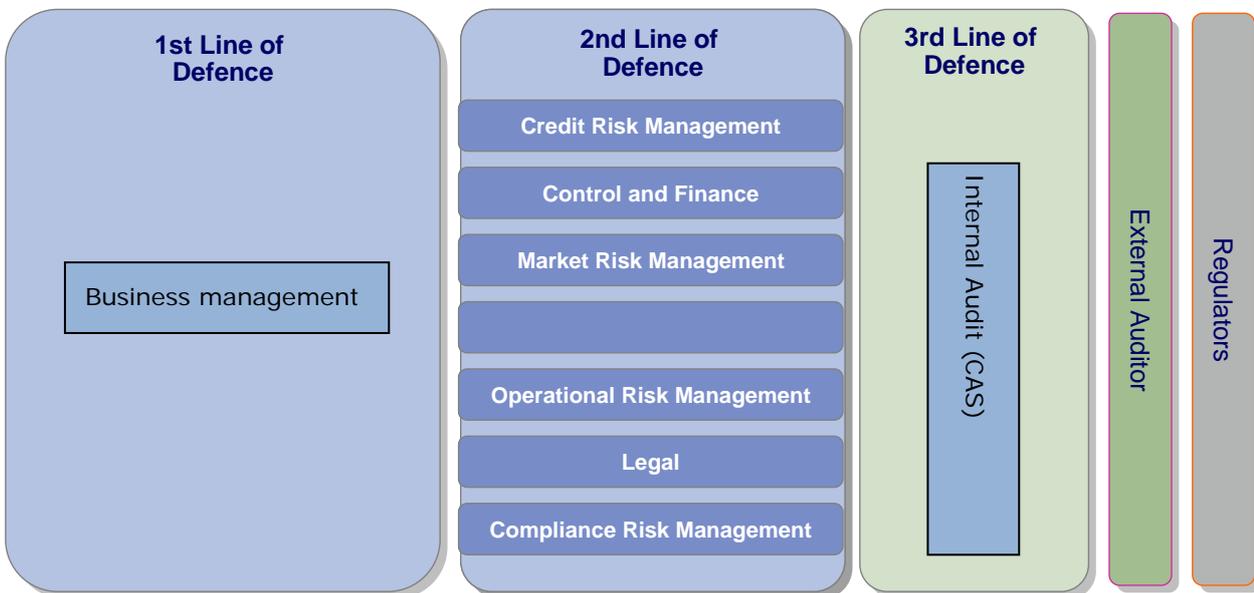
- Control risk
- Unauthorised Activity risk
- Processing risk
- Employment Practice risk
- Personal & Physical Security risk
- Information (Technology) risk

- Continuity risk
- Compliance risk
- Internal Fraud risk
- External Fraud risk

Compliance Risk fait partie intégrante des risques opérationnels tels que définis par Bâle II. Au sein de la structure de ING, les risques Compliance sont traités séparément, les lignes fonctionnelles sont différentes.

#### 6.6.5.4.2 Lignes de défense

Afin de gérer ses risques opérationnels, le Comité de Direction d'ING a choisi un modèle de gestion de risques comprenant '3 lignes de défense'.



##### 6.6.5.4.2.1 Première ligne de défense

Le senior business management d'ING est le premier responsable du suivi des risques ayant un impact sur ses activités (la "première ligne de défense"). La première ligne de défense est donc responsable de l'implémentation et de l'exécution de la politique de gestion des risques dictée par la 'seconde ligne de défense'. Exemples d'activités spécifiques pour la première ligne de défense:

- exécuter des 'Integrated Risk Assessments' et évaluer les risques de manière à rester/revenir dans les limites de l'appétence de risque défini par le business;
- implémenter et maintenir les contrôles obligatoires imposés par les politiques de gestion de risques définies par CORM\* & Corporate Compliance, tout en tenant compte des législations et réglementations locales;
- assurer l'efficacité des contrôles clés ('operating effectiveness').

\* Corporate Operational Risk Management (CORM) fait partie de Corporate Risk Group et rapporte au "Chief Risk Officer" qui est un membre du comité exécutif. CORM est mandaté spécifiquement pour:

- conseiller le Conseil d'Administration au sujet de l'implémentation de l'organisation, des processus et des systèmes de gestion des risques opérationnels;
- développer des stratégies et politiques de risque opérationnel ainsi que déterminer des objectifs et normes minimums pour la gestion des risques opérationnels. Le directeur général de CORM approuve les politiques et standards minimums;
- fournir le leadership fonctionnel quant à la fonction, le cadre et les processus ORM, ainsi que prendre les décisions fonctionnelles si nécessaire;
- surveiller la fonction ORM et définir les objectifs ORM;
- déterminer la hauteur du capital économique et réglementaire concernant les risques opérationnels;
- suivre les risques clés du Groupe ING et s'assurer de l'implémentation des politiques de risque et des standards minimums d'ING.

#### **6.6.5.4.2.2 Deuxième ligne de défense**

Les fonctions de Risk management (la 'seconde ligne de défense') sont des partenaires indépendants et offrent leur support à la 'première ligne de défense'. Exemples d'activités spécifiques pour la 'seconde ligne de défense':

- maintenir et assurer le suivi de la gestion des risques;
- assurer le suivi des risques principaux;
- escalader les problèmes vers un niveau supérieur/droit de veto concernant des activités à hauts risques;
- donner le support nécessaire à la 'première ligne de défense' afin de rester en ligne avec la politique de gestion des risques de ING.

#### **6.6.5.4.2.3 Troisième ligne de défense**

Corporate Audit Services (CAS) opère en tant que 'troisième ligne de défense'. La mission de CAS est d'assurer un jugement indépendant quant au contenu et à l'efficacité des contrôles internes effectués sur les activités de ING. Pour ce faire, CAS fournira des recommandations spécifiques afin améliorer la gestion des risques (Risk & Control Framework).

#### **6.6.5.4.3 Organisation hiérarchique**

L'ING Belgium Operational & Compliance Risk Department (O&CRD) est subdivisé en quatre grandes divisions:

- MLRO (Money Laundering Reporting Officer);
- Compliance Advisory and Monitoring;
- ORM Advisory;
- Information Risk Management.

La division 'MLRO' est composée d'une équipe Money Laundering dirigée par un responsable (également MLRO/FEC Officer de ING Belgique). Celui-ci rapporte directement au responsable de Compliance.

La division 'Compliance Advisory and Monitoring' englobe plusieurs activités centralisées telles: le contrôle du respect de certaines règles Compliance, le reporting central, les activités de '2<sup>nd</sup> line customer screening'. Le responsable de chaque équipe rapporte directement au responsable de Compliance..

La division 'ORM Advisory' est composée de certaines activités spécialisées telles: Capital & Governance, NFR Data Management, NFR Asset Functional Mgt & Support, Advisory/Challenging & Testing, Business Continuity Management, Anti-Fraud Officer, SOx Testing, Physical Security (reporting fonctionnel). Le responsable de chaque équipe rapporte directement au responsable ORM. L'équipe 'Special Investigations' est un centre d'expertise dont le responsable rapporte directement au responsable ORM. Le responsable ORM reporte quant à lui directement au CRO.

La division 'Information Risk Management' s'assure de la protection des données d'ING contre les agressions de 'cyber crime', du respect de la politique en la matière. Le responsable rapporte directement au CRO.

Afin d'assurer un grande cohérence au sein des diverses divisions et de profiter de toutes les synergies possibles en terme de gestion d'un département, le responsable de la division Compliance ou le responsable de la division ORM a également un rôle de « Primus inter pares » pour la gestion de cette coordination et des diverses synergies. Actuellement, c'est le responsable de la division ORM qui a ce double rôle.

#### **6.6.5.4.4 Organisation fonctionnelle**

Le département 'Operational & Compliance Risk' a différentes lignes de reporting fonctionnelles.

Le MLRO rapporte fonctionnellement au MLRO du groupe (banque).

Le responsable Compliance rapporte fonctionnellement au Compliance Officer du groupe (banque) et au CEO de ING Belgique.

Le responsable ORM rapporte fonctionnellement à l'ORM Officer du groupe (banque) et est l'ORM Officer Régional pour toutes les business units d'ING BeLux.

Le responsable de l'équipe 'Special Investigations' rapporte fonctionnellement à la division 'Corporate Security' du Corporate ORM département (groupe).

L'Anti-Fraud Officer rapporte fonctionnellement à la division 'Corporate Security' du Corporate ORM Department (groupe).

Le responsable 'Information Risk Management (IRM)' rapporte fonctionnellement à l'Information Security Officer du groupe (banque) et aux Security Officers du Groupe (banque).

### **6.6.6 Gestion du capital**

#### **6.6.6.1 Objectifs**

Le département « Capital Management » d'ING Belgique est chargé d'assurer, à tout moment, des fonds propres suffisants pour ING Belgique et ses filiales, afin de faire face aux risques inhérents à leurs activités. Ceci implique la gestion, la planification et l'allocation des ressources en fonds propres au sein de ING Bank.

Capital Management prend en compte les mesures et exigences des régulateurs, tant Au niveau « stand alone » que consolidé. ING Belgique a adopté une approche intégrée pour l'analyse de l'adéquation de ses fonds propres par rapport à son profil de risque et à son environnement concurrentiel.

ING utilise les définitions principales suivantes relatives aux fonds propres :

Fonds propres 'Core Tier-1', fonds propres 'Tier-1' et total des fonds propres pour la Banque des Règlements Internationaux (« BIS capital »). Les fonds propres 'Tier-1' sont définis comme les capitaux

propres des actionnaires augmentés des instruments hybrides et diminués de certains filtres prudentiels et d'éléments déductibles. Les ratios 'Tier-1' et « total capital (BRI) » correspondent respectivement aux fonds propres « Tier-1 » et BRI divisés par les actifs pondérés par les risques ('Risk Weighted Assets') . Les fonds propres 'Core Tier-1' sont égaux aux fonds propres 'Tier-1' dont sont exclus les instruments hybrides de capitaux propres.

### **6.6.6.2 Développements**

En janvier 2014, ING Belgique a officiellement commencé à rapporter ses exigences en fonds propres et ses fonds propres disponibles selon la CRD IV et la CRR 1 (appelées communément Bâle III). ING Belgique maintient des ratios de solvabilité sains suite à ce changement (voir tableau ci-dessous).

En juin 2014, ING Belgique a procédé à l'émission d'EUR 750mln de dettes subordonnées de type Tier 2. Cet instrument, qui répond aux exigences de la CRD IV, a une maturité initiale de 10 ans, et a été émis à destination de ING Bank N.V. (maison mère).

### **6.6.6.3 Politiques suivies en matière de gestion du capital**

Les activités de Capital Management sont exercées sur la base de principes, directives et procédures établis. Les principaux documents reprenant les consignes en matière de gestion du capital sont le 'Capital Plan' (qui comprend les objectifs et limites approuvés en matière de gestion du capital), la 'Capital Planning Policy', la 'Dividend Policy' et la 'Local Capital Planning Policy'.

Les définitions et politiques relatives aux fonds propres citées précédemment ont été approuvées par le Comité de Direction de ING Bank ou par des autorités déléguées.

### **6.6.6.4 Processus de Gestion du Capital**

Capital Management s'assure qu'un capital suffisant est disponible. Pour ce faire, il fixe des objectifs et des limites appropriées, en rapport avec les mesures citées précédemment pour ING Belgique. Le respect de ces objectifs et limites est assuré par la planification et l'exécution des transactions de Capital Management.

Le processus est complété par l'analyse de scénarios, et en particulier de scénarios de crise (« stress testing »). L'évaluation et le suivi continus des besoins en capitaux sont intégrés dans le processus de planification de capital de Capital Management, et font l'objet d'un rapport trimestriel . L'objectif principal de l'évaluation est de s'assurer qu'ING Belgique, considéré dans son ensemble, possède un capital suffisant par rapport à son profil de risque, tant pour le court que le moyen terme.

### **6.6.6.5 Evaluation de l'adéquation des fonds propres**

En 2014, les différentes entités d'ING Belgique ont été capitalisées de manière adéquate en fonction de leur profil de risque et de leurs objectifs stratégiques.

Une fois par an, ING Belgique soumet une documentation détaillée sur l'Internal Capital Adequacy Assessment Process (ICAAP – processus d'évaluation interne d'adéquation du capital) à son superviseur bancaire (la BNB) tel que cela est prévu dans le cadre de Bâle III. Cette documentation comprend un descriptif des modèles internes utilisés par ING pour le capital et de son appétit pour le risque, une analyse de la qualité de ses actifs et une prévision des niveaux de fonds propres réglementaires, aussi bien dans des circonstances normales qu'en situation de stress. L'ICAAP fournit également le niveau des fonds propres par rapport aux minima requis par les Piliers I et II.

### 6.6.6 Exigences en matière de fonds propres

Un certain montant de capital réglementaire est requis pour couvrir les risques de crédit, de marché et opérationnels. L'introduction de Bâle III a entraîné une exigence de capital supplémentaire, sous l'appellation de « Credit Value Adjustments » (CVA), pour couvrir le risque de contrepartie lié à la valorisation « marked-to-market » des produits dérivés.

L'adéquation du capital d'ING Belgique est contrôlée en utilisant, parmi d'autres mesures, les règles et ratios établis par le Comité de Bâle sur la Supervision Bancaire (« BIS rules & ratios ») et par la Communauté Européenne, tels que mises en œuvre en Belgique par la BNB.

La nouvelle directive sur l'adéquation des fonds propres (CRD IV) a pour objectif de renforcer la résilience des banques, en particulier via l'introduction de « coussins » de fonds propres. Ces coussins seront introduits progressivement chaque année jusqu'à leur implémentation complète en 2018.

Le Coussin de Conservation du Capital (Capital Conservation Buffer) – 2.5% des RWA – a été conçu pour s'assurer que les banques renforcent leur capital en dehors des périodes de stress. Ce coussin peut être utilisé lorsque des pertes sont encourues, il sera introduit à partir de 2016 (0.625% RWA).

Le Coussin de Capital Contrecyclique (Countercyclical Capital Buffer) – entre 0% et 2.5% des RWA – vise à contrer les effets adverses du développement du risque systémique dans l'économie. Son niveau et le moment de son implémentation sont déterminés par les autorités nationales (la BNB en Belgique).

Certaines banques sont aussi soumises au Coussin des Banques Systémiques (Systemic Bank Buffer) – entre 1% et 5% des RWA – créé pour refléter leur impact sur l'économie globale (Global Systemically Important Banks – GSIBs) ou sur l'économie locale (Domestic Systemically Important Banks – DSIBs). La liste des G-SIBs est publiée chaque année par le Financial Stability Board. ING Bank N.V. figure sur cette liste avec une exigence supplémentaire de 1% des RWA pour le Systemic Bank Buffer.

Sans prendre en compte l'impact de ces coussins de fonds propres, en 2014 l'exigence minimum en fonds propres s'établissait comme suit :

- Core Tier 1 ratio: 4.0%,
- Tier 1 ratio: 5.5%
- Total Capital ratio: 8%.

Le législateur belge dans ses options nationales n'a pas requis ces buffers en 2014. Il a toutefois décidé d'introduire les changements progressivement (phase-in) durant la période transitoire qui s'étale de 2014 à 2017

Le niveau actuel de capital de ING Belgique est suffisant pour répondre aux exigences supplémentaires de hauteur du capital.

Bâle III ne modifie pas les principes de base de Bâle II pour le calcul du volume pondéré des risques. Pour la plupart des actifs, la méthode de calcul du risque crédit ne sera donc pas impactée.

Certaines modifications vont cependant influencer le calcul de risque de contrepartie:

- l'augmentation du facteur de corrélation des expositions de la plupart des institutions financières résultera en une augmentation de l'exigence en capital;
- l'introduction de la charge de l'ajustement de la valorisation sur actifs (CVA).;
- la pondération du risque pour les expositions sur les contreparties centrales a été fixée à 2%. Cependant, le statut de contrepartie centrale n'est accessible qu'à un nombre limité de contreparties. L'impact de cette mesure est donc limité.
- introduction d'un facteur de soutien de 0.7619 appliqué au volume pondéré des risques de certaines PME.

En outre la Banque Nationale de Belgique a pris des mesures particulières qui ont pour effet d'augmenter le total des risques pondérés :

- la suppression graduelle (en 5 ans) de la possibilité d'utiliser une pondération de 0% pour certaines expositions sur les souverains qui pouvaient en bénéficier.
- L'addition forfaitaire pour les banques belges de 5% de volume pondéré des risques pour les crédits hypothécaires au retail.

Ratios de solvabilité		
En millions d'EUR	2014 Bâle III	2013 Bâle II
Fonds propres sensu stricto (Tier 1)	8.275,1	9.864,1
Fonds propres complémentaires (Tier 2)	807,0	315,6
(Déductions du Tier 1 et Tier 2)	0,0	-284,3
<b>Total Fonds propres éligibles (Tier 1 et Tier 2)</b>	<b>9.082,1</b>	<b>9.895,4</b>
<b>Volume Pondéré des Risques</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Risque de crédit	44.800,1	40.425,1
Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit	2.287,6	
Risque de règlement/ livraison	0,0	0,0
Risque de marché	1.161,8	1.410,0
Risque opérationnel	6.057,0	0,0
<b>Total Volume Pondéré des Risques</b>	<b>54.306,5</b>	<b>47.441,4</b>
<b>Exigences en Fonds Propres:</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Risque de crédit totale	3.584,0	3.234,0
Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit	183,0	
Risque de règlement/ livraison	0,0	0,0
Risque de marché.	92,9	112,8
Risque opérationnel	484,6	448,5
<b>Total des exigences en Fonds propres</b>	<b>4.344,5</b>	<b>3.795,3</b>
<b>Ratios de solvabilité:</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Tier 1 Capital Ratio	15,24%	20,49%
Total Capital Ratio	16,72%	20,86%
A partir de 2007: Tier 1 Capital Ratio avec impact du floor / Jusqu'à 2007: Bâle I	11,48%	13,72%
A partir de 2007: Total Capital Ratio avec impact du floor / Jusqu'à 2007: Bâle I	12,56%	14,14%

Ratios de solvabilité		
En millions d'EUR	2014 Bâle III	2013 Bâle II
Total Fonds propres éligibles	9.082,1	9.895,4
Total des exigences en Fonds propres	4.344,5	3.795,3
<b>Excédent (+) / déficit (-) de fonds propres</b>	<b>4.737,6</b>	<b>6.100,1</b>
Total Fonds propres éligibles	9.082,1	9.895,4
Ratios de solvabilité (%)	16,72%	20,86%

### 6.6.6.7 Bâle II (Pilier 3)

ING Belgique étant une filiale majeure d'ING Bank, les annexes relatives au Pilier 3 requises par le superviseur local sont obligatoires mais limitées, tandis que le Pilier 3 est implémenté complètement au niveau du groupe.

Le Pilier 3 est un complément au Pilier 1 (exigences minimales en fonds propres) et au Pilier 2 (processus de supervision) et permet aux acteurs de marché d'évaluer l'adéquation des fonds propres de la banque à l'aide des informations adéquates.

Exigence en Capital - Composition des Fonds Propres				
En millions d'EUR	2014	Bâle III	2013	Bâle II
<b>Fonds Propres sensu stricto (Tier 1)</b>		<b>8.275,1</b>		<b>9.864,1</b>
Capitaux exigibles		2.900,0		2.911,6
Réserves éligibles		5.973,0		7.076,6
Autres éléments du résultat global accumulés		313,9		
Ajustements au CET1 en raison de filtres prudentiels		-911,8		-124,1
<b>Fonds propres complémentaires (Tier 2)</b>		<b>807,0</b>		<b>315,6</b>
(-) Déductions des fonds propres sensu stricto et fonds propres additionnels		0,0		-284,3
<b>Total des fonds propres répondant aux exigences de solvabilité</b>		<b>9.082,1</b>		<b>9.895,4</b>

### 6.6.6.7.1 Structure du capital

### 6.6.6.7.2 Capital Adequacy

#### 6.6.6.7.2.1 Risque de Crédit et Risque de Transfert

Le Capital Economique relatif au risque de crédit correspond au capital qu'ING estime devoir détenir afin de faire face aux pertes inattendues inhérentes aux portefeuilles de crédits et relatives à des changements (inattendus) de la solvabilité des débiteurs ou de la valeur de recouvrement du collatéral sous-jacent (s'il y en a). Le capital lié aux risques de crédit est calculé sur l'ensemble des portefeuilles contenant risques de crédit et risques de contrepartie, y compris les portefeuilles d'investissement. Le Capital Economique relatif aux risques de crédit est déterminé sur base de modèles développés en interne avec un intervalle de confiance de 99.95% et à un horizon d'un an, ce qui correspond à la notation crédit souhaitée par ING.

ING utilise une série de modèles de risque de crédit pouvant être regroupés en trois grandes catégories :

- les modèles de Probabilité de Défaut (PD) qui mesurent la solvabilité des débiteurs individuels ;
- les modèles d'Exposition au moment du Défaut (EAD) qui estiment la taille de l'obligation financière au moment du défaut futur ; et
- les modèles de Perte en cas de Défaut (LGD) qui estiment la valeur recouvrable du collatéral sous-jacent ou des garanties reçues (s'il y en a) et la partie non-garantie.

Ces différents modèles relèvent de l'une des trois catégories suivantes : statistique, expert ou hybride. Chaque modèle fait l'objet d'une révision individuelle et est validé annuellement par le Département de Validation des Modèles afin de déterminer si un modèle peut être maintenu tel quel ou s'il doit faire l'objet d'ajustements.

Les modèles sous-jacents qui sont utilisés pour calculer le Capital Economique lié aux risques de crédit sont basés sur une méthodologie similaire à ceux utilisés pour déterminer le niveau de Capital Réglementaire requis par Bâle II (Pilier 1). En dépit du fait que les mêmes modèles sous-jacents sont utilisés, le Capital Economique (interne) et le Capital Réglementaire ne sont pas identiques du fait de certaines règles spécifiques imposées par Bâle III/CRR. La méthodologie a été mise à jour afin, entre autres, de prendre en compte les changements implémentés en 2015 dans le cadre de Bâle III/CRR. Pour le Capital Economique, à partir de l'année 2014, les amendements suivants sont faits par rapport au cadre de Bâle III:

- pas de seuil conservatif ou diminution pour pertes en cas de défaut (LGD);
- l'intervalle de confiance est mis à 99.95% (vu le AA ING target rating) à la place de 99.9%;
- pour des prêts de performants, le facteur de cadrage de 1.06 est enlevé de l'équation de Bâle III;
- pour des transactions avec maturité inférieure à un an, le PD effectif est appliqué (PD de 12 mois ajusté avec la maturité restante); Néanmoins la PD de 12 mois est utilisée pour les prêts octroyés à des débiteurs qualifiés 'non-investment grade' (dont le note est de 11 ou moins bons)

- du capital est calculé pour tous les Souverains
- des ajouts internes sont appliqués pour des produits de marchés financiers;
- l'EAD économique est utilisé à la place de l'EAD réglementaire pour toutes les expositions excepté pour les produits FM.
- les titrisations sont traitées en utilisant une approche PD/LGD;
- les portefeuilles standards sont traités en utilisant une approche AIRB.
- différents ajouts de capital sont appliqués afin de prendre en compte les futures changements de modèles, les risques de concentrations et lacunes du modèle de capital économique.
- les corrélations sont échelonnées afin de tenir compte des concentrations actuelles
- inclusions des capitaux CVA et ONCOA liés aux risques crédits
- Le facteur de support pour les SME (CRR) et le supplément réglementaire Belge de 5% sur les prêts hypothécaires ne sont pas appliqués.

En résumé, le Capital Economique (ING interne) correspond au capital qu'ING estime devoir détenir. Le Capital Réglementaire (Bâle III) est la quantité de capital qu'une institution doit détenir par exigence de son régulateur. Le deuxième pilier de Bâle II stipule que le capital minimum requis d'une institution est le plus grand de son Capital Réglementaire et de son Capital Economique (sujets aux ajouts réglementaires).

Le risque de transfert est le risque que des débiteurs d'un pays ne peuvent pas assurer des paiements opportuns des dettes en devises étrangères due au transfert et/ou à des restrictions de convertibilité ou un manque de liquidités en devises étrangères. Le risque de transfert est calculé explicitement comme un risque additionnel en plus du risque de crédit.

Durant 2011, les niveaux de Capital Economique pour les risques de crédit et de transfert ont été calculés de manière journalière pour la plupart des portefeuilles Commercial Banking et pour les portefeuilles de PME au sein des opérations de Retail Banking. En ce qui concerne les prêts à la consommation et les prêts hypothécaires résidentiels, les calculs sont faits sur une base mensuelle. Mensuellement, les chiffres du Capital Economique relatif aux risques de crédit et de transfert sont consolidés avec les composants du Capital Economique relatif aux autres risques.

*Gouvernance en matière de Capital Economique relatif aux risques de crédit et de transfert:*

Tous les modèles de PD, EAD et LGD sont validés par le Comité du Risque de Crédit (CRC) après une révision approfondie de la documentation par le Comité de Développement de Modèles (MDC) et par le Département de Validation des Modèles (MV). De plus, chaque modèle est validé annuellement par le Département de Validation des Modèles. Les deux comités précités reçoivent le support à la fois des gestionnaires du risque de crédit et des commerciaux afin de s'assurer de l'approbation de tous.

#### **6.6.6.7.2.2 Risque de marché**

- Général:

Le Capital Economique relatif au risque de marché est le Capital Economique nécessaire pour résister aux mouvements inattendus de valeur dus aux modifications des variables de marché telles que les taux d'intérêts, les prix des actions, les taux de change, les prix de l'immobilier ainsi que la volatilité de ces taux et prix. Le Capital Economique pour le risque de marché est calculé tant pour les instruments détenus à des fins de trading que pour les autres.

- Evaluation:

Le Capital Economique relatif au risque de marché est calculé au moyen de méthodologies développées en interne avec un intervalle de confiance de 99.95% et un horizon d'un an, lesquels représentent des événements extrêmes et la notation crédit d'ING. Le Capital Economique pour le risque de marché des

instruments qui ne sont pas détenus à des fins de trading est calculé pour chaque type de risque, tandis que pour les instruments détenus à des fins de trading, l'évaluation est réalisée au niveau global du portefeuille. Les évaluations du Capital Economique pour le risque de marché incluent le risque de la variation de prix des actions, le risque de change, le risque de taux d'intérêt ainsi que les risques sur le prix de l'immobilier.

En ce qui concerne les risques directs de marché, la Value at Risk (VaR) actuelle (évaluée avec un intervalle de confiance de 99% et pour une période de détention d'un jour) est prise comme point de départ pour les mesures du Capital Economique pour les risques de marché. Pour quantifier ce Capital Economique, ING utilise un modèle basé sur des simulations, lequel est calibré sur l'intervalle de confiance et la période de détention requis. Pour déterminer ce facteur d'ajustement, plusieurs autres paramètres sont pris en considération tels que les mouvements de marché importants (événements) et les interventions de gestion (par le management).

Le Capital Economique relatif au risque de marché des principaux portefeuilles d'instruments qui ne sont pas détenus à des fins de trading est quantifié pour le risque d'options incorporées (par exemple l'option de remboursement anticipé d'un prêt hypothécaire).

Le risque de modèle est calculé en testant à l'extrême les hypothèses sous-jacentes dans les modèles d'actifs et de passifs comportementaux. Par exemple, pour les modèles appliqués aux portefeuilles de crédits hypothécaires, la qualité de la couverture du risque dépend des hypothèses concernant le comportement en matière de remboursement anticipé. Si ces hypothèses se révèlent incorrectes, le financement peut être à trop court ou à trop long terme. De même que mentionné ci-dessus, le Capital Economique pour le risque de modèle est basé sur un intervalle de confiance estimé de 99% sur l'erreur de modèle de remboursement anticipé et sur un intervalle de confiance de 99% sur les fluctuations défavorables de taux d'intérêt. Il est considéré que la combinaison de ces deux intervalles de confiance résulte en un intervalle de confiance de 99.95% pour la variation de la valeur du portefeuille de crédits hypothécaires en raison du risque de modèle. Le risque de modèle pour le remboursement anticipé des crédits hypothécaires et le risque de modèle pour les dépôts clients non échéancés font partie de la catégorie « business risk ».

L'immobilier dont ING est propriétaire et qui n'est pas géré par ING Real Estate est appelé « Immobilier pour usage propre ». Le Capital Economique pour cet immobilier à usage propre est inclus dans la catégorie « Risque de marché »

Lors de l'agrégation des chiffres du Capital Economique lié au risque de marché pour les différents types de risque, les effets positifs de la diversification sont pris en considération puisque tous les mouvements de marché extrêmes ne devraient pas apparaître au même moment.

La nature du Capital Economique relatif au risque de marché, évaluant l'impact des variations extrêmes avec un intervalle de confiance de 99.95%, peut parfois être difficile à prouver de manière statistique avec les données historiques disponibles. Les chiffres de Capital Economique publiés par ING Belgique sont la meilleure estimation possible, basée sur les données disponibles ainsi que des avis d'experts.

### **6.6.6.7.2.3 Risque Opérationnel**

Bien que le risque opérationnel peut être réduit par des contrôles internes importants et une politique d'assurance, certains incidents ont néanmoins un impact substantiel sur le compte de résultats des institutions financières. Tout comme dans d'autres domaines de risques, un capital réglementaire et économique est calculé et provisionné.

ING a choisi l' "Advanced Measurement Approach (AMA)" pour le calcul du capital opérationnel réglementaire et économique, à savoir le modèle AMA 2.0.

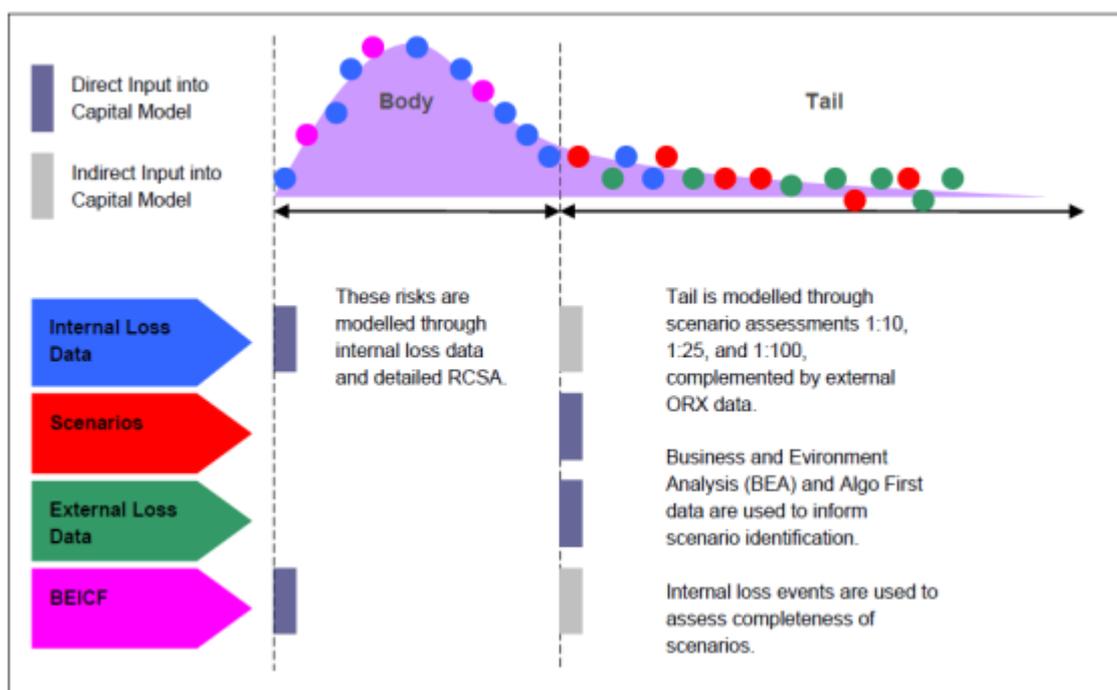
Cette section comprend une description concise et non technique du modèle AMA 2.0.

L'objectif du modèle est de déterminer des paramètres pour chaque Unit of Measurement (UoM). Un risque se réfère à un set de fonctions de distribution tant pour la fréquence que pour la sévérité. Lors de la modélisation d'un risque, une distinction est faite entre le "body risk" et "tail risk". Le point d'encrage entre le "body" et le "tail" s'appelle "tail threshold".

Le "body risk" représente les incidents "high frequency - low severity" par opposition aux incidents "tail risk" représentant les incidents "low frequency - high severity".

Vu l'insuffisance de "loss data" internes (ILD), il est difficile de modéliser le "tail severity". C'est la raison pour laquelle d'autres données plus adaptées sont utilisées pour déterminer le "tail".

Les données externes (ELD/ORX) et les scénarii (SA) sont deux alternatives. Dans le modèle, les deux ensembles de données sont utilisées de manière complémentaire. Le dessin ci-dessous représente graphiquement comment les différents ensembles de données sont utilisés de manière directe ou indirecte dans le modèle.



Total exigences en fonds propres pour risques de crédit, crédit de la contrepartie, dilution et transactions incomplètes		
En millions d'EUR	2014 Bâle III	2013 Bâle II
Catégorie d'exposition au risque en approche STA, à l'exclusion des positions de titrisation	85,3	65,6
Etablissements institutionnels	0,1	0,0
Entreprises	70,2	50,0
Clientèle de détail	13,2	15,6
Exposition en défaut	1,8	
Approche Notation Interne (IRB) lorsqu'il y a recours à des propres estimations des pertes en cas de défaut (LGD) et/ou à des facteurs de conversion	2.905,8	2.756,2
Administrations centrales et banques centrales	47,4	73,1
Etablissements	449,4	429,5
Entreprises	1.700,9	1.563,9
Clientèle de détail	708,1	689,7
Titres de propriété IRB	22,5	18,9
Position de titrisation IRB	40,4	22,0
Actifs autres que des obligations de crédit	367,2	245,0
Autres exigences en fonds propres spécifique au pays	162,7	126,3
<b>Total capital pour:</b>	0,0	0,0
Risque de crédit	3.584,0	3.234,0
Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit	183,0	
Risque de règlement/livraison	-	-
Risques de position, de change et sur produits de base	92,9	112,8
Risques opérationnels	484,6	448,5
<b>Total des exigences en fonds propres</b>	<b>4.344,5</b>	<b>3.795,3</b>

### **6.6.6.8 Impact attendu de Bâle III**

#### 1. Leverage Ratio

Le leverage ratio donne une mesure non-basée sur le risque de l'adéquation du capital de ING Belgique, basée sur une révision des définitions du capital comme indiqué au-dessus. Il vise à 2 objectifs principaux :

- limiter l'effet de levier dans le secteur bancaire, permettant ainsi d'atténuer le risque que son inversion ait un effet déstabilisateur dommageable au système financier et à l'économie ;
- mettre en place des garde-fous supplémentaires contre le risque de modèle et l'erreur de mesure, en complétant la mesure fondée sur le risque par une mesure simple, transparente et indépendante du risque.

Le reporting du Leverage Ratio va démarrer également en 2014 et deviendra contraignant à partir de 2018 afin de permettre aux banques et au régulateur de contrôler l'impact du ratio minimum requis de 3% actuellement imposé (Capital/ actif+hors-bilan).

#### 2. Reporting du risque de liquidité

Le dispositif révisé du reporting de liquidité vise à s'assurer que les banques mettent en place des principes de saine gestion et de surveillance du risque de liquidité pour réduire la probabilité d'intervention des banques centrales lors de périodes de tensions sévères du marché comme rencontrées lors de la récente crise. Il se concentre sur 2 normes minimales applicables au financement de la liquidité :

##### - Ratio de liquidité à court terme (LCR)

Le LCR vise à favoriser la résilience à court terme des banques face à d'éventuelles difficultés de liquidité en veillant à ce que celles-ci disposent de suffisamment d'actifs liquides de haute qualité pour surmonter une crise grave qui durerait un mois. Comparé aux normes actuelles de reporting de liquidité auxquelles ING Belgique est soumise, le LCR :

- renforce les critères d'éligibilité des actifs en "actifs liquides de haute qualité"
- prend en compte dans le retrait des clients le principe de continuité d'exploitation, c'est-à-dire que ING Belgique va continuer d'élargir ses crédits aux clients non-financiers à un taux de 50%.
- reflète la stabilité des dépôts clients à travers des hypothèses plus larges de retrait de clients (50 à 100%), en fonction du type de client (retail, SME, corporates, etc) et l'existence de dispositions de protection de dépôts.

Comme le LCR deviendra contraignant à partir d'octobre 2015, (avec une période d'observation démarrant en 2013) le rapport est déjà préparé par ING Belgique dans le but d'intégrer les concepts du dispositif de gestion du risque interne de liquidité.

##### - Ratio de liquidité à long terme (NSFR)

Le ratio vise à promouvoir la résilience à plus long terme en instaurant des incitants supplémentaires à l'intention des banques, afin qu'elles financent leurs activités au moyen de sources structurellement plus stables. Le Net Stable Funding Ratio (NSFR) a un horizon de temps d'un an et a été développé pour fournir une structure d'échéances viable à l'actif et au passif.

Le NSFR ne sera implémenté qu'en Janvier 2018, avec une période d'observation commençant en mars 2014. D'ici là, l'impact sur le ratio est suivi de près en interne chez ING Belgique.

## 6.7 Notes relatives aux comptes consolidés

### 6.7.1 Notes relatives au Etat de situation Financière

#### 6.7.1.1 Actifs

##### Note 1: Trésorerie et équivalent de trésorerie auprès de banques centrales

Trésorerie et équivalent de trésorerie auprès de banques centrales		
En milliers d'EUR	2014	2013
Trésorerie et équivalent de trésorerie auprès de banques centrales autres que dépôts de réserves obligatoires	1.368.833	1.195.556
Dépôts de réserves obligatoires auprès des banques centrales	625.684	452.736
<b>Total</b>	<b>1.994.517</b>	<b>1.648.292</b>

##### Note 2: Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Actifs financiers détenus à des fins de transactions		
En milliers d'EUR	2014	2013
Instrument financiers dérivés	17.821.562	16.954.469
Actions	1.894.530	1.209.854
Obligations	150.352	217.613
Prêts et avances	6.256	37.461
<b>TOTAL</b>	<b>19.872.700</b>	<b>18.419.397</b>

##### Note 3: Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats		
En milliers d'EUR	2014	2013
Actions	3.498	3.053
Obligations	-	204.762
Prêts et avances	67.891	65.334
<b>TOTAL</b>	<b>71.389</b>	<b>273.149</b>

## Note 4: Actifs financiers disponibles à la vente

Ventilation des actifs financiers disponibles à la vente		
En milliers d'EUR	2014	2013
Actions	53.345	65.309
Obligations	19.599.510	19.779.779
<b>TOTAL</b>	<b>19.652.854</b>	<b>19.845.088</b>

Ventilation des actifs financiers disponibles à la vente						
En milliers d'EUR	Actions		Obligations		Total	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>65.309</b>	<b>75.918</b>	<b>19.779.779</b>	<b>20.629.062</b>	<b>19.845.088</b>	<b>20.704.980</b>
Acquisitions	18.799	3.896	4.074.912	2.855.621	4.093.711	2.859.517
Acquisitions résultant de groupements d'entreprise	0	0	0	0	0	-
Transfert	4.000	-73	389	-284.454	4.389	-284.527
Résultats du aux variations de la juste valeur	-12.486	-966	1.470.420	-116.922	1.457.934	-117.888
Augmentation de provision	-628	-802	0	990	-628	188
Prix de vente	-38.307	-27.894	-5.839.807	-3.320.375	-5.878.114	-3.348.269
Gains et pertes réalisées	16.656	15.229	83.710	26.717	100.366	41.946
Ecart de conversion	0	0	29.838	-11.842	29.838	-11.842
Autres mutations	2	1	269	982	271	983
<b>Solde de clôture</b>	<b>53.345</b>	<b>65.309</b>	<b>19.599.510</b>	<b>19.779.779</b>	<b>19.652.855</b>	<b>19.845.088</b>

## Note 5: Prêts et avances

Prêts et avances		
En milliers d'EUR	2014	2013
Etats	4.289.648	69.626
Institutions de crédit	10.338.776	10.673.772
Autre qu'institutions de crédit	5.734.475	9.314.960
Entreprises	41.803.712	39.770.867
Particuliers	39.008.877	36.779.667
<b>TOTAL</b>	<b>101.175.488</b>	<b>96.608.892</b>

## Note 6: Produits dérivés utilisés à des fins de couverture (reconnus à l'actif)

Produits dérivés utilisés à des fins de couverture (reconnus à l'actif)		
En milliers d'EUR	2014	2013
<b>Couverture de la juste valeur</b>		
Swap de taux d'intérêts	396.679	97.835
Swap de devises	0	0
Caps sur crédits hypothécaires	60.318	9.516
Montant notional	0	0
<b>Couverture des flux de trésorerie</b>		
Swap de taux d'intérêts	4.940.153	3.663.898
Swap de devises	0	0
Autre	0	0
Montant notional	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>5.397.150</b>	<b>3.771.249</b>

## Note 7: Immeubles, installations, machines et outillage

ING Belgique détient des installations et équipements dans le cadre de contrats de location-financement. Il n'y a pas de clause de rachat. Par contre il existe une option d'échange. En effet, ING Belgique a la faculté de remplacer les équipements loués par de nouveaux, à concurrence d'un montant prédéfini et à des dates déterminées. ING Belgique ne sous-loue aucun des équipements sous contrat de location-financement.

Mouvements en 2014					
En milliers d'EUR	Bâtiments pour usage propre	Matériel informatique	Mobilier	Autres (y compris voitures)	TOTAL
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>789.617</b>	<b>75.447</b>	<b>26.992</b>	<b>85.185</b>	<b>977.240</b>
Acquisitions	56.684	18.921	5.030	13.952	94.587
Ventes	-40.403	-21	0	-2.083	-42.507
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	0	0	0	0	0
Réévaluation	2.240	0	0	0	2.240
Réduction de valeur reconnue ou extournée via les fonds propres	0	0	0	0	0
Amortissements	-31.151	-32.808	-6.523	-12.961	-83.443
Réduction de valeur reconnue en compte de résultats	-2.420	0	0	0	-2.420
Réduction de valeur extournée par le compte de résultats	1.033	0	0	0	1.033
Ecart de changes	0	-1	0	8	7
Transfert d'immeubles de placements	-37.360	0	0	0	-37.360
Autres changements	1.874	1.057	77	-201	2.807
<b>Solde de clôture</b>	<b>740.114</b>	<b>62.595</b>	<b>25.576</b>	<b>83.900</b>	<b>912.184</b>
Amortissement cumulé	-674.248	-227.778	-134.127	-125.707	-1.161.860
Valeur comptable sous le modèle du coût historique	553.380	0	0	0	553.380

**Variation dans la réserve de réévaluation**

En milliers d'EUR	2014	2013
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>159.419</b>	<b>161.300</b>
Variation dans la réserve de réévaluation au cours de l'année	-17.355	-1.881
<b>Solde de clôture</b>	<b>142.064</b>	<b>159.419</b>

**Immobilisations corporelles par durée d'utilité**

En années	2014
Bâtiments pour usage propre	33
Matériel informatique	5
Mobilier	10
Autres	7
Voitures	4

**Leasing financier 2014**

	< 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Paiements minimaux futurs au titre de la location	2.805	792	-	3.597
Valeur actualisée des paiements minimaux futurs au titre de la location	2.694	768	-	3.462

<b>Valeur nette comptable</b>	<b>3.212</b>
-------------------------------	--------------

ING Belgique a du leasing financier pour les équipements et accessoires. Ces leases n'ont pas d'options d'achat; cependant, il existe une option d'échange. En effet, ING Belgique est en mesure d'exiger le remplacement des équipements loués par des neufs pour un montant prédéfini et à une date prédéterminée. ING Belgique ne sous loue pas ses actifs en leasing.

**Note 8: Immeubles de placement****Immeubles de placement**

En milliers d'EUR	2014	2013
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>12.259</b>	<b>11.821</b>
Acquisitions	1.800	3.155
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	0	0
Dépenses ultérieures	-5.008	0
Ventes	-1.302	-2.718
Gains/pertes nettes résultant de variations de la juste valeur	2.580	1
Transfert de (vers) immeubles de placement	37.360	0
Ecart de changes	0	0
Autres	0	0
<b>Solde de clôture</b>	<b>47.689</b>	<b>12.259</b>

Une partie de notre immeuble de Marnix a été louée à un tiers et celle-ci a donc été transférée en immeuble de placement.

## Note 9: Goodwill et autres immobilisations incorporelles

### Mouvements en 2014

En milliers d'EUR	Goodwill	Logiciel développé en interne	Logiciel acheté	Autres	Total
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>2.558</b>	<b>100.757</b>	<b>23.365</b>	-	<b>126.680</b>
Entrées d'immobilisations incorporelles générées en interne	-	32.139	-	-	32.139
Entrées d'immobilisations incorporelles acquises séparément	-	-	6.236	-	6.236
Ajustements résultant de regroupements d'entreprises	-	-	-	-	0
Mises hors service et sorties	-	-544	-	-	-544
Ajustements résultant de la comptabilisation ultérieure d'actifs d'impôts différés	-	-	-	-	0
Amortissement comptabilisé	-	-19.481	-8.204	-	-27.685
Pertes de valeur comptabilisées	-	-538	-	-	-538
Pertes de valeur reprises dans le compte de résultats	-	-	-	-	-
Effets de la conversion de devise	-	-	0	-	-
Autres mouvements	-	427	-	-	427
<b>Solde de clôture</b>	<b>2.558</b>	<b>112.760</b>	<b>21.397</b>	-	<b>136.715</b>
Amortissement cumulé	-	-138.187	-47.627	-	-185.813
Pertes de valeur cumulé	-44.534	-10.471	-	-	-55.006
Valeur comptable	47.093	261.419	69.023	-	377.534

## Note 10: Actifs d'impôts différés

### Ventilation des actifs d'impôts différés par origine

En milliers d'EUR	2014	2013
Investissements	-389	-126.278
Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	17.427	-4.481
Réduction de valeur	0	458
Autres provisions	36.838	103.730
Pertes fiscales non utilisées	584	1.003
Couverture des flux de trésorerie	0	181.467
Bâtiments et équipements	1.493	-78.103
Profits et pertes actuarielles sur plan de pension à contribution définie	74.608	91.760
<b>Total</b>	<b>130.560</b>	<b>169.556</b>

De grosses évolutions sont visibles mais expliquées par le fait que les données comptables ont été présentées sur une base nette afin d'être en ligne avec les rapports envoyés au Groupe.

La couverture des flux de trésorerie est maintenant totalement intégrée dans les taxes différées du passif. Il en est de même (en partie) pour les bâtiments et équipements.

Voir également la note 19 traitant des impôts différés passifs

**Actifs et passifs d'impôts différés 2014**

En milliers d'EUR	Solde d'ouverture 31/12/2013	Ecart de change	Impôt différé (compte de résultats)	Impôts différés (fonds propres)	Compensation d'impôts différés	Solde de clôture 31/12/2014
Actifs d'impôts différés bruts	169.555	0	222.525	-78.068	-183.452	130.560
Actifs d'impôts différés (réductions de valeur)	0	0	0	0	0	0
Passifs d'impôts différés	-215.921	0	-266.436	-48.745	184.802	-346.300
Impôt différé net actif (passif)	<b>-46.366</b>	<b>0</b>	<b>-43.911</b>	<b>-126.813</b>	<b>1.350</b>	<b>-215.740</b>

**Ventilation des pertes fiscales reportées/crédit fiscal non encore utilisé par terme - 2014**

En milliers d'EUR	Total	Jusqu'à 5 ans	De 5 à 10 ans	De 10 à 20 ans	Non expiré
Total des pertes fiscales non utilisées	62.882	28.842	0	0	34.039
dont:					
<i>Pertes fiscales non utilisées non comptabilisées comme impôts différés</i>	62.882	28.842	0	0	34.039
<i>Pertes fiscales non utilisées comptabilisées comme impôts différés</i>	0	0	0	0	0
Taux d'imposition	33,99%				
Actifs d'impôts différés sur les pertes fiscales non utilisées	0				

**Charge d'impôt sur les autres éléments du résultat global 2014**

En milliers d'EUR	Actif d'impôt	Passif d'impôt	Total
Ecart de conversion des devises	0	0	<b>0</b>
Réserve des couvertures d'investissements nets dans des activités à l'étranger	0	0	<b>0</b>
Réserve de réévaluation des immeubles	3.848	-63.737	<b>-59.888</b>
Réserve d'évaluation des actifs financiers disponibles à la vente	13.368	-242.653	<b>-230.286</b>
Réserve d'évaluation des couvertures de flux de trésorerie	79.679	-7.154	<b>72.009</b>
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence	0	0	<b>0</b>
Autres	88.147	0	<b>88.045</b>
<b>Total</b>	<b>185.043</b>	<b>-313.431</b>	<b>-128.388</b>

## Note 11: Investissements dans des entreprises liées, filiales et coentreprises

Entreprises avec un lien de participation non consolidées - 2014							
En milliers d'EUR					Etats Financiers de l'Entité		
Nom de l'entité	Bureau enregistré	Activité	Numéro de l'entreprise	Pourcentage de participation	Actif*	Passif*	Résultat net
A.E.D. RENT	Willebroek	Audiovision	451899343	24,80%	43.404	26.515	-227
Ark Angels Activator Fund	Hasselt	Private equity fund	843728962	25,19%	2.873	6	-475
AXISQL	Willebroek	Holding de reprise	848687939	45,00%	13.605	3.946	2.584
BIENCA Biotechnological Enzymatic Catalyse sa	Seneffe	Biotechnologie	446755472	20,08%	780	560	-336
BNL Food Investments	Luxembourg	Technologie	880578965	23,73%	15.754	15.059	-1.647
(Brand & Licence Company) Bancontact	Brussels	Financing	884499250	20,00%	7.303	2.132	953
CMOSIS	Antwerpen	Telecommunication	893557169	23,26%		vendue	
Euresys (Walltech SA)	Angleur	Manufacture	437408137	22,81%	5.102	1.468	314
Europay Belgium	Brussels	Services financiers	434197536	20,39%	1.926	547	94
GDW Holding	Waregem	Société à portefeuille	824392409	38,37%	36.253	12.786	-67
Innotec International	Houthulst	Commerce	462030992	37,08%	32	11	9
M Brussels Village	Brussels	Services & conseils	473370886	24,59%	348	212	-1
SAS Marnix Invest	Paris	Research & investing information	FR4902462460002	41,40%	41.796	19.021	1.717
SAS SODIR-Deux	Paris	Holding de reprise	FR5231287590001	40,69%	43.461	20.365	3.083
Sherpa Invest	Brussels	Société à portefeuille	878752692	20,00%	1.410	657	-40
Sherpa Invest II	Brussels	Société à portefeuille	878752692	24,90%	1.618	30	-37
Unibioscreen SA	Brussels	Biologie	466013437	25,53%	268	463	99
Vesalius Biocapital Partners SARL	Luxembourg	Services financiers		20,00%	3.209	2.753	143
Vesalius Biocapital II Partners SARL	Luxembourg	Services financiers		20,00%	3.021	2.859	73
Vesalius Biocapital II SA SICAR	Luxembourg	Investment in securities of life sciences & nutrition		12,67%	22.562	49	-2.201

### Filiales non consolidées

En milliers d'EUR					Etats Financiers de l'Entité		
Nom de l'entité	Bureau enregistré	Activité	Numéro de l'entreprise	Pourcentage van eigendomsbelangen	Actif*	Passif*	Résultat net
Immomanda	Brussels	Services financiers autres	417331315	100,00%	748	603	366
Aigle Aviation	Luxembourg	Financing		75,00%	54.458	51.748	16
ING Activator	Brussels	Private equity fund	878533255	50,04%	8.697	1.287	3.860
ISIM (ING Solutions Investment Management) (1)	Luxembourg	Société à portefeuille		51,01%	0	0	0
* L'actif n'est pas égal au passif car ce dernier n'inclut pas les fonds propres							
(1) nouvelle compagnie créée en 2014							

### Mouvements dans les participations non consolidées

En milliers d'EUR	2014	2013
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>80.502</b>	<b>60.137</b>
Acquisitions	4.114	8.456
Changements dans la composition du groupe	-	-
Transferts	-3.926	-457
Gains/ (pertes) dus aux variations de juste valeur	6.211	12.832
Provisions pour réductions de valeur	-307	-318
Prix de vente	-19.088	-6.018
Gains comptabilisés au compte de résultats	9.065	5.957
Ecart de change	263	-87
Autres changements	-350	
<b>Solde de clôture</b>	<b>76.484</b>	<b>80.502</b>

## Note 12: Autres actifs

### Autres actifs

En milliers d'EUR	2014	2013
Actifs des régimes de pensions	202	202
Actifs de gestion pour mandat de gestion	-	-
Charges payées d'avance	46.169	126.573
Intérêts courus (autres sur ceux résultant d'instruments financiers)	65.640	64.553
Métaux précieux, biens et marchandises	-	-
Autres avances	860.867	660
Autres	1.007.680	1.197.733
<b>TOTAL</b>	<b>1.980.558</b>	<b>1.389.721</b>

La rubrique 'Autres avances' est principalement constituée des créances fiscales, à l'exclusion de l'impôt sur les sociétés et à la TVA. La rubrique 'Autres' est principalement constitué des titres détenus pour collection et des comptes transitoires.

## Note 13: Groupe d'actifs classé comme détenu en vue de la vente

Un contrat a été signé le 05/10/2014 entre ING Belgique SA et ING Bank NV pour la vente du siège de Madrid de ING Belgique SA ;

### Bilan du siège de Madrid

<b>ACTIFS</b>	
<b>En milliers d'EUR</b>	<b>2014</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie auprès de banques centrales	50
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	0
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	0
Actifs financiers disponibles à la vente	5
Prêts et avances	1.107.752
Produits dérivés utilisés à des fins de couverture	0
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	0
Immobilisations corporelles	36
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	0
Actifs d'impôts	5.771
Participations dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence	0
Autres actifs	4.653
Actifs disponibles à la vente	-
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1.118.267</b>
<b>PASSIFS</b>	
Avances des banques centrales	0
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	0
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	0
Passifs financiers évalués au coût amorti	1.112.015
Passifs financiers associés à des actifs transférés	0
Produits dérivés utilisés à des fins de couverture	0
Provisions	0
Passifs d'impôts	0
Autres passifs	16.057
Passifs disponibles à la vente	0
Capital social remboursable sur demande	0
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>1.128.072</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	
Intérêts minoritaires	-956
Résultat opérationnel net	-8.849
<b>Capital attribuable aux propriétaires de la société mère</b>	<b>-9.805</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF</b>	<b>1.118.267</b>

## Compte de Pertes et profits du siège de Madrid

Compte de résultats	
En milliers d'EUR	2014
<b>Produits et charges financiers et d'exploitation</b>	<b>44.539</b>
Produits d'intérêts nets	14.945
Dividendes	0
Produits de commissions nets	23.027
Profits et pertes réalisés sur les actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	1.136
Profits / pertes nets sur les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction	383
Profits / pertes nets sur les actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	0
Ajustements de la juste valeur dans la comptabilité de couverture	0
Réévaluations des écarts de change	0
Profits et pertes sur la décomptabilisation d'actifs autres que destinés à la vente	0
Autres produits d'exploitation nets	5.049
<b>Frais d'administration</b>	<b>22.391</b>
Frais de personnel	11.490
Frais généraux et administratifs	10.900
<b>Amortissements</b>	<b>15</b>
<b>Provisions</b>	<b>0</b>
<b>Dépréciations</b>	<b>29.384</b>
Pertes de dépréciation sur les actifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	29.384
Autres dépréciations	0
<b>Badwill immédiatement comptabilisé en résultats*</b>	<b>0</b>
<b>Part de bénéfiques et de pertes d'entreprises avec un lien de participation comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence</b>	<b>0</b>
<b>Charges d'impôts (produits) liées aux résultats provenant des activités ordinaires</b>	<b>1.599</b>
<b>Résultat opérationnel net</b>	<b>-8.849</b>
Attribuable aux intérêts minoritaires	0
Attribuable aux actionnaires	<b>-8.849</b>

## 6.7.1.2 Passifs

### Note 14: Passifs financiers détenus à des fins de transaction

Passifs financiers détenus à des fins de transaction		
En milliers d'EUR	2014	2013
Instruments dérivés	18.241.613	17.043.611
Positions vendeuses en instruments à revenu fixe	75.912	92.125
Positions vendeuses en instruments de capitaux propres	0	656
Intérêts courus	0	0
<b>Total</b>	<b>18.317.525</b>	<b>17.136.392</b>

### Note 15: Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats				
En milliers d'EUR	Valeur comptable		Différence entre la valeur nominale et le montant payable à maturité	
	2014	2013	2014	2013
Dépôts à terme		199.978		-78
Certificats d'endettement	2.849	10.912	0	132
Obligations non convertibles	3.028.320	2.790.109	254.532	115.419
- inclus: Covered bonds	51.818	49.610	1.818	-390
Dettes subordonnées	12.350	42.757	2.015	793
<b>Total</b>	<b>3.043.519</b>	<b>3.093.366</b>	<b>258.364</b>	<b>115.876</b>

### Note 16: Passifs financiers mesurés au coût amorti

2014							
En milliers d'EUR	Banques centrales	Etats	Institutions de crédit	Non institutions de crédit	Entreprises	Particulier	Total
Comptes courants		674.921	3.812.704	7.154.682	16.919.149	14.040.424	42.601.881
Comptes à termes		639.175	2.183.217	2.973.287	4.547.402	2.324.149	12.667.230
Dépôts à préavis		265.252	2.019.803	628.756	4.200.792	38.960.389	46.074.992
Bons de caisse					1.973.972	5.427.538	7.401.510
- inclus: Covered bonds					-1.225.114		-1.225.114
Dettes subordonnées			116.292				116.292
Autres dettes			322				322
Intérêts à imputer							0
<b>Total</b>	-	<b>1.579.348</b>	<b>8.132.338</b>	<b>10.756.725</b>	<b>27.641.315</b>	<b>60.752.501</b>	<b>108.862.227</b>

En milliers d'EUR	Banques centrales	Etats	Institutions de crédit	Non institutions de crédit	Entreprises	Particulier	Total
Comptes courants	195	328.563	5.753.197	6.773.099	15.120.757	10.280.364	38.256.175
Comptes à termes		165.354	1.651.060	4.082.744	4.559.128	2.117.461	12.575.747
Dépôts à préavis		45.595	2.518.973	917.746	4.373.953	39.073.047	46.929.314
Bons de caisse					2.022.321	5.418.563	7.440.884
Dettes subordonnées			204.342				204.342
Autres dettes			4.585				4.585
Intérêts à imputer							0
<b>Total</b>	<b>195</b>	<b>539.512</b>	<b>10.132.157</b>	<b>11.773.589</b>	<b>26.076.159</b>	<b>56.889.435</b>	<b>105.411.047</b>

## Note 17: Produits dérivés détenus à des fins de couverture (reconnus au passif)

Produits dérivés détenus à des fins de couverture (reconnus au passif)		
En milliers d'EUR	2014	2013
<b>Couverture de la juste valeur</b>		
Swap de taux d'intérêts	2.029.578	835.611
Swap de devise	0	0
Autres	86.774	98.621
Intérêts courus	0	0
Montant notional	0	0
<b>Couverture des flux de trésorerie</b>		
Swap de taux d'intérêts	4.869.850	3.962.702
Swap de devise	0	0
Autres	0	0
Intérêts courus	0	0
Montant notionnel	0	0
<b>Total</b>	<b>6.986.202</b>	<b>4.896.934</b>

## Note 18: Provisions

Provisions 2014							
En milliers d'EUR	Restructuration		Risque juridiques latents	Pensions et autres plans de retraites	Autres employée benefits	Autres	Total
	Indemnités de fin de contrat de travail	Autres provisions de restructuration					
<b>Balance d'ouverture</b>	<b>67.591</b>		<b>70.302</b>	<b>127.428</b>	<b>14.104</b>	<b>121.362</b>	<b>400.787</b>
Entrées	17.921		10.564	40.435	1.414	6.327	76.662
Montants utilisés	-6.540		-297		-65	-188	-7.089
Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	-8.558		-11.593	-19.534	-259	-108.485	-148.429
Acquisitions (sorties) par voie de regroupements d'entreprises							0
Augmentation du montant escompté (passage du temps)				71.903	600		72.502
Ecart de change							0
Autres variations	-10.393		-56	-23.593	-2.505	-729	-37.276
<b>Solde de clôture</b>	<b>60.022</b>		<b>68.921</b>	<b>196.639</b>	<b>13.288</b>	<b>18.287</b>	<b>357.157</b>

La partie des taxes à été ajoutée dans les 'Autres'

**Provisions 2013**

En milliers d'EUR	Restructuration		Risque juridiques latents	Pensions et autres plans de retraites	Autres employée benefits	Autres	Total
	Indemnités de fin de contrat de travail	Autres provisions de restructuration					
<b>Solde d'ouverture 2012</b>	<b>29.515</b>		<b>90.124</b>	<b>13.831</b>	<b>31.902</b>	<b>124.749</b>	<b>290.121</b>
Transfert pension actif vers pension passif				-48.414			-48.414
Ajustement balance d'ouverture IAS19R par OCI				267.792			267.792
<b>Balance d'ouverture IAS19R 2013</b>				<b>233.209</b>			
Entrées	61.635		17.114	0		4.315	83.064
Montants utilisés	-1.683		-770	0		-1.879	-4.338
Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	-20.676		-37.534			-6.222	-64.432
Acquisitions (sorties) par voie de regroupements d'entreprises			0	0		0	0
Augmentation du montant escompté (passage du temps)			0	-76.900		0	-76.900
Ecart de change			0	-249		0	-249
Autres variations	-1.200		1.368	-28.150		298	-27.684
<b>Solde de clôture</b>	<b>67.591</b>		<b>70.302</b>	<b>127.428</b>	<b>14.104</b>	<b>121.362</b>	<b>400.787</b>

**Information sur les pensions et autres engagements liés au personnel**

ING Belgique sponsorise des plans de pensions complémentaires du type « prestations définies » dans la plupart des pays où la banque est située. Ces plans de pensions complémentaires sont tous entièrement ou partiellement financés par ING. Ils couvrent tous les membres du personnel et leur assurent des avantages notamment lors de leur départ à la retraite.

Des contributions annuelles sont versées dans des fonds de pension à un taux qui permet de financer les charges courues de ces plans. Ces contributions sont déterminées conformément aux plans de financements établis, calculés selon les exigences légales locales. Pendant l'exercice 2015, le montant estimé des cotisations qu'ING Belgique versera pour les plans de pension en prestations définies en faveur du personnel salarié établi en Belgique est de 13,6 millions d'euros.

La banque fournit à certains employés d'autres avantages postérieurs à l'emploi. Il s'agit essentiellement de prestations de soins de santé et de plans de préretraite dont bénéficient les employés et d'anciens employés.

Certaines sociétés du groupe sponsorisent des plans de pension du type « contributions définies ». Tout comme pour les plans « prestations définies ». Les actifs de l'ensemble des plans « contributions définies » d'ING Belgique sont détenus par des entités juridiques distinctes d'ING Belgique et sont dans des fonds administrés de façon indépendante. Les contributions à ces plans sont généralement définies comme un pourcentage de la rémunération. Au 31/12/2014, les plans à contributions définies sont financés au-delà du rendement minimum garanti imposé par la loi belge de plus, le plan de pension complémentaire applicable à tous les nouveaux engagés d'ING Belgique en Belgique depuis 01/2007 présente un sur-financement de l'ordre de 5,6 millions (5,4% des comptes individuels) qui ont été financés par ING Belgique au titre de réserve minimale afin de couvrir la garantie de taux.

**Evolution du fond de pension à prestations définies**

En milliers d'EUR	2014	2013
Valeur actuelle des obligations au titre de prestations définies		
Juste valeur des actifs du régime	-827.651	-742.456
Surplus (Déficit) du régime	631.214	615.229
Gains/pertes non reconnues	-196.437	-127.227
Pension actif	-	-
Pension à payer non comprises dans le plan à prestation définie	-20	-202
Total provision pour pensions et autres avantages postérieurs à la retraite	-194	-481
	<b>-196.638</b>	<b>-127.910</b>

Variations des obligations au titre de prestations définies		
En milliers d'EUR	2014	2013
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>-742.456</b>	<b>-838.942</b>
Coûts des services rendus	-18.714	-18.559
Coûts financiers	-21.689	-18.758
Gains/pertes actuarielles découlant d'un changement de critère démographique	-1.459	-5.539
Gains/pertes actuarielles découlant d'un changement dans les hypothèses financières	-107.184	64.003
Quote-part de l'employeur		0
Quote-part de l'employé	-1.048	-1.021
Bénéfices payés	63.641	78.933
Coûts des services passés reconnus	2.241	-3.351
Changement dans la composition du groupe	0	0
Effet de toute réduction ou de liquidation	0	0
Ecart de change	-983	778
<b>Solde de clôture</b>	<b>-827.651</b>	<b>-742.456</b>

Variations de juste valeur des actifs du régime		
En milliers d'EUR	2014	2013
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>615.229</b>	<b>606.859</b>
Rendement attendu des actifs du régime	17.294	13.177
Ecart actuariel	36.769	18.436
Quote part de l'employeur	23.833	55.072
Quote part de l'employé	1.048	1.021
Bénéfices payés	-63.641	-78.933
Changement dans la composition du groupe		126
Effet de toute réduction ou de liquidation		0
Ecart de change	682	-529
<b>Solde de clôture</b>	<b>631.214</b>	<b>615.229</b>

Principales hypothèses actuarielles		
En pourcentage au 31 décembre	2014	2013
Taux d'actualisation	1,3	3,0
Taux d'inflation	2	2,0
Indexation attendue des salaires	1,1	2,0

## Analyse de sensibilité - impact financier des modifications des hypothèses actuarielles significatives - 2014

En milliers d'EUR	Impact financier de la hausse	Impact financier de la baisse
Taux d'actualisation - stijging/daling van 1%	- 76,784	+ 91,053
Taux de mortalité - augmentation/diminution sur 1 an	- 11,957	+ 11,920
Indexation attendue des salaires - stijging/daling van 0.25%	+ 22,629	- 20,716
Taux d'inflation - stijging/daling van 0.25%	+ 8,069	- 7,830

### Stratégie d'investissement des plans de pension

L'objectif financier principal de l'ING Employee Benefit Plan (le Plan) est de faire bénéficier les participants d'avantages de retraite. En tant que tel, l'objectif de la gestion financière du Plan est de promouvoir la stabilité et, dans la mesure appropriée, la croissance du niveau de financement (c.-à-d. le ratio formé par la valeur de marché des actifs et les engagements). La stratégie d'investissement pour le portefeuille d'actifs du Plan (le Fonds) équilibre l'exigence de générer des rendements et le besoin de contrôler le risque notamment en minimisant la volatilité des actifs du plan. Cette stratégie est de la responsabilité des entités juridiques indépendantes à qui est confiée la gestion des différents plans.

La composition de l'actif est reconnue comme le mécanisme principal pour influencer la structure de rétribution et de risque du Fonds, en vue d'accomplir les objectifs de financement du Plan. Une allocation stratégique idéale est ainsi définie pour chaque catégorie d'actifs. Pour chaque catégorie d'actifs, une attention particulière est consacrée à équilibrer le portefeuille entre secteurs industriels, répartition géographique, sensibilité aux taux d'intérêt, dépendance à la croissance économique, devise et autres facteurs affectant le rendement du capital investi.

Les actifs relatifs aux plans sont gérés par à une ou plusieurs sociétés de placement professionnelles. Celles-ci sont liées par des mandats précis. Le respect de ces mandats est mesuré par comparaison du rendement face à des points de référence spécifiques. Parmi les managers, une attention est consacrée, entre autres, à équilibrer la concentration des titres, le style d'investissement, et le recours à des stratégies d'investissement actives. La composition de l'actif des différents plans est revue de manière régulière et ce, sous la responsabilité des entités à qui la gestion des plans est confiée.

### Catégories d'actifs du régime

En milliers d'EUR	2.014	2013
Actions	220.193	190.319
Obligations	306.595	313.944
Immobilier	30.759	31.971
Autres	73.667	78.995
<b>Total</b>	<b>631.214</b>	<b>615.229</b>

La rubrique « autres » représente les montants non investis en actions, obligations et immobilier. Il s'agit principalement de cash et réserves d'assurances.

Les fonds de pension d'ING Belgique ne possèdent ni immeuble occupé par ING, ni obligation propre à l'exception de présence minime de titres propres détenus via des fonds indiciaires ou des fonds à gestion active.

Le rendement, pour l'année 2014, du principal plan « prestations définies » en Belgique s'est établi à 9,73%. Le principal plan « contributions définies », en Belgique, a connu un rendement de 9,96% en 2014.

### Détermination du rendement attendu sur les actifs

Depuis le 01/01/2013 et, en accord avec la nouvelle règle comptable IAS 19, les revenus estimés des actifs seront considérés comme égaux aux taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêts d'une durée de 10 ans des entreprises AA.

Néanmoins, le rendement futur des actifs reste un des éléments clé dans l'appréciation du risque. Sur base de l'allocation stratégique des actifs des portefeuilles des principaux plans et en utilisant des hypothèses défensives pour chaque classe d'actifs, le rendement futur des actifs peut être estimé à :

- 3,6% pour le principal plan « prestations définies » en Belgique (plan fermé)
- 4,3% pour le principal plan « contributions définies » en Belgique

### Autres risques

Les principaux autres risques liés aux plans de pension complémentaire et aux autres engagements à long terme sont le taux d'actualisation, l'inflation, l'évolution salariale et la mortalité.

La sensibilité à ces facteurs pour le principal plan 'prestations définies' en Belgique est analysée ci-après :

- évolution du taux d'actualisation:  
Une augmentation du taux d'actualisation de 1% impliquerait une réduction d'environ 10% des engagements (76,7 millions) alors qu'une diminution du taux d'actualisation de 1% résulterait en une augmentation des engagements de près de 12% (91,1 millions)
- inflation:  
Une augmentation de l'inflation de 0.25% par an impliquerait une augmentation d'environ 1% des engagements (8,1 millions) alors qu'une diminution de l'inflation de 0.25% par an résulterait en une diminution des engagements de près de 1% (7,8 millions)
- croissance salariale:  
Une augmentation de la croissance salariale (hors inflation) de 0.25% par an impliquerait une augmentation d'environ 3% des engagements (22,6 millions) alors qu'une diminution de la croissance salariale de 0.25% par an résulterait en une diminution des engagements de près de 3% (20,7 millions)
- mortalité:  
En supposant que les bénéficiaires actuels et futurs soient plus âgé d'1 an qu'ils ne sont en réalité, cela impliquerait une diminution d'environ 2% des engagements (12,0 millions) alors que supposer qu'ils soient 1 an plus jeune résulterait en une augmentation des engagements de près de 2% (11,9 millions)  
Ceci découle essentiellement du fait que les engagements liés à la population des rentiers diminuent avec l'âge.

Sur base de ces résultats, on peut conclure que l'hypothèse menant à la plus grande volatilité est celle du taux d'actualisation. La croissance salariale et l'inflation sont aussi des facteurs sensibles mais dans une moindre mesure.

Concernant l'hypothèse de mortalité, comme la population des rentiers est limitée et en diminution, le risque lié à une déviance de l'hypothèse de mortalité est limité et continuera de diminuer.

## Note 19: Passifs d'impôts différés

Passifs d'impôts différés		
En milliers d'EUR	2014	2013
Investissements	216.990	32.577
Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	-46.130	0
Réduction de valeur	-243	0
Autres provisions	24.303	73.669
Prêts et avances aux clients	99.319	67.013
Bâtiments et équipements	85.104	3.238
Couverture des flux de trésorerie	-79.679	0
Autres	46.638	39.426
<b>TOTAL</b>	<b>346.301</b>	<b>215.922</b>

Voir également la note 10 traitant des actifs d'impôts différés

Les grosses variations sont liées à la présentation nette des données comptables afin d'être en ligne avec nos rapports pour la Maison-Mère.

## Note 20: Autres passifs

Autres passifs		
En milliers d'EUR	2014	2013
Avantages du personnel	13.289	14.104
Charges sociales	263.058	276.550
Biens et services à payer	81.365	80.013
Charges à imputer (autres que les charges financières liées à des passifs financiers)	293.414	232.706
Produits à reporter	114.083	119.610
Autres passifs	882.238	675.486
Autres	473.367	998.022
<b>Total</b>	<b>2.120.814</b>	<b>2.396.491</b>

Les autres passifs sont principalement constitués de dettes immédiatement exigibles. Le poste « Autres » comprend essentiellement des comptes en suspens.

## Note 21: Capital social remboursable sur demande

Les actions de membres dans des entités coopératives ont des caractéristiques communes avec des actions ordinaires. Elles donnent également droit à leur détenteur d'exiger un remboursement en espèces, bien que ce droit puisse être soumis à certaines restrictions. Sous IFRIC 2, les actions ou parties d'actions pour lesquelles le membre a le droit de demander un remboursement sont reprises en passif exigible.

## Note 22: Capital libéré

Capital libéré		
En milliers d'EUR	2014	2013
Capital	2.350.000	2.350.000
Primes d'émission	451.511	451.511
Réserve de réévaluation	313.980	94.704
Dont:		
- réserve de réévaluation sur immobilisations corporelles	142.064	159.419
- réserve de couvertures d'investissements nets sur participations étrangères	-105.537	-88.311
- réserve de conversion sur devises	98.938	80.859
- réserve de couverture de flux de trésorerie (partie efficace)	-137.412	-352.417
- réserve de réévaluation sur actifs disponibles à la vente	490.306	421.900
- gain/perte actuarielle	-174.380	-126.746
Réserves comprenant le résultat reporté	5.797.712	5.983.956
Résultat net	1.064.072	977.679
<b>Total</b>	<b>9.977.275</b>	<b>9.857.850</b>

Les réserves (résultat reporté inclus) sont principalement constitués des réserves disponibles à la distribution, résultat reporté, réserves de consolidation et réserves légales.

La réserve de réévaluation est constituée des différents types de réserves. Dès leur reconnaissance au bilan, les terrains et les constructions sont évalués à la juste valeur. L'évaluation positive est reconnue en fonds propres par le biais de la réserve de réévaluation d'immobilisations corporelles. Une diminution future de l'évaluation viendra diminuer cette réserve tant que celle-ci est positive.

Les gains et pertes résultant de l'évaluation d'un instrument financier désigné comme couverture sont comptabilisés en réserve de réévaluation de couverture.

Lorsqu'une filiale traite en monnaie étrangère, les différences de cours sur la transaction seront reconnues en fonds propres sous la réserve de conversion d'opération de change.

Les résultats non réalisés (gains/pertes) sur investissements classifiés comme 'disponibles à la vente' sont également reconnus en fonds propres dans la réserve de réévaluation. Ces gains/pertes sont recyclés dans le compte de pertes et profits lors de la vente ou lorsque l'actif perd de sa valeur.

Capital		
En milliers d'EUR	Actions ordinaires	
	Nombre	Montant
Actions libérées <b>2014</b>	55.414.550	2.350.000
Actions autorisées non libérées	-	-
Actions libérées <b>2013</b>	55.414.550	2.350.000
Actions autorisées non libérées	-	-

## 6.7.2 Notes relatives au compte de résultats

### Note 23: Produits d'intérêts nets

Produits d'intérêts nets		
En milliers d'EUR	2014	2013
Actifs détenus à des fins de transactions	2.461.211	4.928.657
Placements à la juste valeur par le biais du compte de résultats	15.949	38.502
Actifs financiers disponibles à la vente	522.509	594.590
Prêts et avances	3.001.660	3.041.794
Instruments dérivés à des fins de couvertures	1.201.192	2.018.112
<b>Résultat d'intérêt</b>	<b>7.202.522</b>	<b>10.621.655</b>
Passifs financiers détenus à des fins de transactions	2.322.412	4.793.240
Passifs financiers valorisés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	23.426	22.505
Passifs financiers au coût amorti	852.576	1.032.596
Instruments dérivés à des fins de couvertures	1.248.344	2.042.745
Autres passifs	3.265	0
<b>Charge d'intérêt</b>	<b>4.450.024</b>	<b>7.891.086</b>
<b>Produits d'intérêts nets</b>	<b>2.752.498</b>	<b>2.730.569</b>

Les revenus/dépenses d'intérêts d'actifs et de passifs détenus pour négociation ont diminué principalement par le transfert d'ING Belgique SA vers ING Bank NV Belgian branch des activités en dérivés exotiques. Le résultat d'intérêt sur dérivés utilisés comme couverture a diminué à cause de la pression sur les taux d'intérêts en 2014.

## Note 24: Produits de commissions nets

Produits de commissions nets		
En milliers d'EUR	2014	2013
<b>Commissions reçues</b>	<b>861.094</b>	<b>842.956</b>
Titres	274.910	250.639
Gestion de fortune	16.801	14.594
Engagements crédits	184.843	189.426
Garde	23.063	27.693
Services de paiement	132.742	127.850
Autres commissions	228.736	232.754
<b>Commissions payées</b>	<b>285.475</b>	<b>278.715</b>
Titres	29.560	18.953
Gestion de fortune	197	222
Commissions payées aux intermédiaires	180.877	184.254
Garde	2.341	2.695
Compensation et paiement	89	82
Autres commissions	72.411	72.509
<b>Produits de commissions nets</b>	<b>575.620</b>	<b>564.241</b>

Les autres frais et commissions reprennent les revenus des assurances vie, non vie ainsi que les commissions reçues sur la partie non utilisée des lignes de crédits.

Au niveau des commissions payées nous retrouvons les transferts et les crédits d'engagements.

## Note 25: Profits et pertes réalisés sur instruments financiers non désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Profits et pertes réalisés sur instruments financiers non désignés à la juste valeur par le compte de résultat		
En milliers d'EUR	2014	2013
<b>Gains réalisées</b>	<b>142.868</b>	<b>87.219</b>
Placements disponibles à la vente	129.889	66.599
Avances et prêts	12.979	20.620
Passifs financiers	-	-
Autres	0	-
<b>Pertes réalisées</b>	<b>0</b>	<b>-7.050</b>
Placements disponibles à la vente	0	-6.746
Avances et prêts	0	0
Passifs financiers	0	-304
Autres	0	0
<b>Gains (pertes) réalisés</b>	<b>142.868</b>	<b>80.169</b>

## Note 26: Profits et pertes nets sur les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

Profits et pertes nets sur les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction*		
En milliers d'EUR	2014	2013
Actions et instruments dérivés liés	-133.421	19.369
Instruments sur taux d'intérêts et instruments dérivés liés	110.128	-47.966
Transactions de devises	71.103	-900
Marchandises et instruments dérivés liés	11.220	457
Crédit dérivés liés	-798	-15.742
Autres	0	-13.350
<b>Total</b>	<b>47.027</b>	<b>-58.132</b>

\* Flux d'intérêts exclus pour tous les instruments

## Note 27: Profits et pertes nets sur les actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Profits et pertes nets sur les actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultats*		
En milliers d'EUR	2014	2013
<b>Gains</b>	<b>30.857</b>	<b>40.874</b>
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	445	694
Passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	30.412	40.180
<b>Pertes</b>	<b>-99.917</b>	<b>-44.540</b>
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	-1.167	-2.362
Passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	-98.750	-42.178
<b>Profits (pertes) nets</b>	<b>-69.060</b>	<b>-3.666</b>

## Note 28: Ajustements de la juste valeur dans la comptabilité de couverture

Ajustements de la juste valeur dans la comptabilité de couverture				
En milliers d'EUR	2014		2013	
	Gains	Pertes	Gains	Pertes
<b>Couverture à la juste valeur</b>	<b>804.268</b>	<b>778.814</b>	<b>1.209.177</b>	<b>1.209.811</b>
Variation de la juste valeur des instruments couverts	939.123	1.573	7.947	403.732
Variation de la juste valeur des instruments de couverture	-134.856	777.241	1.201.230	806.079
<b>Couverture des flux de trésorerie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-13</b>
Variation de la juste valeur des instruments de couverture - partie inefficace	-20	0	0	-13
<b>Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variation de la juste valeur des instruments de couverture - partie inefficace	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>804.248</b>	<b>778.814</b>	<b>1.209.177</b>	<b>1.209.798</b>

Répartition des flux de trésorerie influençant le compte de résultats		
En milliers d'EUR	2014	2013
Jusqu'à un an	198.568	265.268
Entre un et cinq ans	158.664	-61.238
Au delà de cinq ans	-578.187	-556.447

## Note 29: Réévaluation des écarts de change

Réévaluations des écarts de change		
En milliers d'EUR	2014	2013
Ecarts de change	14.479	113.813
Swap de taux d'intérêt et de devises	10.003	1.636
Options sur devises	0	-13.490
Contrats à terme	0	-193
<b>Total</b>	<b>24.482</b>	<b>101.766</b>

## Note 30: Plus et moins-values réalisées suite à la décomptabilisation d'actifs non destinés à la vente

Plus et moins-values réalisées suite à la décomptabilisation d'actifs non destinés à la vente		
En milliers d'EUR	2014	2013
<b>Profits réalisés</b>	<b>21.018</b>	<b>157</b>
Décomptabilisation d'immobilisations corporelles	2.589	157
Décomptabilisation d'investissement dans des entités associées, des joint ventures et des filiales.	50	
Autres immobilisations financières	18.379	
<b>Pertes réalisées</b>	<b>5.372</b>	<b>-4.250</b>
Décomptabilisation d'immobilisations corporelles	5.353	-4.250
Décomptabilisation d'investissement dans des entités associées, des joint ventures et des filiales.	19	
<b>Total</b>	<b>15.645</b>	<b>-4.093</b>

## Note 31: Autres produits d'exploitation nets

Autres produits d'exploitation nets		
En milliers d'EUR	2014	2013
<b>Profits</b>	<b>135.881</b>	<b>120.284</b>
Immobilisations corporelles valorisées à la juste valeur	2.580	1
Revenus locatifs d'immeubles de placements	229	-1
Contrats de location simple	1.053	1.082
Autres	132.019	119.202
<b>Charges</b>	<b>147.873</b>	<b>83.448</b>
Immobilisations corporelles valorisées à la juste valeur	0	0
Autres	147.873	83.448
<b>Total</b>	<b>-11.992</b>	<b>36.836</b>

## Note 32: Frais de personnel

Ventilation des frais de personnel		
En milliers d'EUR	2014	2013
Charges salariales	703.674	723.379
Charges sociales	188.150	199.791
Charges de retraites <sup>(1) + (2)</sup>	52.138	58.362
Paievements en actions	9.870	9.033
Autres	185.662	167.724
<b>Total</b>	<b>1.139.494</b>	<b>1.158.289</b>

Analyse des charges de retraite		
En milliers d'EUR	2014	2013
Coût des services rendus	18.709	18.561
Coût des services passés	-2.241	3.351
Charges d'intérêts	21.689	18.758
Rendement attendu des actifs du régime	-17.294	-13.177
Coûts de services passés comptabilisés immédiatement en totalité	0	0
Ecarts actuariels comptabilisés immédiatement en totalité	0	0
Effet de réduction ou de liquidation	0	0
Régimes à prestations définies <sup>(1)</sup>	20.863	27.492
Régimes à cotisations définies <sup>(2)</sup>	31.274	30.863
Partie des cotisations définies pour la direction	8.384	8.733

Les régimes à prestations définies existent dans les entités ING Belgique, ING Lease, Record Group, ING contact center et ING Luxembourg.

## Note 33: Frais généraux et administratifs

Frais généraux et administratifs		
En milliers d'EUR	2014	2013
Marketing	49.541	37.277
Honoraires professionnels	26.597	28.258
Dépenses IT	99.094	120.931
Maintenance et frais de réparation	16.518	51.847
Frais de logement	67.804	44.013
Autres taxes	185.210	116.059
Frais généraux chargés par les entités liées	37.298	34.875
Autres	212.203	234.640
<b>TOTAL</b>	<b>694.266</b>	<b>667.900</b>

## Note 34: Dépréciations

Dépréciations		
En milliers d'EUR	2014	2013
<b>Dépréciations d'actifs sur instruments financiers non valorisés à la juste valeur par le biais du compte de résultats</b>	<b>177.278</b>	<b>220.647</b>
Actifs disponibles à la vente	628	801
Avances et prêts	176.650	219.846
<b>Autres dépréciations sur</b>	<b>2.231</b>	<b>6.607</b>
Immobilisations corporelles	1.387	-213
Immeubles de placement	0	0
Actifs intangibles et goodwill	538	6.502
Autres	-	-
Investissement dans des entreprises associées et coentreprises	307	318
<b>TOTAL</b>	<b>179.509</b>	<b>227.254</b>

Valeur comptable des actifs dépréciés		
En milliers d'EUR	2014	2013
Actions	7.501	16.038
Obligations	0	3.230
Avances et prêts	2.257.809	2.006.294
Autres instruments financiers	266.198	266.911
<b>TOTAL</b>	<b>2.531.508</b>	<b>2.292.473</b>

## Note 35: Charges d'impôts (produits) relatives au résultat des activités ordinaires

Charges d'impôts courants et différés		
En milliers d'EUR	2014	2013
<b>Charges d'impôts courants de la période</b>	<b>364.472</b>	<b>351.172</b>
Ajustements de la période relatifs à des impôts courants d'exercices antérieurs	374.358	364.613
Pertes fiscales non reconnues antérieurement, crédits d'impôts et différences temporelles réduisant la charge d'impôts courants	-9.886	-13.441
Pertes fiscales non reconnues antérieurement, crédits d'impôts et différences temporelles réduisant la charge d'impôts courants	0	0
<b>Total de la charge d'impôts courants</b>	<b>43.911</b>	<b>4.878</b>
Impôts différés afférents à l'exercice	43.911	4.907
Impôts différés résultant du changement de taux d'impôt	0	-29
Impôts différés résultant d'amortissements d'impôts différés actifs	0	0
Pertes fiscales non reconnues antérieurement, crédits d'impôts et différences temporelles réduisant la charge d'impôts différés	0	0
<b>Total de la charge d'impôts différés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Charge (récupération) d'impôts venant de changements des règles comptables ou corrections du compte de résultats	0	0
Impôts résultants de gains ou pertes sur opérations abandonnées	0	0
Charges d'impôts d'opérations abandonnées	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>408.383</b>	<b>356.050</b>

<b>Charges d'impôts - investissement dans des filiales, entités associées et coentités</b>		
<b>En milliers d'EUR</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
<b>Passifs d'impôts différés reconnus à la fin de l'année sur dividendes devant être payés l'année prochaine</b>	<b>1.379</b>	<b>1.453</b>
Dividendes devant être payés l'année prochaine*	81.150	85.491
Quote-part des dividendes soumis à l'impôt	4.058	4.275
Taux de taxation sur les bénéfices distribués	33,99%	33,99%
Impôt sur les dividendes devant être payés l'année prochaine	1.379	1.453
<b>Passifs d'impôts différés non reconnus sur bénéfices de filiales ou entités associées non distribués</b>	<b>17.963</b>	<b>16.186</b>
Quote-part de la maison mère dans les bénéfices non distribués	1.138.110	1.037.884
Bénéfices non distribués sur lesquels aucun passif d'impôt n'a été comptabilisé	1.056.959	952.394
Quote-part des dividendes soumis à la taxe s'ils devaient être payés	52.848	47.620
Taux de taxation sur les bénéfices non distribués	33,99%	33,99%
Impôt non comptabilisé sur les bénéfices non distribués	17.963	16.186

\* Estimation basée sur le ratio de distribution actuel

<b>Rapprochement entre le taux d'impôt effectif et applicable</b>		
<b>En milliers d'EUR</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Résultat net avant impôt	1.473.992	1.330.162
<b>Taux d'impôt applicable</b>	<b>33,99%</b>	<b>33,99%</b>
Charge d'impôts sur base du taux applicable	501.010	452.122
	0	0
Effet fiscal des taux dans d'autres juridictions fiscales	-9.988	-19.494
Effet fiscal des produits non imposables	-31.973	-26.323
Effet fiscal des charges non fiscalement déductibles	20.569	26.496
Effet fiscal de l'utilisation de pertes fiscales non comptabilisées précédemment	0	0
Effet fiscal sur l'avantage fiscal non comptabilisé précédemment en résultats	0	0
Effet fiscal de la réestimation des actifs d'impôt différé non comptabilisés	0	0
Effet fiscal du changement dans le taux de l'impôt	0	-29
Effet fiscal de provisions insuffisantes ou excédentaires d'exercices antérieurs	-9.077	-8.794
Effet fiscal des intérêts notionnels	-61.209	-69.419
Autre augmentation (diminution) de l'impôt légal	-949	1.490
<b>Résultat net effectif avant impôt</b>	<b>408.383</b>	<b>356.049</b>
<b>Taux d'impôt effectif</b>	<b>27,71%</b>	<b>26,77%</b>

## 6.7.3 Informations complémentaires

### 6.7.3.1 Juste valeur d'actifs et de passifs financiers

Les justes valeurs estimées correspondent aux montants auxquels les instruments financiers auraient pu être négociés sur une base équitable à la date du bilan entre des parties bien informées et intentionnées dans le cadre d'opérations de pleine concurrence. La juste valeur d'actifs et de passifs financiers est basée sur les cours du marché, lorsque ceux-ci sont disponibles. Puisqu'il n'existe pas de marchés d'échange substantiels pour l'ensemble de ces instruments financiers, différentes techniques ont été mises au point pour estimer leurs justes valeurs approchées. Ces techniques sont par nature subjectives et impliquent différentes hypothèses quant au taux d'actualisation et aux estimations du montant et des flux de trésorerie futurs attendus. Des changements dans ces hypothèses peuvent influencer de manière significative les justes valeurs estimées. Par conséquent, les justes valeurs présentées peuvent ne pas être indicatives de la valeur réalisable nette. De surcroît, le calcul de la juste valeur estimée est basé sur les conditions du marché à un moment spécifique et peut ne pas être indicatif de justes valeurs futures.

ING Belgique rapporte les actifs et passifs évalués à la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux:

- Niveau 1 : prix selon les cotations publiées sur un marché actif;
- Niveau 2 : évaluation technique basée sur des données de marché;
- Niveau 3 : évaluation technique, laquelle n'est pas supportée par des données de marché.

Niveau 1: ne comprend que les actifs et passifs dont la juste valeur est déterminée à partir de prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Un actif ou un passif est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un groupe de l'industrie, d'un service d'évaluation ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur un marché actif proche de la date d'évaluation.

Niveau 2: niveau 2 comprend les actifs et passifs dont la juste valeur est déterminée à l'aide de données autres que (niveau 1) les prix cotés qui sont observables sur le marché, que ce soit directement ou indirectement, à savoir:

- l'aide d'un modèle, où toutes les données importantes dans le modèle sont observables sur le marché;
- en utilisant les prix cotés ajustés dans un marché actif où l'ajustement est uniquement basé sur des données observables sur le marché (par exemple, parce que les prix cotés ont trait à des produits similaires mais non à des actifs ou passifs identiques);
- selon les cours d'un marché inactif sans ajustement ou des ajustements qui sont fondés uniquement sur des données de marché observables; où plusieurs cotations sont obtenus pour le même instrument, une fourchette étroite entre les prix obtenus peut être un indicateur que les prix sont basés sur des données de marché observables.

Niveau 3: comprend les actifs et passifs dont la juste valeur est déterminée en utilisant (certains) des éléments qui ne sont pas fondés sur des données de marché observables (données non observables), à savoir:

- l'aide d'un modèle, où une ou plusieurs données importantes ne sont pas observables sur le marché;
- en utilisant les prix cotés ajustés si l'ajustement n'est pas fondé sur des données de marché observables;
- selon les cours d'un marché inactif avec un ou plusieurs ajustements qui sont fondés sur des données de marché non observables; où plusieurs cotations sont obtenus pour le même instrument et la disparité dans la gamme de prix obtenus est importante, l'article est classé sous le niveau 3.

Des transferts du niveau 1 vers le niveau 2 se produisent lorsqu'il est constaté que les marchés sur une valeur ne sont plus actifs et donc que la cotation (non ajustée) ne procure plus une information fiable du prix.

Des transferts du niveau 2 vers le niveau 1 se produisent lorsqu'il est constaté que les marchés deviennent actifs pour des actifs et passifs de même nature et que la cotation (non ajustée) procure une information fiable du prix.

Avec l'introduction de la norme IFRS 13 «juste valeur» et en plus des instruments financiers évalués à la juste valeur, nous communiquons aussi:

- Les instruments financiers qui sont mesurés dans le bilan au coût amorti, mais dont la juste valeur est présentée dans les notes; Cela concerne principalement les prêts, et
- Les actifs non financiers qui sont évalués au bilan à leur juste valeur; Cela concerne principalement l'immobilier.
- Dépôts de clients et autres fonds en dépôt

#### Classification des prêts

L'évaluation des prêts n'est normalement pas basée sur les prix du marché pour le prêt spécifique, et n'est donc pas reprise dans le niveau 1. La détermination de la juste valeur des prêts est normalement basée sur une technique d'évaluation qui comprend divers éléments, tels que les rendements du marché, les pertes sur créances prévues et la liquidité. En tant que tel, l'évaluation inclut des données non observables (tels que la perte prévisible sur crédit et la liquidité) qui, surtout dans le contexte actuel du marché, amènent à un impact significatif sur la juste valeur estimative. Par conséquent, les justes valeurs des prêts sont normalement classés dans le niveau 3. Ce n'est que lorsque toutes les données importantes sont obtenues à partir des données de marché que la juste valeur peut être classée au niveau 2. Ce pourrait être le cas lorsque les données spécifiques du marché sont disponibles (par exemple, lorsque les pertes prévues sur créances sont basées sur spreads de marché CDS pour l'exposition spécifique) ou lorsque des données non observables sont négligeables (par exemple pour les prêts liquides présentant un risque de crédit insignifiant).

#### Classification des Immobiliers

Évaluation de biens immobiliers n'est normalement pas basée sur les prix du marché pour la propriété spécifique, et n'est donc pas reprise sous le niveau 1. Les valorisations sont normalement basés sur des évaluations qui tiennent compte de divers facteurs et d'hypothèses, telles que les revenus de location et les rendements nécessaires. Il s'agit notamment des données non observables, surtout dans le contexte actuel du marché, devraient avoir une incidence significative la juste valeur estimative. Par conséquent, la juste valeur de l'immobilier doit normalement être classée au niveau 3. Ce n'est que lorsque les transactions de marché observables suffisantes ont eu lieu pour les biens qui sont similaires à la propriété à évaluer, et l'estimation de la juste valeur est fondée (presque) entièrement sur ces données de transaction de marché, que la juste valeur peut être classée au niveau 2.

#### Classification des Dépôts de clients et autres fonds en dépôt

L'évaluation des instruments où la valeur comptable est égale à la fois la juste valeur et le montant nominal de référence, car ils sont à la demande, sont classés au niveau 1

Pour les dépôts de la clientèle et d'autres fonds en dépôt pas à la demande, la juste valeur est normalement basée sur une technique d'évaluation. Si l'évaluation ne comprend que des données observables telles que les intérêts, l'évaluation est classé au niveau 2. Si l'évaluation inclut des données non observables tels que des crédits propres, et que cet élément non observable impacte de manière significative la juste valeur, l'évaluation devrait être classé sous le niveau 3.

#### Description des données non observables

Une courbe de rendement est dérivée d'une sélection d'instruments avec des échéances différentes. Une courbe de taux au comptant ou courbe zéro-coupon est dérivée par extrapolation de la courbe de rendement. Une courbe des taux à terme est calculée par application d'une formule mathématique à la courbe de taux au comptant. Un taux à terme représente le rendement pendant une certaine période, à partir d'un certain moment dans l'avenir. Un taux de swap est le taux fixe qui définit la valeur de marché d'un swap donné à l'initiation de celui-ci à zéro.

Un repo (ou mise en pension) est la vente de titres avec un accord pour le vendeur de racheter les titres à

une date ultérieure. Le prix de rachat doit être supérieur au prix de vente initial, la différence représentant les intérêts est appelée le taux repo.

Le spread de crédit est l'écart de rendement, ou la différence de rendement entre différents titres en raison de qualité de crédit différente. Le spread de crédit reflète le rendement net supplémentaire qu'un investisseur peut gagner sur un titre avec plus haut risque de crédit par rapport à un autre avec moins de risques de crédit.

Le niveau 3 peut concerner des éléments observables mais qui requièrent certains ajustements/jugements. Exemples : Une exemple est celui d'un intermédiaire isolé qui cote au alentours de l'offre et de la demande ou un cours obtenu par Proxy mais non corroboré.

Le taux de récupération est le niveau estimé de récupération lors du défaut de la contrepartie.

La volatilité est une mesure de la variation du prix d'un instrument financier dans le temps. La volatilité historique est dérivée de la série des prix de marché antérieurs. Une volatilité implicite est dérivée du prix dans le marché d'un dérivé (en particulier une option). La volatilité implicite d'un contrat d'option est la valeur de la volatilité du sous-jacent qui, lorsque introduit dans un modèle d'évaluation des options proposera une valeur théorique égal au prix du marché actuel de l'option. Selon le paramètre analysé, on peut distinguer la volatilité des actions, la volatilité des taux d'intérêt et la volatilité du change.

La corrélation est la mesure la plus familière de dépendance entre deux quantités. Stock- stock corrélation mesure la dépendance entre deux cours d'actions, tandis que la corrélation IR-IR mesure la dépendance entre deux taux d'intérêt.

La corrélation implicite est le prix du marché pour la corrélation entre le rendement des actifs. Il peut être sauvegardé à partir du prix observé d'un contrat dérivé qui concerne deux ou plusieurs actifs.

Juste valeur d'instruments financiers				
En milliers d'EUR	2014		2013	
	Juste valeur	valeur comptable	Juste valeur	valeur comptable
Trésorerie et soldes de trésorerie auprès de banques centrales	1.994.517	1.994.517	1.648.292	1.648.292
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	19.872.700	19.872.700	18.419.397	18.419.397
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	71.389	71.389	273.149	273.149
Actifs financiers disponibles à la vente	19.652.854	19.652.854	19.845.088	19.845.088
Prêts et créances	102.022.492	101.175.488	97.195.386	96.608.892
Autres actifs financiers	5.701.775	5.701.775	3.828.412	3.828.412
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	18.317.525	18.317.525	17.136.393	17.136.393
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	3.043.519	3.043.519	3.043.757	3.043.757
Passifs financiers mesurés au coût amorti	110.798.664	110.487.924	105.007.090	105.411.047
Autres passifs financiers	6.986.202	6.986.202	4.832.341	4.832.341

Actif : juste valeur des instruments financiers 2014	Comparaison		Hiérarchie de la juste valeur		
	En milliers d'EUR	valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2
<b>Actifs à la juste valeur</b>	<b>46.335.076</b>	<b>46.335.076</b>	<b>21.062.501</b>	<b>24.099.550</b>	<b>1.173.025</b>
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transactions</b>	<b>19.872.700</b>	<b>19.872.700</b>	<b>2.030.980</b>	<b>17.773.752</b>	<b>67.968</b>
<i>Actions, obligations, prêts et avances</i>	2.044.882	2.044.882	2.030.658	14.224	
<i>Dérivés</i>	17.821.562	17.821.562	322	17.753.272	67.968
<i>Prêts et avances</i>	6.256	6.256		6.256	
<b>Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats</b>	<b>71.389</b>	<b>71.389</b>	<b>-</b>	<b>67.890</b>	<b>3.498</b>
<i>Actions et obligations</i>	3.498	3.498			3.498
<i>Dérivés</i>	-	-			
<i>Prêts et avances</i>	67.890	67.890		67.890	
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>19.652.854</b>	<b>19.652.854</b>	<b>19.031.521</b>	<b>556.132</b>	<b>65.201</b>
<i>Obligations</i>	19.599.510	19.599.510	19.020.939	556.132	22.438
<i>Actions</i>	53.345	53.345	10.582		42.762
<i>Prêts et avances</i>	-	-			
<b>Produits dérivés utilisés à des fins de couverture</b>	<b>5.397.150</b>	<b>5.397.150</b>		5.397.150	
<b>Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille</b>	<b>304.625</b>	<b>304.625</b>		<b>304.625</b>	
<b>Immobilisations corporelles (Bâtiments pour usage propre)</b>	<b>912.184</b>	<b>912.184</b>			912.184
<b>Immeubles de placement</b>	<b>47.690</b>	<b>47.690</b>			47.690
<b>Entreprises avec un lien de participation non consolidées</b>	<b>76.484</b>	<b>76.484</b>			76.484
<b>Actifs au coût amorti</b>	<b>103.170.005</b>	<b>104.017.009</b>	<b>9.264.284</b>	<b>2.109.186</b>	<b>92.643.539</b>
Trésorerie et soldes de trésorerie auprès de banques centrales	1.994.517	1.994.517	1.994.517		
Prêts et créances*	101.175.488	102.022.492	7.269.767	2.109.186	92.643.539
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance finale	-	-	-	-	-

\*Prêts et créances : titres transférés du niveau 3 vers le niveau 2 : EUR 2,1 milliards et Prêts et avances court terme transférées du niveau 3 vers le niveau 1 : EUR 7,2 milliards

Actif : juste valeur des instruments financiers 2013	Comparaison		Hiérarchie de la juste valeur		
En milliers d'EUR	valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>Actifs à la juste valeur</b>	<b>43.084.340</b>	<b>43.084.340</b>	<b>21.069.663</b>	<b>20.396.020</b>	<b>1.618.655</b>
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transactions</b>	<b>18.419.397</b>	<b>18.419.397</b>	<b>2.156.274</b>	<b>16.196.173</b>	<b>66.950</b>
<i>Actions, obligations, prêts et avances</i>	1.427.467	1.427.467	1.406.124	16.593	4.750
<i>Dérivés</i>	16.954.469	16.954.469	712.689	16.179.580	62.200
<i>Prêts et avances</i>	37.461	37.461	37.461		
<b>Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats</b>	<b>273.149</b>	<b>273.149</b>	<b>-</b>	<b>270.095</b>	<b>3.053</b>
<i>Actions et obligations</i>	207.815	207.815	-	204.761	3.053
<i>Dérivés</i>	-	-			
<i>Prêts et avances</i>	65.334	65.334		65.334	-
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>19.845.088</b>	<b>19.845.088</b>	<b>18.803.975</b>	<b>523.266</b>	<b>517.847</b>
<i>Obligations</i>	19.779.779	19.779.779	18.801.890	523.266	454.623
<i>Actions</i>	65.309	65.309	2.085	-	63.224
<i>Prêts et avances</i>	-	-	-	-	-
<b>Produits dérivés utilisés à des fins de couverture</b>	<b>3.771.249</b>	<b>3.771.249</b>	<b>-</b>	<b>3.771.248</b>	<b>-</b>
<b>Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille</b>	<b>57.163</b>	<b>57.163</b>	<b>44.080</b>	<b>13.083</b>	<b>-</b>
<b>Immobilisations corporelles (Bâtiments pour usage propre)</b>	<b>636.826</b>	<b>636.826</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>636.826</b>
<b>Immeubles de placement</b>	<b>7.750</b>	<b>7.750</b>	<b>-</b>	<b>7.380</b>	<b>370</b>
<b>Entreprises avec un lien de participation non consolidées</b>	<b>73.718</b>	<b>73.718</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>73.718</b>
<b>Actifs au coût amorti</b>	<b>98.257.184</b>	<b>98.843.678</b>	<b>1.648.294</b>	<b>4</b>	<b>97.195.380</b>
Trésorerie et soldes de trésorerie auprès de banques centrales	1.648.292	1.648.292	1.648.292		
Prêts et créances	96.608.892	97.195.386	2	4	97.195.380
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance finale	-	-	-	-	-

Passif : juste valeur des instruments financiers 2014	Comparaison		Hiérarchie de la juste valeur		
En milliers d'EUR	valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>Passifs à la juste valeur</b>	<b>28.260.708</b>	<b>28.260.708</b>	<b>52.147</b>	<b>27.997.795</b>	<b>210.765</b>
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>18.317.525</b>	<b>18.317.525</b>			
<i>Obligations</i>	75.912	75.912	25	75.886	
<i>Dérivés</i>	18.241.613	18.241.613	305	18.030.543	210.765
<b>Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats</b>	<b>3.043.519</b>	<b>3.043.519</b>			
<i>Dépôts à terme, certificats d'endettement, obligations non convertibles et dettes subordonnées</i>	3.043.519	3.043.519	51.818	2.991.701	
<i>Dérivés</i>	-	-			
<b>Passifs financiers associés à des actifs transférés</b>	<b>3.462</b>	<b>3.462</b>		<b>3.462</b>	
<b>Produits dérivés utilisés à des fins de couverture</b>	<b>6.986.202</b>	<b>6.986.202</b>		<b>6.986.202</b>	
<b>Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille</b>					
<b>Passifs au coût amorti</b>	<b>110.487.924</b>	<b>110.798.732</b>	<b>82.186.362</b>	<b>27.912.527</b>	<b>699.843</b>
Trésorerie et soldes de trésorerie auprès de banques centrales*	1.622.235	1.622.235	69	1.622.166	
Autres Passifs financiers	108.865.689	109.176.497	82.186.293	26.290.361	699.843

\*Banques centrales : sont inclus les prêts obtenus de la Banque Centrale Européenne en relation avec le refinancement des opérations à long terme (TLTRO) : 1,6 milliards avec date d'échéance dau 26/09/2018.

Passif : juste valeur des instruments financiers 2013	Comparaison		Hiérarchie de la juste valeur		
	valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
En milliers d'EUR					
<b>Passifs à la juste valeur</b>	<b>25.012.491</b>	<b>25.012.490</b>	<b>321.395</b>	<b>24.529.195</b>	<b>161.900</b>
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>17.136.393</b>	<b>17.136.392</b>	<b>321.395</b>	<b>16.653.097</b>	<b>161.900</b>
<i>Obligations</i>	92.781	92.781	92.781		
<i>Dérivés</i>	17.043.611	17.043.611	228.614	16.653.097	161.900
<b>Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats</b>	<b>3.043.757</b>	<b>3.043.757</b>	-	<b>3.043.757</b>	-
<i>Dépôts à terme, certificats d'endettement, obligations non convertibles et dettes subordonnées</i>	3.043.757	3.043.757	-	3.043.757	-
<i>Dérivés</i>	-	-	-	-	-
<b>Passifs financiers associés à des actifs transférés</b>	<b>34.028</b>	<b>34.028</b>	-	<b>34.028</b>	-
<b>Produits dérivés utilisés à des fins de couverture</b>	<b>4.798.313</b>	<b>4.798.313</b>	-	<b>4.798.313</b>	-
<b>Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille</b>	-	-	-	-	-
<b>Passifs au coût amorti</b>	<b>105.411.242</b>	<b>105.007.090</b>	<b>81.522.258</b>	<b>22.756.990</b>	<b>727.842</b>
Trésorerie et soldes de trésorerie auprès de banques centrales	195	195	195	-	-
Autres Passifs financiers	105.411.047	105.006.895	81.522.063	22.756.990	727.842

**Transferts significatifs entre les niveaux 1 et 2 de juste valeur 2014**

En milliers d'EUR	2014			
<b>Actif</b>	<b>De niveau 1</b>	<b>Vers niveau 1</b>	<b>De niveau 2</b>	<b>Vers niveau 2</b>
<b><u>Actifs à la juste valeur</u></b>				
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transactions</b>				
<i>Actions, obligations, prêts et avances</i>				
<i>Dérivés</i>				
<i>Prêts et avances</i>				
<b>Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats</b>				
<i>Actions et obligations</i>				
<i>Dérivés</i>				
<i>Prêts et avances</i>				
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>				
<i>Obligations</i>		-9.030	9.030	
<i>Actions</i>				
<i>Prêts et avances</i>				
<b>Produits dérivés utilisés à des fins de couverture</b>				
<b>Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille</b>				
<b>Immobilisations corporelles (Bâtiments pour usage propre)</b>				
<b>Immeubles de placement</b>				
<b>Entreprises avec un lien de participation non consolidées</b>				
<b><u>Actifs au coût amorti</u></b>				
Trésorerie et soldes de trésorerie auprès de banques centrales				
Prêts et créances				
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance finale				
<b><u>Passif</u></b>				
<b><u>Passifs à la juste valeur</u></b>				
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>				
<i>Obligations</i>	0	0	0	0
<i>Dérivés</i>	0	0	0	0
<b>Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats</b>				
<i>Dépôts à terme, certificats d'endettement, obligations non convertibles et dettes subordonnées</i>	0	0	0	0
<i>Dérivés</i>	0	0	0	0
<b>Passifs financiers associés à des actifs transférés</b>	0	0	0	0
<b>Produits dérivés utilisés à des fins de couverture</b>	0	0	0	0
<b>Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille</b>	0	0	0	0
<b><u>Passifs au coût amorti</u></b>	0	0	0	0
Trésorerie et soldes de trésorerie auprès de banques centrales	0	0	0	0
Autres Passifs financiers	0	0	0	0

En milliers d'EUR	2013			
	Actif	De niveau 1	Vers niveau 1	De niveau 2
<b>Actifs à la juste valeur</b>				
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transactions</b>				
<i>Actions, obligations, prêts et avances</i>	23.430	-1.658	1.658	-23.430
<i>Dérivés</i>				
<i>Prêts et avances</i>				
<b>Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats</b>				
<i>Actions et obligations</i>		-148.513	148.513	
<i>Dérivés</i>				
<i>Prêts et avances</i>				
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>				
<i>Obligations</i>				
<i>Actions</i>				
<i>Prêts et avances</i>				
<b>Produits dérivés utilisés à des fins de couverture</b>				
<b>Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille</b>				
<b>Immobilisations corporelles (Bâtiments pour usage propre)</b>				
<b>Immeubles de placement</b>				
<b>Entreprises avec un lien de participation non consolidées</b>				
<b>Actifs au coût amorti</b>				
Trésorerie et soldes de trésorerie auprès de banques centrales				
Prêts et créances				
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance finale				
<b>Passif</b>				
<b>Passifs à la juste valeur</b>				
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>				
<i>Obligations</i>	0	0	0	0
<i>Dérivés</i>	0	0	0	0
<b>Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats</b>				
<i>Dépôts à terme, certificats d'endettement, obligations non convertibles et dettes subordonnées</i>	0	0	0	0
<i>Dérivés</i>	0	0	0	0
<b>Passifs financiers associés à des actifs transférés</b>				
<b>Produits dérivés utilisés à des fins de couverture</b>				
<b>Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille</b>				
<b>Passifs au coût amorti</b>				
Trésorerie et soldes de trésorerie auprès de banques centrales	0	0	0	0
Autres Passifs financiers	0	0	0	0

**Juste valeur niveau 3 - 2014**

En milliers d'EUR	Solde d'ouverture	Achats	Ventes	Emissions	Règlements	Transferts vers niveau 3	Transferts de niveau 3	Réévaluations	Solde de clôture
<b>Actif</b>									
<b>Actifs à la juste valeur</b>									
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transactions</b>	<b>66.950</b>	<b>166.405</b>	<b>-167.451</b>					<b>2.064</b>	<b>67.968</b>
<i>Actions, obligations, prêts et avances</i>	4.750		-4.750						0
<i>Dérivés</i>	62.200	166.405	-162.701					2.064	67.968
<i>Prêts et avances</i>									
<b>Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats</b>	<b>3.053</b>							<b>445</b>	<b>3.498</b>
<i>Actions et obligations</i>	3.053							445	3.498
<i>Dérivés</i>									
<i>Prêts et avances</i>									
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>517.847</b>	<b>8.769</b>	<b>-203.556</b>			<b>-245.365</b>		<b>-12.495</b>	<b>65.200</b>
<i>Obligations</i>	454.623	0	-182.872			-249.365		52	22.438
<i>Actions</i>	63.224	8.769	-20.684			4.000		-12.547	42.762
<i>Prêts et avances</i>									
<b>Produits dérivés utilisés à des fins de couverture</b>									
<b>Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille</b>									0
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>636.826</b>	<b>13.056</b>	<b>-22.398</b>			<b>369.619</b>	<b>-66.688</b>	<b>-18.230</b>	<b>912.184</b>
<b>Immeubles de placement</b>	<b>370</b>					<b>44.745</b>		<b>2.575</b>	<b>47.690</b>
<b>Entreprises avec un lien de participation non consolidées</b>	<b>73.718</b>	<b>4.112</b>	<b>-19.436</b>			<b>6.786</b>	<b>-3.926</b>	<b>15.231</b>	<b>76.485</b>
<b>Actifs au coût amorti</b>									
Trésorerie et soldes de trésorerie auprès de banques centrales									
Prêts et créances*	2.902.739	15.013	-926.990			249.365		-981	2.239.146
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance finale									
<b>Passif</b>									
<b>Passifs à la juste valeur</b>									
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>161.900</b>	<b>370.805</b>	<b>-318.932</b>					<b>-3.008</b>	<b>210.765</b>
<i>Obligations</i>									
<i>Dérivés</i>	161.900	370.805	-318.932					-3.008	210.765
<b>Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats</b>									
<i>Dépôts à terme, certificats d'endettement, obligations non convertibles et dettes subordonnées</i>									
<i>Dérivés</i>									
<b>Passifs financiers associés à des actifs transférés</b>									
<b>Produits dérivés utilisés à des fins de couverture</b>									
<b>Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille</b>									
<b>Passifs au coût amorti</b>									
Trésorerie et soldes de trésorerie auprès de banques centrales									
Autres Passifs financiers*	727.842		-29.861			3.301		-1.439	699.843

\* Information non disponible sauf pour les titres

Le transfert vers le niveau 3 inclus un transfert d'un titre sous la rubrique 'disponible à la vente' vers la rubrique 'prêts au taux amorti' pour EUR 249,4 millions

**Juste valeur niveau 3 - 2013**

En milliers d'EUR	Solde d'ouverture	Achats	Ventes	Emissions	Règlements	Transferts vers niveau 3	Transferts de niveau 3	Réévaluations	Solde de clôture
<b>Actif</b>									
<b>Actifs à la juste valeur</b>									
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transactions</b>	<b>308.099</b>	<b>67.897</b>	<b>-308.531</b>			<b>4.592</b>		<b>-5.107</b>	<b>66.950</b>
<i>Actions, obligations, prêts et avances</i>						4.592		158	4.750
<i>Dérivés</i>	308.099	67.897	-308.531					-5.265	62.200
<i>Prêts et avances</i>									
<b>Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats</b>		<b>618</b>	<b>-91</b>			<b>1.849</b>		<b>677</b>	<b>3.053</b>
<i>Actions et obligations</i>		618	-91			1.849		677	3.053
<i>Dérivés</i>									
<i>Prêts et avances</i>									
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>685.992</b>	<b>99.245</b>	<b>-322.496</b>			<b>53.633</b>		<b>1.473</b>	<b>517.847</b>
<i>Obligations</i>	676.401	99.245	-322.496					1.473	454.623
<i>Actions</i>	9.591					53.633			63.224
<i>Prêts et avances</i>									
<b>Produits dérivés utilisés à des fins de couverture</b>									
<b>Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille</b>									
<b>Immobilisations corporelles (Bâtiments pour usage propre)</b>	<b>625.629</b>					<b>3.080</b>		<b>8.117</b>	<b>636.826</b>
<i>Immeubles de placement</i>		370							370
<b>Entreprises avec un lien de participation non consolidées</b>		<b>8.230</b>	<b>-3.488</b>			<b>56.549</b>		<b>12.427</b>	<b>73.718</b>
<b>Actifs au coût amorti</b>									
Trésorerie et soldes de trésorerie auprès de banques centrales									
Prêts et créances	3.610.075	284.454	-956.798					-34.992	2.902.739
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance finale									
<b>Passif</b>									
<b>Passifs à la juste valeur</b>									
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>280.219</b>	<b>357.182</b>	<b>-508.120</b>					<b>32.619</b>	<b>161.900</b>
<i>Obligations</i>									
<i>Dérivés</i>	280.219	357.182	-508.120					32.619	161.900
<b>Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats</b>									
<i>Dépôts à terme, certificats d'endettement, obligations non convertibles et dettes</i>									
<i>Dérivés</i>									
<b>Passifs financiers associés à des actifs transférés</b>									
<b>Produits dérivés utilisés à des fins de couverture</b>									
<b>Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille</b>									
<b>Passifs au coût amorti</b>									
Trésorerie et soldes de trésorerie auprès de banques centrales									
Autres Passifs financiers	762.062		-37.097					2.877	727.842

Total des profits ou des pertes de la période des réévaluations à la juste valeur en niveau 3 - 2014			
En milliers d'EUR	Profits	Pertes	Profits ou pertes relatifs aux actifs et passifs détenus en fin de période
<b>Compte de résultats</b>			
Profits et pertes sur les actifs et les passifs financiers détenus à des fins de transaction	47.027		-47.027
Profits et pertes sur les actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	6.745	-75.805	-69.060
Ajustements de la juste valeur dans la comptabilité de couverture	0	0	0
<b>Autres éléments du résultat global</b>			
Réserve d'évaluation des actifs financiers disponibles à la vente	68.406		68.406
Réserve d'évaluation des couvertures de flux de trésorerie	215.005		215.005
L'impact d'hypothèses alternatives raisonnablement possibles pouvant entraîner une variation importante de la juste valeur			

Total des profits ou des pertes de la période des réévaluations à la juste valeur en niveau 3 - 2013			
En milliers d'EUR	Profits	Pertes	Profits ou pertes relatifs aux actifs et passifs détenus en fin de période
<b>Compte de résultats</b>			
Profits et pertes sur les actifs et les passifs financiers détenus à des fins de transaction	15.307.039	-15.365.170	-58.131
Profits et pertes sur les actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	40.874	-44.541	-3.666
Ajustements de la juste valeur dans la comptabilité de couverture	0	0	0
<b>Autres éléments du résultat global</b>			
Réserve d'évaluation des actifs financiers disponibles à la vente	0	-43.425	-43.425
Réserve d'évaluation des couvertures de flux de trésorerie	0	-87.443	-87.443
L'impact d'hypothèses alternatives raisonnablement possibles pouvant entraîner une variation importante de la juste valeur			

### 6.7.3.1.1 Juste valeur d'actifs financiers

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées par ING Belgique pour estimer la juste valeur des actifs financiers.

#### 6.7.3.1.1.1 Trésorerie et comptes auprès de banques centrales

La valeur comptable de la trésorerie est identique à sa juste valeur.

#### 6.7.3.1.1.2 Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats et détenus à des fins de transaction

Les justes valeurs de titres dans le portefeuille commercial et d'autres actifs à la juste valeur par le biais du compte de résultats sont basés sur les cours du marché, lorsque ceux-ci sont disponibles. Pour les titres non activement négociés, les justes valeurs sont estimées sur base de modèles internes de valorisation de flux de trésorerie actualisés prenant en considération les hypothèses actuelles de flux de trésorerie et les cotes de solvabilité de contreparties.

#### 6.7.3.1.1.3 Actifs financiers disponibles à la vente

Les justes valeurs de titres à intérêt fixe sont basées sur les cours du marché, lorsque ceux-ci sont disponibles. Pour les titres ne faisant pas l'objet d'une négociation active, les justes valeurs sont estimées en utilisant les valeurs obtenues de services de fixation des prix privés ou en escomptant les futurs flux de trésorerie attendus en utilisant un taux au cours du marché applicable au rendement, à la qualité de crédit et à l'échéance de l'investissement.

#### **6.7.3.1.1.4 Prêts et avances**

Pour les prêts et avances dont le taux est modifié fréquemment et qui n'ont pas connu de changement important de risque de crédit, les valeurs comptables représentent une estimation raisonnable des justes valeurs.

Ces actifs sont inclus sous le niveau 3 de la classification de la juste valeur.

Les justes valeurs de crédits hypothécaires sont estimées en escomptant les flux futurs de trésorerie en utilisant les taux d'intérêt actuellement proposés pour des prêts similaires à des emprunteurs aux cotes de solvabilité similaires. Les justes valeurs d'avances sur contrat à taux variable sont proches de leurs valeurs comptables.

#### **6.7.3.1.1.5 Autres actifs financiers**

La valeur comptable des autres actifs est proche de sa juste valeur.

### **6.7.3.1.2 Juste valeur de passifs financiers**

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées par ING Belgique pour estimer la juste valeur des passifs financiers.

#### **6.7.3.1.2.1 Passifs financiers au coût amorti**

La juste valeur des passifs financiers au coût amorti est estimée en utilisant les flux de trésorerie escomptés sur base des taux d'intérêt qui s'appliquent à des instruments similaires.

#### **6.7.3.1.2.2 Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats**

Les justes valeurs de titres dans le portefeuille commercial et d'autres passifs à la juste valeur par le biais du compte de résultats sont basées sur les cours du marché, si ceux-ci sont disponibles. Pour les titres non activement négociés, les justes valeurs sont estimées sur la base de modèles internes de valorisation de flux de trésorerie actualisés prenant en considération les hypothèses actuelles de flux de trésorerie et les cotes de solvabilité de la banque.

### 6.7.3.1.2.3 Autres passifs

La valeur comptable est une bonne approximation de la juste valeur des autres passifs.

#### Répartition selon les techniques de calcul de la juste valeur - 2014

En pourcentage	Cotations publiées	Technique d'évaluation basée sur données de marché	Technique d'évaluation non basée sur données de marché
<b>ACTIFS</b>			
Actifs à la juste valeur	45,46%	52,01%	2,53%
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	10,22%	89,44%	0,34%
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	0,00%	95,10%	4,90%
Actifs financiers disponibles à la vente	96,84%	2,83%	0,33%
Produits dérivés utilisés à des fins de couverture	0,00%	100,00%	0,00%
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	0,00%	100,00%	0,00%
Immobilisations corporelles (Bâtiments pour usage propre)	0,00%	0,00%	100,00%
Immeubles de placement	0,00%	0,00%	100,00%
Entreprises avec un lien de participation non consolidées	0,00%	0,00%	100,00%
Actifs au coût amorti	8,91%	2,03%	89,06%
<b>PASSIFS</b>			
Passifs à la juste valeur	0,18%	99,07%	0,75%
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	0,00%	98,85%	1,15%
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	1,70%	98,30%	0,00%
Passifs financiers associés à des actifs transférés	0,00%	100,00%	0,00%
Produits dérivés utilisés à des fins de couverture	0,00%	100,00%	0,00%
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille			
Passifs au coût amorti	74,18%	25,19%	0,63%

### 6.7.3.1.2.4 Compensation d'actifs et passifs financiers

L'IFRS 7 Compensation d'actifs/passifs demande de fournir des informations sur le fait de pouvoir ou non compenser ainsi que sur des accords similaires (arrangements avec collatéral).

#### Instruments financiers concernés

Cette annexe s'applique à tous les instruments financiers qui sont:

1. présentés **net** dans le bilan suivants les réglementations de compensation de l'IFRS (droit de compenser et intention de présenter net); et :
2. présentés brut dans le bilan mais sujets à des engagements fermes de netting ou à des arrangements similaires à l'exception des arrangements si ils s'appliquent:
  - à des prêts/emprunts de la clientèle dans la même institution; ou
  - aux instruments financiers qui sont uniquement liés à un collatéral (prêts sécurisés par un collatéral).

### Agencement de l'annexe détaillée

L'annexe est demandée par type d'instrument financier et par rubrique du bilan. Il n'est pas nécessaire de fournir de l'information plus détaillée. Un tableau pour l'actif et un tableau pour le passif sont demandés. Chaque tableau fournira les informations suivantes :

Montant brut d'instruments financiers actif (ou passif) : reprend le montant brut de chaque rubrique sans appliquer de neutralisation.

Montant brut de compensations reconnues de passifs (ou d'actifs) : reprend le montant de neutralisation qui a été appliqué sous l'IFRS. Le montant doit être identique à l'actif et au passif.

Montant net des actifs financiers (ou passifs) présentés dans le bilan : reprend la somme des deux cellules précédentes et représente le montant du bilan.

Montants non neutralisés – Instruments financiers : reprend le montant de la compensation via l'existence d'un contrat ferme de netting. Ce montant ne peut pas être plus élevé que le montant faisant l'objet de netting suivant le contrat ferme de netting ou arrangement similaire.

Montants non neutralisés – collatéral financier reçu/payé : reprend le montant cash et la juste valeur des collatéraux d'instruments financiers non neutralisés mais associés à des arrangement de compensation.

Montant net : montre la position nette après toute compensation et collatéral.

Les contrats de netting ainsi que les collatéraux sont précisés dans un contrat ISDA (dérivés) ou CSA (pour les contrats crédits).

Neutralisation d'actifs et passifs financiers		neutralisés dans l'état financier					
Décembre 2014	Instruments financiers	Montants bruts d'actifs financiers	Montants bruts de passifs financiers neutralisés par position financière	Montants nets d'actifs financiers présentés dans l'état de la position financière	neutralisés dans l'état financier		Montant net
					Instruments financiers	Cash et instruments financiers reçus en collatéral	
Montants à recevoir de banquiers	Reverse repo empruntés et arrangements similaires	0	0	0	0	0	0
	Autres	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers à la juste valeur par pertes et profits - Actifs de Trading	Dérivés	5.971.613	-178.476	5.793.137	2.428.970	1.934.458	1.429.709
	Reverse repo empruntés et arrangements similaires	0	0	0	0	0	0
	Autres	1.904.561	-2.717	1.901.844	0	0	1.901.844
Actifs financiers à la juste valeur par pertes et profits - Dérivés non trading	Dérivés	200.585	-35.639	164.946	164.946	0	0
Disponibles à la vente	Reverse repo empruntés et arrangements similaires	0	0	0	0	0	0
	Autres	0	0	0	0	0	0
Prêts et avances à la clientèle	Reverse repo empruntés et arrangements similaires	0	0	0	0	0	0
	Autres	501.525	0	501.525	0	487.366	14.159
Autres actifs pour lesquels la neutralisation est appliquée dans le bilan							
Impact des processus de netting spécifiques et autres arrangements	Dérivés	0	0	0	0	0	0
	Autres	0	0	0	0	0	0
<b>Total des actifs financiers</b>		<b>8.578.284</b>	<b>-216.832</b>	<b>8.361.452</b>	<b>2.593.916</b>	<b>2.421.824</b>	<b>3.345.712</b>

Décembre 2014	Instruments financiers	Montants bruts de passifs financiers	Montants bruts de passifs financiers neutralisés par position financière	Montants nets d'actifs financiers présentés dans l'état de la position financière	Montants non neutralisés dans l'état financier		Montant net
					Instruments financiers	Cash et instruments financiers reçus en collatéral	
Montants à payer aux banquiers	Repo prêtés et arrangements similaires	0	0	0	0	0	0
	Autres	0	0	0	0	0	0
Dépôts de la clientèle et autres fonds en dépôt	Repo prêtés et arrangements similaires	0	0	0	0	0	0
	Dépôts Corporate	0	0	0	0	0	0
	Autres	104.094	0	104.094	0	104.094	0
Passifs financiers à la juste valeur par pertes et profits - Passifs Trading	Dérivés	5.517.585	-178.479	5.339.106	2.134.928	1.655.064	1.549.114
	Repo prêtés et arrangements similaires	0	0	0	0	0	0
	Autres	2.717	-2.717	0	0	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par pertes et profits - Passifs non Trading	Dérivés	590.829	-35.639	555.190	458.989	0	96.201
Autres passifs pour lesquels le netting est utilisé dans le bilan		0	0	0	0	0	0
Impact des processus de netting spécifiques et autres arrangements	Dérivés	0	0	0	0	0	0
	Autres	0	0	0	0	0	0
<b>Total Passifs financiers</b>		<b>6.215.225</b>	<b>-216.835</b>	<b>5.998.390</b>	<b>2.593.917</b>	<b>1.759.158</b>	<b>1.645.315</b>

Neutralisation d'actifs et passifs financiers		neutralisés dans l'état					
Décembre 2013	Instruments financiers	Montants bruts d'actifs financiers	Montants bruts de passifs financiers neutralisés par position financière	Montants nets d'actifs financiers présentés dans l'état de la position financière	neutralisés dans l'état		Montant net
					Instruments financiers	Cash et instruments financiers reçus en collatéral	
Montants à recevoir de banquiers	Reverse repo empruntés et arrangements similaires	0	0	0	0	0	0
	Autres	7.093.218	0	7.093.218	3.464.566	1.178.319	2.450.333
Actifs financiers à la juste valeur par pertes et profits - Actifs de Trading	Dérivés	21.686.124	-10.897.652	10.788.472	4.827.882	2.148.950	3.811.640
	Reverse repo empruntés et arrangements similaires	0	0	0	0	0	0
	Autres	1.219.142	-5.071	1.214.071	0	0	1.214.071
Actifs financiers à la juste valeur par pertes et profits - Dérivés non trading	Dérivés	12.130.297	-8.436.554	3.693.743	2.920.167	0	773.576
Disponibles à la vente	Reverse repo empruntés et arrangements similaires	0	0	0	0	0	0
	Autres	0	0	0	0	0	0
Prêts et avances à la clientèle	Reverse repo empruntés et arrangements similaires	0	0	0	0	0	0
	Autres	259.066	0	259.066	0	246.540	12.526
Autres actifs pour lesquels la neutralisation est appliquée dans le bilan							
Impact des processus de netting spécifiques et autres arrangements	Dérivés	0	0	0	0	0	0
	Autres	0	0	0	0	0	0
<b>Total des actifs financiers</b>		<b>42.387.847</b>	<b>-19.339.277</b>	<b>23.048.570</b>	<b>11.212.615</b>	<b>3.573.809</b>	<b>8.262.146</b>

						Montants non neutralisés dans l'état financier	
Décembre 2013	Instruments financiers	Montants bruts de passifs financiers	Montants bruts de passifs financiers neutralisés par position financière	Montants nets d'actifs financiers présentés dans l'état de la position financière	Montants non neutralisés dans l'état financier		Montant net
					Instruments financiers	Cash et instruments financiers reçus en collatéral	
Montants à payer aux banquiers	Repo prêtés et arrangements similaires	0	0	0	0	0	0
	Autres	6.526.207	0	6.526.207	3.464.566	2.042.689	1.018.952
Dépôts de la clientèle et autres fonds en dépôt	Repo prêtés et arrangements similaires	0	0	0	0	0	0
	Dépôts Corporate	0	0	0	0	0	0
	Autres	41.661	0	41.661	0	41.661	0
Passifs financiers à la juste valeur par pertes et profits - Passifs Trading	Dérivés	21.365.395	-10.897.652	10.467.743	4.825.811	1.489.459	4.152.473
	Repo prêtés et arrangements similaires	0	0	0	0	0	0
	Autres	5.081	-5.071	10	0	0	10
Passifs financiers à la juste valeur par pertes et profits - Passifs non Trading	Dérivés	13.126.411	-8.436.554	4.689.857	2.922.237	0	1.767.620
Autres passifs pour lesquels le netting est utilisé dans le bilan		0	0	0	0	0	0
Impact des processus de netting spécifiques et autres arrangements	Dérivés	0	0	0	0	0	0
	Autres	0	0	0	0	0	0
<b>Total Passifs financiers</b>		<b>41.064.755</b>	<b>-19.339.277</b>	<b>21.725.478</b>	<b>11.212.614</b>	<b>3.573.809</b>	<b>6.939.055</b>

### 6.7.3.2 Engagements hors bilan

Dans le cours normal des activités de l'entreprise, ING Belgique est partie prenante à des activités dont les risques ne sont pas reflétés en tout ou en partie dans les comptes consolidés.

Les garanties concernent les garanties de substitution crédit et non-crédit. Les garanties de substitution crédit sont des garanties données par ING Belgique eu égard aux crédits accordés à des clients par une tierce partie. Nombre d'entre elles sont susceptibles d'expirer sans être mobilisées et ne représentent dès lors pas nécessairement de décaissements futurs.

En plus des éléments inclus dans les passifs éventuels, ING Belgique a émis des garanties en tant que participant à des accords collectifs d'organismes industriels nationaux et en tant que participant à des plans de garantie collective requis par les gouvernements et applicables dans différents pays.

Des lettres de crédit irrévocables garantissent principalement les paiements à des tiers pour les transactions commerciales nationales et internationales de clients, de manière à financer l'envoi de marchandises. Le risque de crédit d'ING Belgique dans ces opérations est limité étant donné que ces opérations sont collatéralisées par les marchandises expédiées et sont de courte durée.

Les autres passifs éventuels concernent essentiellement l'acceptation de factures et relèvent du court terme.

Les facilités irrévocables constituent essentiellement des parts inutilisées de lignes de crédit irrévocables octroyées à des entreprises clientes. Nombre de ces facilités sont de durée déterminée et sont porteuses

d'intérêts à taux variable. Le risque de crédit d'ING Belgique dans ces opérations est limité. La majorité de la part non utilisée de facilités de crédit irrévocables est garantie par les actifs de clients ou des contre-garanties des gouvernements centraux et d'organismes exemptés dans le cadre d'exigences réglementaires. Les facilités irrévocables comprennent également les engagements contractés pour acheter des valeurs mobilières à émettre par des gouvernements et des émetteurs privés.

<b>Engagements hors bilan - montants notionnels</b>		
<b>En milliers d'EUR</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
<b>Engagements de prêts</b>		
Donnés	29.296.229	28.869.200
Reçus	3.338.032	-
<b>Garanties financières</b>		
Garanties données	11.226.247	11.931.404
Garanties reçues	112.742.303	108.960.892
Dérivés de crédits donnés	0	-
Dérivés de crédits reçus	0	130.651
<b>Autres engagements</b>		
Donnés	0	-
Reçus	38.226	55.399

ING Belgique donne, comme bailleur, des actifs en location simple aux tiers. Aucun contrat individuel de location simple a des termes ou conditions qui peuvent influencer matériellement le montant, le timing ou la certitude des flux de trésorerie consolidés d'ING Belgique. Les montants de paiements minimaux futurs à recevoir au titre de contrats de location simple non résiliables sont les suivants:

<b>Paiements minimaux futurs par maturité</b>		
<b>En milliers d'EUR</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
< 1 an	739.279	739.569
> 1 an ≤ 5 ans	1.684.506	1.661.943
> 5 ans	961.157	971.877
<b>Total</b>	<b>3.384.942</b>	<b>3.373.389</b>

### **6.7.3.3 Rémunérations sous forme d'actions**

Par le plan « Long term Equity Ownership » (Leo), en vigueur depuis 2004, ING Group NV offre à certains collaborateurs, dans le monde entier, des options sur actions et actions liées à la performance.

Caractéristiques principales :

Options sur actions :

- permet aux participants d'acheter un nombre de certificats d'actions équivalent au nombre d'options dont ils disposent pour un prix d'exercice prédéfini;
- période d'exercice de 10 ans à partir de la date de distribution, avec possibilité de limiter cette période à 5 ans à l'initiative du participant;
- exercice des options possible seulement trois ans après la date d'attribution;
- exercice via livraison des certificats d'actions ING Group au participant immédiatement suivi de la vente de ceux-ci ou de leur placement dans un compte-titres après paiement du prix d'exercice.

Actions liées à la performance :

- attribution d'un nombre d'actions liées à la performance par part d'action d'ING Group NV, le nombre final d'actions liées à la performance obtenue dépendant de la position relative du rendement total pour l'actionnaire (« Total Shareholder Return » ou TSR) de ING Group NV par rapport au TSR d'un ensemble de concurrents;
- acquisition au terme d'une période de performance de trois ans;
- décompte des actions liées à la performance sur base de la préférence du participant (tout vendre / tout maintenir/ partiellement vendre).

Pour 2011 un nouveau plan de rémunérations sous forme d'actions appelé 'Longterm Sustainable Performance Plan – LSPP' a été introduit.

Ce plan remplace le plan 'Leo' (les plans encore en vie restent inchangés)

Les caractéristiques principales du plan LSPP sont les suivantes :

- un plan 100% actions
- l'exercice est dépendant des objectifs de performance d'ING Group
- l'exercice différé est établi comme suit : 1/3 après la première année, 1/3 après la seconde année et 1/3 après la troisième année.

Mouvements dans les droits d'option				
Mouvements dans les droits d'option	Options en circulation		Prix d'exercice moyen pondéré (en EUR)	
	2014	2013	2014	2013
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>7.404.968</b>	<b>9.167.998</b>	<b>14,78</b>	<b>13,40</b>
Transfert	-335.504	-93.008	12,45	15,22
Attribué	-	-	-	-
Exercé	-912.642	-796.692	5,75	2,90
Déchu	-164.878	-120.186	15,93	11,03
Emission de capital	-	-	-	-
Expiré	-729.481	-753.144	15,27	11,07
<b>Solde de clôture</b>	<b>5.262.463</b>	<b>7.404.968</b>	<b>16,40</b>	<b>14,78</b>

Répartition des options d'achat d'actions par plage de prix d'exercice						
Plages de prix d'exercice en euros	Options d'achats d'actions en circulation au 31 décembre 2014	Moyenne pondérée de la durée contractuelle restante	Prix d'exercice moyen pondéré	Options excerçables au 31 décembre 2014	Moyenne pondérée de la durée contractuelle restante	Prix d'exercice moyen pondéré
00.00 - 05.00	479.432	-0,16	2,75	479.432	-0,16	2,75
05.00 - 10.00	1.029.752	5,20	7,32	1.029.752	5,20	7,32
10.00 - 15.00	7.602	3,72	14,19	7.602	3,72	14,19
15.00 - 20.00	2.077.989	-0,27	17,42	2.077.989	-0,27	17,42
20.00 - 25.00	803.532	-1,73	24,13	803.532	-1,73	24,13
25.00 - 30.00	864.156	1,23	25,17	864.156	1,23	25,17

Paielements fondés sur des actions		
En milliers d'EUR	2014	2013
Charge provenant de transactions réglées en actions	7.626	7.141
Charge provenant de transactions réglées en espèces	-	-
- montant nominal total à la fin de l'exercice	-	-
- valeur intrinsèque totale à la fin de l'exercice	-	-

La juste valeur des options attribuées est enregistrée en charge comme frais de personnel et est allouée sur la période d'acquisition des options. La juste valeur des rémunérations sous forme d'options est déterminée au moyen d'une simulation de Monte Carlo. Ce modèle prend en compte le taux d'intérêt sans risque (2,02% - 4,62%), ainsi que la durée de vie estimée des options (5 à 9 ans), le prix d'exercice, le prix actuel de l'action (2,90 EUR – 26,05 EUR), la volatilité estimée des certificats d'action ING Groupe (25,00% - 84,00%) et le rendement estimé des dividendes (0,94% - 8,99%).

#### 6.7.3.4 Informations sur les sociétés liées

Bilan 2014					
En milliers d'EUR	Parent	Filiales	Entreprises avec un lien de participation	Coentreprises dans lesquelles l'entité est coentrepreneur	Autres
<b>Actifs</b>	<b>11.586.295</b>	<b>3.922</b>	<b>3.604</b>	<b>0</b>	<b>10.166</b>
<b>Avances et prêts</b>	4.103.390	3.922	3.604	0	10.403
Comptes courants	625.445	0	1.094	0	52
Prêts à terme	3.037.468	3.922	2.510	0	10.114
locations financements	0	0	0	0	0
Crédit à la consommation	0	0	0	0	0
Crédits hypothécaires	0	0	0	0	0
Autres	442.268	0	0	0	0
<b>Instruments de capitaux propres</b>	6.256	0	0	0	0
Titres de négociation	6.256	0	0	0	0
Titres de placement	0	0	0	0	0
<b>Autres créances</b>	7.468.602	0	0	0	0
<b>Passifs</b>	<b>11.591.430</b>	<b>2.316</b>	<b>3.818</b>	<b>0</b>	<b>7.342</b>
<b>Dépôts</b>	1.574.340	2.236	3.797	0	7.342
Dépôts	1.124.495	2.236	3.797	0	7.342
Autres dépôts	449.845	0	0	0	0
<b>Autres passifs financiers</b>	200	0	0	0	0
<b>Certificats de reconnaissance de dette</b>	0	0	0	0	0
<b>Dettes subordonnées</b>	0	0	0	0	0
<b>Paielements sur une base partagée</b>	0	0	0	0	0
Attribué	0	0	0	0	0
Exercé	0	0	0	0	0
<b>Autres passifs</b>	10.016.890	80	21	0	0
<b>Garanties émises par le groupe</b>	249.174	0	62	0	0
<b>Garanties reçues par le groupe</b>	195.861	0	0	0	0
<b>Provisions pour créances douteuses</b>	0	0	0	0	0

<b>Compte de résultat</b>		
<b>En milliers d'EUR</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
<b>Dépenses</b>	<b>2.112.802</b>	<b>8.248.708</b>
Charges d'intérêt	1.251.106	3.335.574
Marché des changes		832.060
Commissions	10.626	40.914
Prestations de services		0
Achat de marchandises, immeubles et autres actifs	0	0
Transferts	0	0
Autre	851.070	4.040.160
<b>Produits</b>	<b>1.592.426</b>	<b>9.181.444</b>
Produits d'intérêts	985.775	0
Marché des changes	127.377	2.735.385
Commissions	62.285	838.487
Produits de dividendes	0	55.366
Réception de services	0	0
vente de marchandises, immeubles et autres actifs	0	0
Transferts	0	0
Autre	416.988	5.552.206
<b>Charges de l'exercice actuel relatives à des créances irrécouvrables ou douteuses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 6.7.3.5 Litiges

ING Belgique et ses filiales sont impliquées dans des procédures de litige en Belgique ou à l'étranger, mettant en œuvre des réclamations par ou contre elles et qui surviennent dans le cours normal de leurs activités, notamment de prêteur, investisseur et contribuable ou autorités de contrôle. Dans certaines de ces procédures, des montants importants ou indéterminés sont réclamés, y compris des dommages et intérêts. Bien qu'il ne soit pas possible de prédire ou de déterminer le résultat final de toutes les procédures restant en instance (la Banque est parvenue à un arrangement à l'amiable avec la grande majorité des clients concernés) ou menaçant d'être intentées, le management ne pense pas que leur dénouement aura un impact significatif sur la situation financière ou les résultats opérationnels d'ING Belgique.

En Belgique, ces procédures judiciaires comprennent plusieurs litiges mettant en cause la responsabilité de la Banque dans le cadre d'opérations prétendument frauduleuses début des années 2000 concernant des sociétés de liquidités, certaines impliquant des poursuites pénales à l'encontre d'employés d'ING Belgique.

ING Belgique a été assignée par un fournisseur informatique, avec laquelle elle avait contracté en vue de la sous-traitance d'activités de conservation et d'exécution d'ordres relatifs à des instruments financiers. L'exécution du contrat par cette société n'étant pas satisfaisante, ING Belgique a mis fin à cette collaboration, conformément aux dispositions du contrat liant les parties, ce que conteste ce fournisseur.

Record Banque, filiale de ING Belgique, a reçu plusieurs assignations de clients de certains de ses agents indépendants. Ceux-ci ont, à l'insu de Record banque, reçu des fonds de ces clients, destinés à être placés auprès d'une société tierce, avec laquelle Record Banque n'a aucun lien ni relation d'affaires, Cette société est, depuis, tombée en faillite. Un dossier pénal est ouvert auprès du Parquet, mais Record Banque a été mise hors cause de cette procédure pénale.

Au Grand-Duché de Luxembourg, ING Luxembourg est confrontée à plusieurs litiges dans lesquels la responsabilité de la Banque est mise en cause dans le cadre d'une fraude d'un ex-employé qui aurait procédé à une collecte de fonds frauduleuse.

ING Luxembourg est également mise en cause dans des dossiers concernant des opérations prétendument frauduleuses concernant des sociétés de liquidités, dans lesquels la Banque (et 1 ex-employé) est (sont) confrontée(s) à des poursuites pénales en Belgique ou assignée(s) au civil par l'Etat.

### 6.7.3.6 Ventilation pays par pays

Suivant l'article 420 de la Loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit (dite « nouvelle loi bancaire »), ING Belgique a l'obligation de publier les informations suivantes sur base consolidée en ventilant selon les Etats membres ou pays tiers dans lesquels ING Belgique est établi.

ING Belgique consolidé 2014	Activités	Chiffre d'affaires en .000 Euro	Nombre d'employés en ETP	Bénéfice/perte avant impôts en .000 Euro	Impôts sur le résultat en .000 Euro	Subventions publiques reçues
Belgique	Banque, autres services financiers et immobiliers	3.239.327	9.698	1.439.163,8	359.315,5	0
Luxembourg	Banque, autres services financiers et assurances	11.092	770	-108.163,0	8.330,0	0
Pays-BAS	Banque et autres services financiers	1.030	6	477,9	109,5	0
Portugal	Banque et autres services financiers	7.087	11	6.011,3	1.648,1	0
Espagne	Banque et autres services financiers	44.539	87	-7.250,4	1.598,5	0
Canada	Autres services financiers	17	0	-82,9	1,3	0
USA	Autres services financiers	96	0	-3,9	1,2	0
Suisse	Banque et autres services financiers	199.414	164	143.839,1	37.379,9	0

Belgique : ING Belgique SA/NV, CEL Data Services SA/NV, Immo Globe SA/NV, ING Contact Center SA/NV, ING Technology Services, ING Lease Belgium, New Immo-Schuman NV/SA, Record Bank SA/NV, Record Credit Services SCRL/CVBA, Sogam SA/NV, Sogès-Fiducem SA/NV

Luxembourg : ING Luxembourg, ING Belgium International Finance Luxembourg SA

Pays-Bas : ING Belgium Breda (Succursale)

Portugal : ING Belgium Portugal (Succursale)

Espagne : ING Belgium Espagne (Succursale)

Canada : Belgium Overseas Agencies Ltd.

USA : Belgian Overseas Issuing Corp

Suisse : ING Belgium Genève (Succursale)

ING Belgique consolidé 2013	Activités	Chiffre d'affaires en .000 Euro	Nombre d'employés en ETP	Bénéfice/perte avant impôts en .000 Euro	Impôts sur le résultat en .000 euro	Subventions publiques reçues
Belgique	Banque, autres services financiers et immobiliers	3.076.974	9.943	1.111.656,1	291.658,9	0
Luxembourg	Banque, autres services financiers et assurances	135.217	755	25.272,9	6.710,4	0
Pays-BAS	Banque et autres services financiers	1.272	6	504,1	121,4	0
Portugal	Banque et autres services financiers	8.712	11	7.242,1	2.043,9	0
Espagne	Banque et autres services financiers	53.577	81	16.654,7	5.720,2	0
Canada	Autres services financiers	106	0	36,2	3,6	0
USA	Autres services financiers	563	0	446,6	14,1	0
Suisse	Banque et autres services financiers	196.529	150	146.720,8	37.797,5	0
France	Banque et autres services financiers	32.453	0	21.628,5	11.979,7	0

Belgique : ING Belgique SA/NV, CEL Data Services SA/NV, Immo Globe SA/NV, ING Contact Center SA/NV, ING Technology Services, ING Lease Belgium, New Immo-Schuman NV/SA, Record Bank SA/NV, Record Credit Services SCRL/CVBA, Sogam SA/NV, Sogès-Fiducem SA/NV

France : ING Belgium France (Succursale)

Luxembourg : ING Luxembourg, ING Belgium International Finance Luxembourg SA

Pays-Bas : ING Belgium Breda (Succursale)

Portugal : ING Belgium Portugal (Succursale)

Espagne : ING Belgium Espagne (Succursale)

Canada : Belgium Overseas Agencies Ltd.

USA : Belgian Overseas Issuing Corp

Suisse : ING Belgium Genève (Succursale)

### 6.7.3.7 Rémunération du commissaire et des membres de son réseau

Ernst & Young Reviseurs d'Entreprises SCCRL est le commissaire d'ING Belgique.

Le tableau ci-dessous indique les honoraires d'audit et non-audit pour le groupe relatifs à l'exercice 2014

Rémunération du commissaire et des membres de son réseau		2014
En milliers d'EUR		
Le commissaire et les personnes liées		
1. Honoraires du commissaire		2.156
1.1	Honoraires relatifs à l'exercice d'un mandat de commissaire	1.864
1.2	Honoraires relatifs à des prestations exceptionnelles ou à des missions particulières menées pour le groupe	292
a.	Autres missions d'attestation	292
b.	Missions de conseils fiscaux	0
c.	Autres missions extérieures à la mission révisoriale	0
2. Honoraires des personnes ayant un lien avec le commissaire		626
2.1	Honoraires relatifs à l'exercice d'un mandat de commissaire	343
2.2	Honoraires relatifs à des prestations exceptionnelles ou à des missions particulières menées pour le groupe	283
a.	Autres missions d'attestation	110
b.	Missions de conseils fiscaux	130
c.	Autres missions extérieures à la mission révisoriale	43

Tous les honoraires sont explicitement approuvés par le comité d'audit d'ING Belgique SA et par le comité d'audit du Groupe ING.

## 6.7.4 Rémunération des membres du Conseil d'Administration et du Comité de Direction

### 6.7.4.1 Structure des rémunérations octroyées aux membres du Conseil d'administration

L'Assemblée Générale ordinaire du 25 avril 2002 a fixé à 35,000 euros la rémunération attachée à l'exercice d'un mandat au sein du Conseil d'Administration. Cette rémunération s'applique, qualitate qua, à tous les membres du Conseil, qu'ils soient exécutifs ou non exécutifs.

Aucune indemnité de rupture de mandat n'est prévue pour les membres non exécutifs du Conseil d'Administration.

Pour 2014, un montant total de 579.167 euros a été payé aux administrateurs en fonction.

Un montant total de 68.800 euros a été alloué aux administrateurs honoraires en 2014.

### 6.7.4.2 Prêts et avances aux membres du Conseil d'administration

Prêts et avances aux membres du Conseil d'Administration		
En milliers d'EUR	2014	2013
Prêts et avances	476	721

Les prêts et avances consentis aux membres du Conseil d'Administration sont rémunérés aux conditions du marché.

### 6.7.4.3 Structure des rémunérations octroyées aux membres du Comité de Direction

L'évolution récente des règles en vigueur au sein du monde financier a conduit à l'adoption de nouvelles politiques de rémunération applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

La composition de l'enveloppe rémunératoire globale allouée aux membres du Comité de Direction a dès lors été revue et se compose à présent de deux éléments principaux :

- le salaire de base, qui représente le total du revenu annuel garanti aux intéressés;
- la rémunération variable dont une partie est attribuée directement, l'autre partie étant différée:
  - La partie attribuée directement l'est pour moitié en espèce, pour moitié en actions d'ING Group ou instruments assimilés. Cette seconde moitié est soumise à une période de rétention d'un an ;
  - La partie différée est libérée sur une période totale de trois ans, un tiers étant attribué chaque année. Chaque attribution annuelle est également divisée pour moitié en espèce, pour moitié en actions d'ING Group ou instruments assimilés. Cette seconde moitié est également soumise à une période de rétention d'un an.

La rémunération variable est octroyée sous condition suspensive qu'aucun des événements suivants ne se réalise : conduite inappropriée ou faute lourde, délit, fraude, grave défaillance dans la gestion des risques, évolution conséquente dans les exigences économiques et réglementaires de capital, conduite particulière ayant mené à la réévaluation des comptes annuels du Groupe ou ayant causé un préjudice conséquent...

En plus du salaire de base, les membres du Comité de Direction bénéficient d'avantages similaires à ceux dont jouissent beaucoup d'autres membres du personnel de la banque: extension de la couverture d'assurance maladie invalidité, couverture décès, frais de représentation, mise à disposition d'un véhicule de société.

<b>Structure des rémunérations octroyées aux membres du Comité de Direction</b>		
<b>En milliers d'EUR</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Avantages à court terme	2.973	3.063
Avantages postérieurs à l'emploi	632	638
Autres avantages à long terme	314	367
Indemnités de cessation d'emploi	0	0
Paiement fondé sur des actions	753	868
<b>Total</b>	<b>4.672</b>	<b>4.936</b>

#### **6.7.4.4 Régime de pension des membres du Comité de Direction**

Le régime de pension des membres (non expatriés) du Comité de Direction est fondé sur un plan d'assurance groupe à contribution définies, conclu auprès d'AXA Belgium SA/NV.

#### **6.7.4.5 Autres dispositifs contractuels relatifs à la rémunération des membres du Comité de Direction**

Lorsqu'il est mis fin aux fonctions d'un membre du Comité de Direction, pour des motifs autres que la retraite, la révocation ou la faute grave, l'intéressé bénéficie d'une indemnité de rupture s'élevant à douze mois de salaire de base. Lorsqu'il est mis fin au contrat pour un motif autre que la performance, le Comité de Direction peut décider de maintenir la rémunération pendant 18 mois maximum (salaire de base et variable).

En cas de maladie de longue durée, les membres du Comité de Direction perçoivent 100 % de leur dernier salaire de base pendant les 12 premiers mois, 90 % pendant les 12 mois qui suivent et 50% ultérieurement.

Aucune indemnité pour maladie de longue durée n'a été payée en 2014.

## **7 Rapport du Commissaire à l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société ING Belgique SA sur les comptes consolidés pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2014**

---

Le rapport du Commissaire concerne le chapitre 3 'Rapport du Conseil d'Administration sur les comptes consolidés d'ING Belgique SA' et le chapitre 7 'Comptes Annuels consolidés' du rapport annuel.

## **Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la société ING Belgique sa pour l'exercice clos le 31 décembre 2014**

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2014, l'état du résultat global consolidé, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ainsi que les annexes (formant ensemble « les Comptes Consolidés ») et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

### **Rapport sur les Comptes Consolidés - Opinion sans réserve**

Nous avons procédé au contrôle des Comptes Consolidés de ING Belgique sa (la « Société ») et de ses filiales (conjointement le « Groupe ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, établis sur la base des normes internationales d'informations financières (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne, dont le total du bilan consolidé s'élève à K€ 151.808.659 et dont le compte de résultats consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de K€ 1.064.072 (part du Groupe).

### *Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des Comptes Consolidés*

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'informations financières telles qu'adoptées par l'Union européenne. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle et ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### *Responsabilité du commissaire*

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces Comptes Consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les Comptes Consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les Comptes Consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre relève du jugement du commissaire, y compris l'évaluation des risques que les Comptes Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne du Groupe relatif à l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe.

Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des Comptes Consolidés.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

*Opinion sans réserve*

A notre avis, les Comptes Consolidés du Groupe au 31 décembre 2014 donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé ainsi que de ses résultats consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'informations financières telles qu'adoptées par l'Union européenne.

**Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

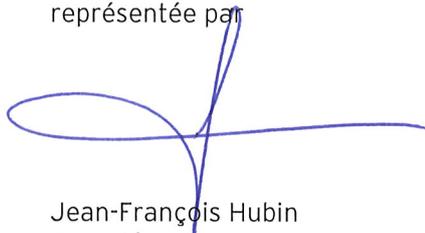
L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les Comptes Consolidés conformément à l'article 119 du Code des Sociétés.

Dans le cadre de notre audit et conformément à la norme complémentaire applicable émise par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises comme publié au Moniteur Belge en date du 28 août 2013 (la «Norme Complémentaire»), notre responsabilité est d'effectuer certaines procédures, dans tous les aspects significatifs, sur le respect de certaines obligations légales et réglementaires, comme défini par la Norme Complémentaire. Sur base du résultat de ces procédures, nous faisons la déclaration complémentaire suivante, qui n'est pas de nature à modifier notre opinion sur les Comptes Consolidés:

- ▶ Le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés traite des mentions requises par la loi, concorde avec les Comptes Consolidés et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.

Bruxelles, le 8 avril 2015

Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises scrl  
Commissaire  
représentée par



Jean-François Hubin  
Associé

15JFH0120